

Obstacles à la confession en contexte d'interrogatoire policier : profils latents des motivations à la non-confession dans le cas d'individus reconnus coupables d'un crime <i>par Andréanne Bergeron et Nadine Deslauriers-Varin</i>	387
L'efficacité des interventions policières visant la criminalité des proxénètes <i>par Véronique Chadillon-Farinacci et Maurice Cusson</i>	409
La réinsertion des délinquants entre mythe et réalité <i>par Loup Noali</i>	423
Proposition d'une méthodologie d'évaluation de l'identité en voie de radicalisation <i>par Erwan Dieu, Linda Testouri et Olivier Sorel</i>	457
Investigations forensiques lors d'incidents atomiques, biologiques et chimiques en Suisse: Contexte et réflexions préliminaires <i>par Natalie Kummer et César Metzger</i>	484
Notes de police scientifique <i>par Olivier Delémont et Olivier Ribaux</i>	506
Table des matières du volume LXXII (2019)	508

Profiles of deniers during police interrogation <i>by Andréanne Bergeron and Nadine Deslauriers-Varin</i>	387
The effectiveness of police interventions in targeting pimps criminal activities <i>by Véronique Chadillon-Farinacci and Maurice Cusson</i>	409
About convicted felons difficult reentry to the community <i>by Loup Noali</i>	423
Proposal for a methodology of appreciation about identity in the process of radicalization <i>by Erwan Dieu, Linda Testouri and Olivier Sorel</i>	457
Forensic investigation of incidents involving chemical, biological, radiological and nuclear agents in Switzerland: Background and preliminary reflection <i>by Natalie Kummer and César Metzger</i>	484
Notes in forensic sciences <i>by Olivier Delémont and Olivier Ribaux</i>	
Table of contents of volume LXXII (2019).	

Obstacles à la confession en contexte d'interrogatoire policier: profils latents des motivations à la non-confession dans le cas d'individus reconnus coupables d'un crime

par **Andréanne BERGERON***
et **Nadine DESLAURIERS-VARIN****

Résumé

La confession en contexte d'interrogatoire policier est un élément important de l'enquête afin d'accumuler des preuves (Inbau, Reid, Buckley, et Jayne, 2001), résoudre le crime sous enquête (Phillips et Brown, 1998), et pour prouver la culpabilité d'un individu (Leo, 1996). Jusqu'à présent, les recherches effectuées dans ce domaine ont majoritairement mis l'accent sur l'identification des facteurs et motivations qui influencent la décision de confesser les faits reprochés. La non-confession a donc, jusqu'ici, pratiquement toujours été considérée par les chercheurs de façon implicite: ce qui ne favorise pas une confession doit donc nécessairement favoriser la non-confession. Aucun chercheur ne s'est jusqu'ici véritablement attardé à valider cette présupposition, ni à décrire le processus décisionnel de non-confession. Cette étude vise donc à combler un vide de connaissances au sujet des motivations sous-jacentes à la non-confession en se basant sur un échantillon de 111 hommes non-confesseurs lors de leur dernier interrogatoire policier, mais ayant été reconnus coupables des faits reprochés et détenus dans un pénitencier canadien. Des analyses de classes latentes basées sur des facteurs motivationnels reconnus dans la littérature sur la confession ont aidé à identifier cinq profils distincts de non-confession : le *Déni passif* et le *Déni ambivalent*, deux profils pour lesquels les motivations et les raisons expliquant la non-confession n'ont pas pu être bien identifiées à l'aide des facteurs à l'étude; le *déni émotif*, qui est motivé par plusieurs facteurs, particulièrement par ceux liés aux émotions et aux pressions internes (ex.: la peur de perdre un être cher); le *déni calculé*, déni qui semble basé sur une analyse coûts-bénéfices; et finalement, le *déni pour protéger sa dignité*, regroupant des non-confesseurs ayant principalement peur de ternir leur réputation. Les résultats de l'étude, discutés à la lumière des recherches sur l'interrogatoire policier et les techniques d'interrogatoire, ont d'importantes retombées au niveau des pratiques d'interrogatoire de même que d'importantes implications dans l'avancement des connaissances théoriques sur la non-confession et sur l'interrogatoire policier, domaine encore très peu étudié, particulièrement au Canada.

Mots-clés: non-confession, confession, interrogatoire policier, délinquants adultes, Analyses de classes latentes

Summary

Suspect's confession during police interrogation is an important component of successful police investigations. Confession has been shown to play an important role in the corroboration of incriminating facts (Inbau, Reid, Buckley, & Jayne, 2001), to help solve

* Doctorante, Université de Montréal.

** Ph.D., Université Laval.

crimes (Phillips & Brown, 1998), and to lay charges and prove guilt (Leo, 1996). While prior and more recent studies helped to further our knowledge regarding profiles of motivations and factors associated with suspects' confession during police interrogation, not much is known about the decision making and the motivations underlying a suspect's non-confession. Using a sample of 111 individuals who have been convicted—despite the fact that they had not confessed their crime during their last police interrogation—and incarcerated in a Canadian penitentiary, the current study tries to better understand the different profiles of motivations leading to a non-confession during police interrogation. Using motivational factors associated with non-confession in prior studies, latent class analyses were performed and helped identify five subgroups of non-confessors: *Passive denial* and *Ambivalent denial*, two profiles for which the motivational factors analyzed in the current study did not fully help to understand their decision-making; *Emotional denial*, which is motivated by several factors, particularly those related to internal pressures (e.g., fear of losing loved ones); *Calculated denial*, a group of non-confessor for which the decision not to confess seemed to be the result of a cost-benefit and somewhat rational analysis, and finally; *Denial by dignity*, since these non-confessors were mainly afraid to undermine their reputation. Findings, discussed in light of the literature on police interrogation and interrogation techniques, have important practical implications in terms of effective practices within police agencies. The study results also have important implications for the advancement of the theoretical knowledge on non-confession and police interrogation, an area that is still well understudied, particularly in Canada.

Keywords: denial, confession, police interrogation, adult offenders, LCA

Introduction

La collaboration du suspect et l'obtention d'une confession sont des éléments importants dans le cadre d'une enquête policière. Il a été démontré que la confession joue un rôle primordial dans la corroboration des faits incriminants (Inbau, Reid, Buckley et Jayne, 2001), dans la résolution de crimes (Phillips et Brown, 1998), ainsi que dans le dépôt des accusations et dans la construction de la preuve pour prouver la culpabilité d'un individu (Leo, 1996). Elle permettrait même de résoudre une enquête policière qui n'aurait normalement pas été résolue dans 13 à 33 % des cas selon Leo (1996) et McConville (1993). La confession est un phénomène complexe qui découle de plusieurs sources de pression, telles que celle venant du suspect lui-même, des complices potentiels, des policiers et de leurs techniques d'interrogatoire, ainsi que du système de justice pénale (Gudjonsson, 2003). Bien sûr, la confession obtenue est utile lors d'un procès puisqu'elle sert de preuve (Gudjonsson, 2003; Neubauer, 1974). D'ailleurs, selon Kassin et Neumann (1997), la confession a un impact plus important sur la décision du jury que le témoignage d'un témoin ou les preuves physiques. L'avancement des connaissances sur le phénomène de la confession apparaît donc essentiel afin de favoriser la collaboration de l'auteur responsable des faits reprochés et, ainsi, faciliter le déroulement des procédures policières et s'assurer

que l'individu responsable soit jugé comme tel. En effet, l'obtention d'une confession permet d'alléger notre système de justice pénale, faire gagner du temps à la police, mais fait également avancer le délinquant dans son cheminement vers une réinsertion sociale, puisqu'il reconnaît ses torts. Par contre, certains individus prennent la décision de ne pas confesser, malgré l'existence d'une preuve solide dans leur dossier qui permet tout de même à la Cour de reconnaître leur culpabilité. Jusqu'à présent, les recherches effectuées dans ce domaine ont majoritairement mis l'accent sur l'identification des facteurs et motivations qui influencent la décision de confesser les faits reprochés (p. ex. Baldwin et McConville, 1980; Beauregard, Deslauriers-Varin et St-Yves, 2010; Neubauer, 1974; Pearse et coll., 1998; Phillips et Brown, 1998; Viljoen, Klaver et Roesch, 2005) ou sur la capacité des policiers et enquêteurs à discerner la tromperie et les fausses confessions (p. ex., Blair, 2006, Bradford et Goodman-Delahunty, 2008, Kassin, Meissner, et Norwick 2005). La non-confession a donc, jusqu'ici, pratiquement toujours été considérée par les chercheurs de façon implicite: ce qui ne favorise pas une confession doit donc nécessairement favoriser la non-confession. À ce jour, aucun chercheur ne s'est spécifiquement attardé à valider cette présupposition ni à décrire le processus décisionnel de non-confession. Cette étude vise donc à combler un vide de connaissances au sujet des motivations sous-jacentes à la non-confession. Pour ce faire, les modèles entourant la compréhension du phénomène de la confession ainsi que les études empiriques sur le sujet seront survolés. Ensuite, la méthodologie et les analyses de classes latentes effectuées seront présentées. Pour finir, une discussion à la lumière de la littérature sur le sujet sera effectuée et les implications pratiques découlant des résultats obtenus seront présentées.

La conception théorique de la confession en contexte d'interrogatoire

Plusieurs théories entourant l'interrogatoire ont été développées depuis 1973. Les modèles théoriques se concentrent principalement sur l'élaboration des raisons qui pourraient amener un individu à confesser. La littérature théorique sur la confession a d'abord introduit les pressions internes découlant, selon Reik (1973), d'une volonté d'autopunition. Ensuite, une vision liée à l'approche du choix rationnel a été développée afin d'étudier la confession comme étant une décision découlant d'un calcul coûts-bénéfices. Une approche plus cognitive a par la suite été introduite par Jayne (1986) et par Gudjonsson (1992). Finalement, le modèle interactionniste fut mis de l'avant afin d'expliquer les raisons pouvant expliquer la confession d'un individu en contexte d'interrogatoire policier. Ces modèles théoriques n'ont pas fait l'objet d'études empiriques afin d'en valider les composantes de façon complète. Cependant, le modèle de Gudjonsson est celui qui apparaît être le plus complet et celui qui a fait l'objet du plus d'études empiriques.

Le modèle intégré de Gudjonsson

Gudjonsson propose en 1992 un modèle explicatif de la confession dans lequel il indique que celle-ci est influencée principalement par la relation entre l'individu et son environnement. Gudjonsson mentionne, par exemple, que la relation entre l'individu et son environnement est façonnée par les événements qui précèdent l'interrogatoire, mais également par les conséquences qui découlent de la confession. Les événements qui précèdent peuvent aider ou nuire à l'obtention de la confession et peuvent inclure la privation de sommeil ou de nourriture, la maladie, la fatigue, l'isolation, le sentiment de culpabilité et le deuil. Les conséquences de la confession peuvent être à court terme, c'est-à-dire dans les minutes ou les heures qui suivent, ou encore à long terme. Les événements qui précèdent l'interrogatoire et les conséquences d'une confession sont interprétés selon cinq catégories visant à expliquer ce qui nuit et ce qui aide le processus de confession: (1) les événements sociaux découlant du contexte, (2) les événements émotionnels, (3) les événements cognitifs, (4) les événements physiques et physiologiques, et (5) les événements situationnels.

La théorie de Gudjonsson a été modélisée à travers un questionnaire qui a été repris dans quelques études (p. ex. Deslauriers-Varin, 2006; Gudjonsson et Sigurdsson, 1999; Sigurdsson et Gudjonsson, 1994). Celle-ci permet d'analyser les motivations des suspects en contexte d'interrogatoire. Comme ce modèle de Gudjonsson (1992) intègre et bonifie plusieurs aspects liés aux motivations, obstacles et facteurs explicatifs de la confession qui sont présents dans les modèles antérieurs, c'est ce modèle qui a inspiré le questionnaire sur lequel repose la présente étude.

Les cinq catégories de facteurs du modèle de Gudjonsson

Comme les cinq catégories de facteurs de Gudjonsson se retrouvent dans cette étude, il est nécessaire de les aborder en lien avec les études empiriques liées.

Les événements sociaux. D'abord, les événements sociaux découlant du contexte entourant l'interrogatoire caractérisent le premier aspect du modèle et incluent la nature de l'interrogatoire, les techniques utilisées par les policiers et les conséquences liées à la confession. Le policier tente de souligner les conséquences à court terme afin de l'obtenir. Par exemple, le policier pourrait laisser le suspect retourner chez lui ce qui répondrait à un désir immédiat du suspect. Le suspect pourrait également être influencé par les conséquences à long terme tel que l'anticipation de devoir affronter la désapprobation sociale.

Selon les études, la décision du suspect de confesser ou non en contexte d'interrogatoire serait influencée par la présence d'un avocat. Moston et coll. (1992) affirment que l'un des facteurs qui permettent de mieux prédire la non-confession est le fait que le suspect soit accompagné d'un avocat ou bénéficie de conseils juridiques. Plusieurs autres études arrivent d'ailleurs à ces mêmes résultats (Deslauriers-Varin et coll., 2011a; Pearse et coll., 1998; Stephenson et Moston, 1994).

Les études empiriques ont soulevé que la pression externe exercée par les policiers, incluant des éléments tels que les techniques d'interrogatoire et l'attitude du policier, semblent influencer le taux de confession. Certaines études sur le sujet soulèvent que les techniques d'interrogation auraient un impact sur la décision de confesser (p.ex. Deslauriers-Varin et coll., 2011a), alors que d'autres affirment que les techniques n'auraient pas d'impact (p.ex. Moston et coll., 1992). En effet, au cours des dernières années, l'influence et l'efficacité de plusieurs techniques d'interrogatoires furent analysées.

Finalement, le modèle théorique de Gudjonsson (2003) accorde une grande importance aux peurs des conséquences, toutefois, cet aspect fait rarement l'objet de recherche empirique sur les techniques d'interrogation. Yang, Madon et Guyll (2015) ont effleuré le sujet en rapportant que les conséquences à long terme, tel que l'emprisonnement éventuel, ont moins d'impact sur le suspect lorsqu'elle celles-ci apparaissent incertaines et éloignées dans le temps. Cependant, ces mêmes facteurs contribuent à obtenir une confession lorsque des gains à court terme, tel que l'autorisation de retourner chez soi, sont échangés contre cette confession. Finalement, ils affirment que les participants étaient plus enclins à avouer lorsqu'une conséquence à court terme pouvait être évitée.

Les événements émotionnels. Le modèle met de l'avant deux émotions principales ressenties lors d'un interrogatoire, c'est-à-dire, la honte et la culpabilité. La littérature aborde amplement ce sentiment de culpabilité comme étant un élément associé à la confession. Il réfère également à l'anxiété qui inclut la peur des conséquences telle que celle d'être emprisonnée. Cette anxiété peut être un facteur incitatif à la confession, mais peut également être un obstacle à celle-ci. Suite à la confession, le suspect peut vivre un sentiment de soulagement, mais il peut aussi tenter d'éviter les conséquences en niant les accusations. La peur de perdre un être cher est également une conséquence réelle pouvant être incluse dans cet aspect du modèle.

Les pressions internes telles que le sentiment de culpabilité sont associées à un plus haut taux de confession (Deslauriers-Varin et coll. 2011a; Sigurdsson et Gudjonsson, 1994; St-Yves, 2002). Ce sentiment crée un poids sur les épaules du suspect ce qui l'amène à confesser les gestes reprochés (Gudjonsson et Petursson, 1991). L'étude de Beauregard et Mieczkowski (2012), basée sur un échantillon de 624 délinquants sexuels condamnés au fédéral, permet d'observer que les individus vivant de la culpabilité auront davantage tendance à admettre une confession complète contrairement à un dévoilement partiel. Gudjonsson et Bownes (1992) observent une grande association entre le sentiment de culpabilité et le besoin urgent de confesser. Par contre, ils observent également, de façon paradoxale, que le même sentiment de culpabilité est associé à une importante inhibition à la confession. Cela suggère que les facteurs pouvant faciliter la confession sont aussi parfois des obstacles à celui-ci et démontre l'importance des interactions entre certains facteurs explicatifs de la confession. Cette observation démontre aussi l'importance de ne pas considérer ces facteurs un à un.

Les événements cognitifs. Les pensées du suspect, ses interprétations, ses hypothèses ainsi que les stratégies perçues pour répondre à la situation sont des facteurs compris dans l'aspect cognitif. L'interrogatoire policier est beaucoup plus influencé par la perception de l'individu que par la réalité. Les facteurs subjectifs, tels que les éléments reliés à ce que l'individu croit qu'il va arriver, influencent la décision prise lors de l'interrogatoire de façon plus importante que les probabilités objectives (Gudjonsson et Petursson, 1991). Ainsi, ce serait en fait la *perception* de la qualité de la preuve, et non la véritable preuve en elle-même, qui influencerait la décision de confesser ou non; la perception que la preuve est bonne augmentant le signal d'anxiété du suspect et favorisant alors la confession (Sargant, 1957). Les études empiriques tendent à supporter cette notion (p. ex.: Deslauriers-Varin et coll., 2011a; Deslauriers-Varin, Beaugard, Wong, 2011b; Frantzen, 2010; Lippert et coll., 2010; Moston et coll., 1992; Sigurdsson et Gudjonsson, 1994). Lorsque la preuve est perçue comme étant de bonne qualité par le suspect, la confession est favorisée (OR = 2.41; 95 % CI = 1.68–3.45) (Deslauriers-Varin et coll., 2011a). Walsh et Bull (2012) viennent nuancer ces résultats en mentionnant que le poids de la preuve n'est pas un facteur influençant la décision de confesser lorsque ce facteur n'est pas en interaction avec d'autres. Par exemple, le poids de la preuve pourrait être un facteur influençant la décision sur suspect dans le cas où l'enquêteur utilise une technique efficace de dévoilement de la preuve de façon graduelle. Donc la confession serait davantage influencée par la technique utilisée par les policiers que par la preuve elle-même. La qualité de la preuve semble donner également plus de poids à d'autres facteurs lorsqu'elle entre en interaction avec les facteurs sociodémographiques et délictuels (Deslauriers-Varin et coll., 2011a). Par exemple, les pressions internes, telles que le sentiment de culpabilité, influencent davantage la confession lorsque la police détient peu ou pas de preuves contre l'accusé (Kassin et Gudjonsson, 2004). De l'autre côté, lorsque la preuve est solide, les individus ayant des antécédents judiciaires et les individus ayant recours aux conseils d'un avocat passeront moins probablement aux aveux (Deslauriers-Varin et coll., 2011a). Ce résultat pourrait être expliqué par le fait que ces individus au passé criminel sont plus résistants aux interventions du système judiciaire et démontrent moins de désir de collaboration.

Les événements physiques et psychologiques. L'état physique et physiologique, par exemple la faim ou l'inconfort, pendant et précédant l'interrogatoire peut avoir une influence sur le résultat de celui-ci. Indéniablement, le contexte d'interrogatoire fait en sorte qu'il est plus probable que l'individu soit dans un état physiologique différent de la normale. Ici aussi, la confession fait baisser l'anxiété, mais d'un point de vue physiologique. Cette branche du modèle s'apparente à la théorie biopsychosociale tentant d'expliquer des comportements par le procédé physiologique de l'être humain. La littérature d'origine médicale a donc été intégrée au modèle afin de mieux comprendre le phénomène de la confession. Même si l'on parle de l'aspect physiologique, l'état mental de l'individu est ici inclus. Si le suspect est intoxiqué au moment de l'arrestation ou

encore si celui-ci présente des problèmes de santé mentale, ces éléments vont influencer les informations divulguées et l'attitude du suspect.

L'état mental du suspect peut être influencé par différents facteurs. L'intoxication, aux drogues ou à l'alcool, a été en effet démontrée comme étant un facteur important dans le processus de confession en contexte d'interrogatoire. Pearse et coll. (1998) affirment que seul le fait d'avoir consommé une substance illicite dans les 24 heures précédant l'interrogatoire est significativement relié à l'obtention d'une confession. Par contre, d'autres études démontrent qu'il n'y a pas de lien entre la consommation de substances et la confession (Gudjonsson et Sigurdsson, 1999; Sigurdsson et Gudjonsson, 1994). Il est démontré qu'un problème de santé mentale, tel qu'un état psychotique par exemple, peut également faire augmenter la probabilité d'une confession (Gudjonsson et Sigurdsson, 1999). Dans l'étude de Deslauriers-Varin et coll. (2011a), seulement 21,8 % de l'échantillon de non-confesseurs affirme avoir été dans un état psychologique instable lors de l'interrogatoire et affirment que cet élément a pu influencer leur décision de ne pas confesser.

Les événements situationnels. Gudjonsson introduit finalement le contexte de l'interrogatoire qui inclut les circonstances de l'arrestation, les conditions de l'arrestation et la capacité à faire face à la situation. C'est ici que les expériences d'interrogatoire passées ou les antécédents criminels peuvent venir jouer un rôle.

La Non-Confession

Il était inévitable de passer en revue les facteurs liés à la confession pour en arriver à ceux associés à la non-confession, puisqu'aucune étude répertoriée à ce jour ne semble s'être penchée spécifiquement sur le processus décisionnel et les motivations liées à la non-confession. Les facteurs associés à la non-confession semblent être considérés implicitement comme étant tout simplement l'inverse de ceux associés à la confession. Aucun chercheur n'a cependant été de l'avant pour valider si tel était le cas. Gudjonsson (2003) s'est indirectement penché sur la non-confession en identifiant ce qu'il appelle les «obstacles» à la confession. Il identifie d'abord la peur des sanctions légales, c'est-à-dire l'anxiété liée à l'emprisonnement ou à l'obtention d'un casier judiciaire, par exemple, comme étant un élément pouvant freiner le désir de passer aux aveux. Puis, il poursuit avec la peur de nuire à la réputation en expliquant que certains suspects accordent une importance au jugement des autres. La peur d'affecter ou de nuire aux proches est également soulevée par Gudjonsson (2003) qui affirme que les familles des suspects font souvent l'objet de stigmatisation de la part de leur entourage et que certains individus veulent éviter de faire subir ce sort à leur famille. Un autre élément pouvant freiner la confession est la peur des représailles venant d'une tierce partie, puisqu'une confession peut parfois révéler des éléments compromettants sur un complice.

L'une des seules études s'étant directement intéressée aux facteurs et motivations liés à la non-confession en contexte d'interrogatoire policier est celle de Deslauriers-Varin (2006). Pour se faire, un questionnaire sur l'absence d'aveu (QAA) a été développé afin de questionner les non-confesseurs sur les motivations derrière leur décision de ne pas confesser. Le QAA était inspiré du questionnaire sur les motivations sous-jacentes à la confession de Gudjonsson (GCQ-R), incluant les obstacles à la confession étudiés par ce chercheur, de même que de la littérature sur le sujet. Dans l'étude de Deslauriers-Varin, les analyses effectuées avec les items du QAA ont permis d'illustrer la présence des cinq facteurs principaux jouant un rôle dans la décision de ne pas confesser. Le premier facteur identifié représente les items liés aux conséquences personnelles que l'individu peut vivre suite aux accusations criminelles, telles que l'atteinte à la réputation. Le deuxième facteur englobe les pressions internes du suspect et réfère à son état mental ou son état d'intoxication. Le troisième facteur identifié concerne la qualité de la preuve. Ce facteur renvoie aux items qui concernent la perception que le suspect avait de la preuve que les policiers détenaient contre lui. Le quatrième facteur concernait les items liés au sentiment de culpabilité du suspect face au crime reproché. Le dernier facteur renvoie aux conséquences réelles vécues par l'accusé, telles que la peur des sanctions légales ou encore la peur de perdre un être cher suite aux accusations. Ces facteurs, représentant une grande partie de la littérature sur les variables liées à la non-confession, étaient similaires à ceux identifiés par Gudjonsson dans son questionnaire sur la confession. En résumé, seule l'étude de Deslauriers-Varin (2006) s'est intéressée aux motivations de la non-confession en s'inspirant des éléments proposés par Gudjonsson quant aux obstacles à la confession. C'est sur ces facteurs identifiés par le QAA que portera la présente étude.

L'objectif de l'étude

Les études se sont principalement attardées à la confession en oubliant de décrire spécifiquement le phénomène de la non-confession. De plus, celles-ci ont décrit le phénomène en identifiant les facteurs qui y étaient reliés plutôt que de tenter de l'expliquer. La présente étude vise justement à pallier à ce manque dans la littérature et tentera d'approfondir les connaissances sur les non-confesseurs pour comprendre davantage les motivations de ces individus. Plus particulièrement, elle tentera d'identifier des profils motivationnels de non-confession à l'aide d'un échantillon de 111 hommes incarcérés dans un pénitencier fédéral canadien, mais n'ayant tout de même pas confessé lors de l'interrogatoire.

Méthodologie

Échantillon

Les analyses de la présente étude ont été faites à l'aide de données autorapportées secondaires concernant les perceptions des individus sur les raisons ayant

influencé leur décision de ne pas confesser dans un contexte d'interrogatoire. Ces données furent à l'origine collectées dans le cadre d'un projet de recherche plus large portant sur le processus décisionnel des suspects en contexte d'interrogatoire policier. Lors de ce projet de recherche, 390 hommes francophones détenus au Centre Régional de Réception de Sainte-Anne-des-Plaines, au moment de l'étude, ont été sollicités. Tous les détenus du Québec ayant été condamnés à une peine d'emprisonnement de deux ans et plus doivent passer par ce centre de réception pour des fins d'évaluation. Dans l'échantillon original, 93 (45,6 %) ont affirmé avoir confessé leurs crimes lors de leur dernier interrogatoire policier, alors que 111 (54,4 %) d'entre eux n'ont jamais admis les gestes reprochés (1). C'est à ce dernier groupe que la présente étude s'est intéressé. Les individus n'ayant pas collaboré avec les policiers et n'ayant pas reconnu leur culpabilité pour les gestes reprochés (même en partie) lors de l'interrogatoire furent considérés comme des non-confesseurs.

Procédures

Dans le cadre de la collecte de données originale sur laquelle repose la présente étude, les participants n'ayant pas confessé le ou les crimes reprochés lors de leur interrogatoire policier devaient remplir le questionnaire sur l'absence d'aveu (QAA; Deslauriers-Varin, 2006) concernant les motivations entourant leur décision de ne pas confesser. Ce questionnaire, développé dans le cadre du projet de recherche principal, fut inspiré et basé sur la littérature quant aux obstacles à la confession. Le questionnaire contenait 32 questions sur les variables ayant influencé la non-confession, et leur degré d'importance dans le processus décisionnel.

Analyses et sélection des variables à l'étude

Des analyses factorielles ont préalablement été effectuées avec les 32 items du QAA afin d'identifier les items à inclure dans les analyses suivantes. Ces analyses factorielles ont permis d'identifier six facteurs (voir Annexe A): 1) Conséquences réelles, regroupe des items représentant des conséquences qui sont externes à l'individu, tels que la peur d'aller en prison, de perdre des êtres chers ou de perdre son emploi; 2) Conséquences personnelles, regroupent les items ayant trait aux conséquences touchant des aspects plus émotifs, tels que la peur de nuire à la réputation ou la peur du jugement des autres; 3) Pressions internes, regroupe des items en lien avec l'état mental de l'individu, telles que le sentiment de confusion et l'état d'intoxication lors de l'interrogatoire; 4) Sentiment de culpabilité, regroupent des items liés au sentiment de culpabilité du suspect lors de l'interrogatoire; 5) Qualité de la preuve, regroupe des items en lien avec la perception du suspect quant à la qualité de la preuve détenu contre lui et, finalement; 6) Variables contextuelles, regroupent des items en lien avec le contexte de l'interrogatoire et le lien avec les policiers tels que la confiance accordée au policier ou la peur de leur réaction.

Suite à l'analyse factorielle et aux analyses de corrélation effectuées entre les items d'un même facteur, les huit items suivants furent conservés pour les analyses de classe latentes et l'identification des profils motivationnels de non-

	Pas du tout	Assez	Énormément
Conséquences personnelles			
<i>J'avais peur que cela porte atteinte à ma réputation</i>	56,8 (63)	15,3 (17)	27,9 (31)
<i>J'avais peur qu'on ne me croit pas</i>	59,5 (66)	16,2 (18)	24,3 (27)
Conséquences réelles			
<i>Je craignais de perdre des personnes qui me sont chères</i>	50,5 (56)	16,2 (18)	33,3 (37)
<i>Je craignais d'avoir un casier judiciaire</i>	76,6 (85)	9,9 (11)	13,5 (15)
État mental			
<i>J'étais trop perturbé mentalement</i>	54,1 (60)	24,3 (27)	21,6 (24)
Sentiment de culpabilité			
<i>Je ne me sentais pas coupable de ce(s) crime(s)</i>	47,7 (53)	23,4 (26)	30,6 (34)
Perception de la qualité de la preuve			
<i>Je croyais que la police n'avait pas assez de preuves</i>	47,7 (53)	21,6 (24)	30,6 (34)
Relation policier-suspect			
<i>Je n'aimais pas l'attitude du policier</i>	33,3 (37)	17,1 (19)	49,5 (55)

n = 111

Tableau 1. Items sélectionnés pour l'analyse des profils motivationnels de non-confession- % (n)

confession: 1) «Je craignais de perdre des personnes qui me sont chères (conjointe, enfants, parents, etc.)» (n°2); 2) «Je craignais d'avoir un casier judiciaire» (n°5); 3) «J'avais peur que cela porte atteinte à ma réputation» (n°12); 4) «J'avais peur qu'on ne me croit pas» (n°17); 5) «Je n'aimais pas l'attitude du policier» (n°20); 6) «Je croyais que la police n'avait pas assez de preuves» (n°21); 7) «Je ne me sentais pas coupable de ce(s) crime(s)» (n°25) et; 8) «J'étais trop instable psychologiquement» (n°28). Le Tableau 1 présente ces items, le facteur qu'ils représentent, de même que leur fréquence.

Analyses de classes latentes

Afin d'explorer la présence de différents profils motivationnels de non-confesseurs, objectif principal de la présente étude, des analyses de classes latentes (ACL) ont été effectuées. Cette analyse permet de prédire le groupe d'appartenance d'un individu basé sur ses réponses aux items à l'étude. Les ACL, comparativement à d'autres analyses typologiques plus communes en criminologie (p. ex.: les analyses de classification de type *cluster*), ont comme avantage de produire des classes mutuellement exclusives et exhaustives (Dayton, 2008). L'ACL repose sur deux présupposés. La première est que chaque individu du groupe d'appartenance a la même probabilité de réponse aux items. La deuxième est que la population se divise en petits groupes et que les conditions d'appartenance spécifique à un groupe sont indépendantes de celles des autres groupes identifiés (Lanza, Collins, Lemmon, et Schafer, 2007). Pour l'ACL, chaque variable latente utilisée doit être catégorique et comprend un nombre de classes latentes qui sont pour leur part mesurées par des indicateurs observables, ce qui permet d'organiser les données à partir d'un arrangement complexe de données (Collins et Lanza, 2010). L'utilisation de l'ACL présente plusieurs avantages. Entre autres, l'ACL identifie les similarités entre les items afin de former des groupes en utilisant les probabilités d'appartenance alors que les autres analyses de classification standards se basent généralement sur les items les plus proches les uns des autres en utilisant des mesures de distance (Vermunt et Magidson, 2002). En d'autres mots, l'ACL commence par décrire la distribution des données afin de

s'assurer que l'item correspond au groupe, alors que les autres analyses de classification commencent par trouver des similarités entre les cas et ne réviseront pas les groupes une fois qu'ils sont formés. C'est pour cette raison que l'ACL est en mesure d'identifier davantage de sous-groupes qui sont peut-être moins facilement apparents (voir, p. ex., Deslauriers-Varin et Beaugard, 2014). De plus, même si l'on assume que chaque participant appartient à une classe, une incertitude d'appartenance est considérée. L'individu peut donc être reclassé plus tard dans les itérations si l'une convient davantage que la première (Vermunt et Magidson, 2002).

Sélection du modèle d'ACL optimal

Afin d'identifier le meilleur modèle, de nombreuses solutions ont été examinées à partir de plusieurs données d'amorce (*seeds*) différentes tel que recommandé par Lanza et coll. (2007). Ces données d'amorce assurent que les calculs sont générés de façon aléatoire. Les résultats démontrent que même avec un point de départ différent pour la génération des classes, les classes identifiées semblent stables et récurrentes à travers les différents modèles. Afin de déterminer combien de classes contenait le meilleur modèle, chaque sélection a été examinée avec une possibilité de 2 à 8 classes. Afin d'identifier la solution la plus optimale parmi les modèles générés, le critère d'information Bayésien (BIC; Schwarz, 1978), le critère d'information Akaike (AIC; Akaike, 1974), l'indice de vraisemblance Khi-Carré, l'entropie et le degré de liberté furent consultés. À la suite de cette analyse, le modèle à cinq classes est apparu comme celui représentant le mieux les données à l'étude (voir le Tableau 2). Les analyses ont été effectuées à l'aide du PROC ACL dans le logiciel statistique SAS 9.4.

Les probabilités des réponses aux items à l'étude sont représentées dans le Tableau 3 et varient de 0 à 1,00. Ces chiffres représentent la probabilité de réponse de chaque item pour chacune des classes d'individus. Une réponse plus près de 1,00 indique une forte probabilité que l'item caractérise la classe identifiée, alors qu'une réponse plus près de 0,00 indique l'absence de cet item pour définir la classe identifiée. Généralement, avec des items dichotomiques, les probabilités se situant entre 0,45 et 0,65 sont jugées comme étant plus ou moins représentatives de la classe, alors que les items avec une probabilité plus grande que 0,65 (présence de l'item) ou inférieure à 0,45 (absence de l'item) sont considérés comme étant très représentatifs de la classe (Deslauriers-Varin et Beaugard,

N. de classes	Indice de vraisemblance (G ²)	AIC	BIC Ajusté	Entropie	Degré de liberté
2	640,94	706,94	692,07	0,78	6527
3	597,76	697,76	675,22	0,83	6510
4	576,77	710,77	680,58	0,85	6493
5	525,70	693,70	655,84	0,91	6476
6	521,05	723,05	677,53	0,90	6459
7	478,68	714,68	661,50	0,94	6442
8	444,94	714,94	654,10	0,94	6425

Note. La ligne en gras représente le modèle sélectionné.

Tableau 2. Comparaison des modèles de base

Items	Groupes				
	Déni passif (29,7 % ; n=33)	Déni émotif (24,3 % ; n=27)	Déni ambivalent (21,6 % ; n=24)	Déni calculé (13,5 % ; n=15)	Déni par dignité (10,8 % ; n=12)
Peur de perdre des personnes chères					
Pas du tout	0.75	0.00	0.55	0.78	0.54
Assez	0.06	0.09	0.29	0.12	0.46
Énormément	0.19	0.91	0.16	0.10	0.00
Peur d'avoir un casier judiciaire					
Pas du tout	0.97	0.43	1,00	0.72	0.55
Assez	0.03	0.18	0.00	0.00	0.45
Énormément	0.00	0.39	0.00	0.28	0.00
Peur de ternir la réputation					
Pas du tout	0.86	0.41	0.52	0.69	0.00
Assez	0.05	0.08	0.49	0.00	0.18
Énormément	0.09	0.51	0.00	0.32	0.82
Peur qu'on ne le croit pas					
Pas du tout	0.82	0.42	0.66	0.57	0.24
Assez	0.06	0.00	0.26	0.44	0.33
Énormément	0.12	0.59	0.08	0.00	0.44
Dérangé par l'attitude du policier					
Pas du tout	0.79	0.29	0.00	0.00	0.09
Assez	0.00	0.09	0.60	0.13	0.09
Énormément	0.20	0.62	0.41	0.87	0.82
Croyait que la preuve était faible					
Pas du tout	0.84	0.33	0.37	0.00	0.52
Assez	0.00	0.34	0.53	0.11	0.09
Énormément	0.16	0.33	0.10	0.89	0.39
Ne ressentait pas de culpabilité					
Pas du tout	0.73	0.44	0.46	0.35	0.00
Assez	0.04	0.30	0.40	0.10	0.51
Énormément	0.23	0.27	0.14	0.55	0.49
Trop instable psychologiquement					
Pas du tout	0.83	0.00	0.78	0.81	0.15
Assez	0.11	0.53	0.06	0.19	0.40
Énormément	0.06	0.47	0.16	0.00	0.45

n = 111

Tableau 3. Probabilité de réponses aux items pour le modèle de cinq classes

2010). Toutefois, puisque les items inclus pour la présente étude comportaient généralement trois modalités, une analyse de la répartition des probabilités de réponse aux autres modalités de cet item fut effectuée et les probabilités se situant entre 0,45 et 0,65 furent parfois tout de même considérées comme étant représentatives de la classe.

Résultats

Le premier profil de non-confession identifié est celui le plus prévalent chez les non-confesseurs à l'étude (29,7 %). Ce profil se démarque par le petit nombre d'items identifiés comme ayant influencé la non-confession. En fait, pour cette classe, aucun des items utilisés pour la formation des profils ne semble avoir joué un rôle marqué dans le processus décisionnel de non-confession de l'individu. Le déni semble *passif* puisqu'absolument tous les items ont été identifiés comme n'ayant *pas du tout* influencé la non-confession. Par exemple, la peur de perdre des êtres chers (mettre probabilité), d'aller en prison (mettre probabilité) ou de ternir la réputation (mettre probabilité), items généralement identifiés comme étant

des obstacles à la confession, n'ont pas été ici des éléments déterminants dans le processus décisionnel de ces individus.

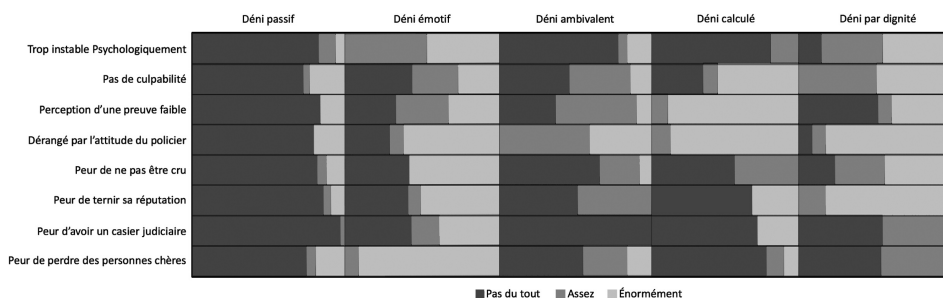
Le deuxième profil motivationnel de non-confession le plus prévalent au sein de l'échantillon de non-confesseurs (24,3 %) regroupe des individus ayant indiqué le plus grand nombre d'éléments ayant contribué à leur décision de nier les accusations. Leur processus décisionnel est donc motivé par une grande quantité d'items et ceux-ci sont davantage émotifs que les items identifiés pour les autres classes. Par exemple, les individus de cette catégorie avaient peur de perdre des personnes chères (.91), avaient peur de ternir leur réputation (.51), et avaient peur qu'on ne les croit pas (.59). Ils ont également été dérangés par l'attitude du policier (.62). Les conséquences de la confession, qui sont davantage émotionnelles, les ont amenés à prendre la décision de nier les accusations sur une base *émotive* (*déni émotif*). Ce groupe est également celui qui accorde le plus d'importance au fait qu'ils étaient dans un état psychologique instable lors de l'interrogatoire (.47).

Le troisième profil identifié, représentant 21,6 % de l'échantillon, présente des similitudes importantes avec le groupe *déni passif* présenté précédemment. En effet, ce profil se démarque également par l'absence d'items ayant joué un rôle marqué dans le processus décisionnel de non-confession chez l'individu. Encore une fois, les individus n'avaient pas vraiment peur de perdre des êtres chers (.55), d'avoir un casier judiciaire (1.00) ou de ne pas être crus (.66). Ils n'étaient également pas dans un état psychologique instable (.78). Très peu d'éléments sont donc identifiés comme ayant influencé le déni. Par contre, la distinction avec le premier groupe identifié se trouve au niveau de la réponse mitoyenne. Ce groupe est le seul pour lequel les items ont assez joué un rôle dans leur processus décisionnel. Les individus ont identifié la peur de tenir leur réputation (.49), le fait d'avoir été dérangé par l'attitude du policier (.60), le fait qu'ils considéraient la preuve contre eux faible (.53) et qu'ils ne se sentaient pas vraiment coupables (.40) comme des items ayant assez influencé leur décision de ne pas confesser, contrairement aux autres groupes qui se situent davantage dans les réponses extrêmes. Les participants présentent donc des réponses plus nuancées que les autres sans pour autant en avoir un item ou un élément central ayant influencé leur prise de décision. C'est pour cette raison que la catégorie a été identifiée comme représentant un déni plus *ambivalent*. On note toutefois que l'item identifié comme ayant joué le plus grand rôle dans la non-confession pour ce groupe, sans pour autant avoir une grande probabilité statistique, est l'attitude du policier (41).

Le quatrième profil, qui regroupe 13,5 % des non-confesseurs à l'étude, fait partie des deux groupes ayant été le plus dérangés par l'attitude du policier lors de l'interrogatoire (.86). Ce profil se démarque aussi par le fait que les participants aient évalué la preuve que les policiers détenaient contre eux comme étant faible (.88). Il est à noter que la majorité des individus de ce groupe ont signalé ne pas ressentir de culpabilité (.55). Il appert donc que les participants semblent s'être davantage dissociés des gestes qu'ils ont commis. Ils semblent détachés puisqu'ils n'identifient pas d'items plus personnels, liés aux émotions, comme ayant joué un rôle dans leur confession. Ces individus semblent avoir *calculé* de façon

plus objective, froide et rationnelle les conséquences liées à la confession en considérant le niveau de preuve perçue comme l'élément principal pour baser leur réflexion.

Finalement, le dernier profil (10,8 %) se démarque par le fait que les participants de ce groupe étaient davantage préoccupés par la peur de ternir leur réputation (.82). Ils identifient également avoir été dérangés par l'attitude du policier (.82). Ces deux raisons semblent être associées au fait que les individus accordaient une plus grande importance que les autres à leur *dignité*. Leur refus de coopérer semble donc davantage associé à l'atteinte de l'estime de soi et à l'intégrité de l'individu interrogé. Tel que mentionné précédemment, les individus de ce profil ont également été influencés par leur état mental, qualifié d'instable, au moment de l'interrogatoire, tout comme les participants du profil *déni émotif*. Cependant, ce qui distingue le groupe *déni par dignité* du groupe *déni émotif* est que ce dernier semblait ressentir davantage de culpabilité. En effet, les individus du profil *déni par dignité* ne semblaient pas ressentir de culpabilité au moment de l'interrogatoire. La figure ci-dessous présente un résumé des profils identifiés et de l'importance de chacun des items à l'étude dans la composition de ces profils.



Discussion

L'objectif de l'étude était d'explorer et d'identifier les profils explicatifs de la non-confession afin de mieux comprendre les raisons influençant le processus décisionnel des individus n'ayant pas admis les faits reprochés lors de leur interrogatoire policier, alors qu'ils ont tout de même été reconnus coupables. Les résultats précédemment présentés sont discutés à la lumière des connaissances actuelles au sujet de la non-confession et des obstacles à la confession en contexte d'interrogatoire policier. Des implications pratiques pour les policiers et les pratiques policières sont aussi proposées.

Profils Identifiés

Les analyses de classes latentes effectuées à l'aide de certaines des variables motivationnelles reconnues dans la littérature ont aidé à identifier cinq profils motivationnels de non-confesseurs présentant des explications distinctes de la non-confession.

Déni passif et déni ambivalent

Dans les profils *déni passif* et *déni ambivalent*, représentant ensemble plus de la moitié des participants, très peu d'éléments utilisés dans le cadre de l'étude ont été identifiés comme ayant joué un rôle important dans le processus décisionnel de non-confession en contexte d'interrogatoire. Il est surprenant de constater que les items, qui ont été identifiés comme étant des obstacles à la confession dès le début du développement des modèles théoriques et des études empiriques sur le sujet, ne semblent pas avoir influencé ces participants. Par exemple, plusieurs études ont associé la confession avec la bonne qualité de la preuve que les policiers détiennent contre le suspect, alors que la perception d'une preuve faible est plus souvent associée à la non-confession (p. ex., Deslauriers-Varin et coll., 2011a; Deslauriers-Varin et coll., 2011b; Frantzen, 2010; Lippert et coll., 2010; Moston, et coll., 1992; Sigurdsson et Gudjonsson, 1994). Cependant, les individus du groupe *déni passif* semblent aller à l'encontre de cette tendance. En effet, alors qu'ils semblent laisser croire qu'ils évaluent la preuve détenue contre eux comme assez bonne (ou, à tout le moins, comme n'étant pas faible ou mauvaise), les individus de ce groupe ont tout de même nié les accusations. Il est possible qu'ils aient évalué qu'ils avaient encore une chance de se sortir de cette situation et, donc, qu'ils aient choisi de se taire pour éviter de s'incriminer.

La grande différence entre les profils *déni passif* et *déni ambivalent* se trouve dans le poids qu'ont joué les items analysés: dans le premier groupe, les individus indiquent qu'*aucun* des éléments mentionnés n'a compté dans la balance décisionnelle. Dans le deuxième groupe, cependant, la réponse des participants est plus nuancée et se démarque par le fait qu'ils identifient davantage de variables comme ayant plus ou moins compté dans la balance décisionnelle. C'est le cas pour les items concernant l'attitude du policier et la perception de la qualité de la preuve. Ils ont également montré une plus grande ambivalence pour les items se rapportant à la peur de ternir leur réputation et le fait qu'ils ne ressentaient pas de culpabilité. Ce sont les seuls participants ayant été plus nuancés dans leurs réponses puisque les schémas de réponse des autres profils se situent davantage dans les réponses extrêmes plutôt que dans la réponse médiane. Parmi tous les items, l'élément qui semble avoir influencé le plus les participants du profil *déni ambivalent* est l'attitude du policier. Cet élément vient donner un indice sur l'importance de certains items.

En effet, l'attitude du policier et tout ce qui concerne les variables contextuelles entourant l'interrogatoire jouent peut-être un rôle plus important que ce qui a été identifié dans la littérature jusqu'à présent, tel que le suggère Deslauriers-Varin et collègues (2011a; b). En effet, alors que les premières recherches laissaient sous-entendre que la décision de confesser ou non est prise dès le début de l'interrogatoire et que les effets contextuels (p. ex., les techniques d'interrogatoire utilisées) n'ont que très peu d'impact sur celle-ci (p. ex.: Moston et coll., 1992; Pearse et coll., 1998), les études plus récentes semblent démontrer qu'un certain groupe d'individus changeront leur déci-

sion initiale en cours d'interrogatoire et que l'attitude du policier ou les techniques utilisées y seraient pour beaucoup (p. ex.: Deslauriers-Varin et coll., 2011b). De même, plusieurs études récentes ont permis d'identifier que certaines techniques d'interrogatoire spécifiques sont associées à une plus forte probabilité de confession (p. ex.: Leahy-Harland et Bull, 2017; Tekin et coll., 2016). L'identification des profils *déni passif* et *déni ambivalent* semblent supporter cette idée en démontrant qu'il y aurait effectivement plus que les pressions internes et externes à prendre à considération dans la décision de ne pas confesser et que les techniques d'interrogatoire et l'attitude du policier joueraient un rôle clé – à tout le moins pour certains individus.

Déni émotif

Contrairement au groupe *déni passif*, le deuxième groupe identifié par les ACL, c'est à dire, *déni émotif*, est celui illustrant le mieux les items et facteurs liés à la non-confession tel qu'identifiés dans les modèles théoriques ou les études empiriques précédentes (p. ex.: Gudjonsson, 2003). En effet, il s'agit du profil qui identifie le plus d'éléments comme ayant joué un grand rôle dans leur décision de ne pas confesser, telle que la peur des conséquences découlant d'une confession, le fait d'avoir été dérangé par les policiers, d'avoir eu peur de ternir leur réputation, ainsi que la présence d'un état psychologique instable. Ce profil se démarque aussi par l'aspect plus émotif de la situation. En effet, les individus de ce groupe mentionnent avoir eu *énormément* peur de perdre des personnes qui leur sont chères s'ils avouaient leur crime. Ils ont également peur de ne pas être crus. Les individus semblent avoir craint la réaction et le potentiel rejet de la part de leur environnement social immédiat suite à la confession de leur implication, ce qui est en lien avec la majorité des études empiriques et des modèles explicatifs proposés antérieurement (p. ex.: Gudjonsson, 2003; Hilgendorf et Irving, 1980). Les individus du groupe *déni émotif* semblent donc avoir perçu que la charge émotive et les conséquences reliées à la confession comme trop importantes.

Finalement, les individus du groupe *déni émotif* ont identifié qu'ils étaient dans un état psychologique instable lors de l'interrogatoire. À cet effet, certaines études antérieures ont permis de mettre en lumière l'influence d'un état d'intoxication, aux drogues ou à l'alcool, en contexte d'interrogatoire. Pearse et coll. (1998) affirment que seul le fait d'avoir consommé une substance illicite dans les 24 heures précédant l'interrogatoire est significativement relié à l'obtention d'une confession. Il est également démontré qu'un problème de santé mentale, tel qu'un état psychotique par exemple, peut également faire augmenter la probabilité d'une (fausse) confession (Gudjonsson et Sigurdsson, 1999). Les instabilités de l'état psychologique sont donc plus souvent associées à la confession plutôt qu'au déni. Pourtant, 21,8 % des individus de l'échantillon de non-confesseurs de la présente étude identifient l'instabilité psychologique comme étant un élément ayant influencé leur décision de nier les accusations.

Déni calculé

Le quatrième profil, *déni calculé*, se démarque par l'identification des items plus rationnels dans la prise de décision — ou moins centrés sur les émotions. Le modèle d'Irving et Hilgendorf (1980) explique ce processus de décision avec leur approche du calcul coûts-bénéfices. Ils mentionnent que la perception du suspect des conséquences positives et négatives liées à la confession ou à la non-confession vient peser dans la balance de la prise de décision en affichant les bénéfices d'un côté et les coûts de l'autre. En effet, ces chercheurs proposent une approche de calcul coûts-bénéfices supposant donc que le choix est conscient et rationnel et explique que les accusés prennent en considération les variables telles que les peurs, les conséquences positives et négatives à longs et courts termes, les réactions des gens dans l'environnement, etc. L'analyse de coûts ou conséquences trop importantes découlant de la confession serait donc un obstacle à celle-ci. C'est ce qui semble être le cas pour les non-confesseurs du groupe *déni calculé*. Pour les individus de ce groupe, la qualité de la preuve détenue contre eux est l'élément ayant joué un rôle central dans leur décision de ne pas confesser en contexte d'interrogatoire. En effet, les individus de ce groupe semblent croire que la preuve contre eux était faible et a donc pris la décision de continuer de nier les accusations. Cependant, tel que mentionné précédemment, les non-confesseurs à l'étude ont malgré tout tous été reconnus coupables des faits reprochés et étaient tous détenus au moment de la passation des questionnaires à l'étude. Il apparaît donc que les individus du groupe *déni calculé*, malgré qu'ils aient considéré la preuve contre eux comme faible, ont mal évalué l'étendue de la preuve réelle que les policiers détenaient contre eux. Ces résultats semblent donc donner un support supplémentaire aux études antérieures qui indiquent que, peu importe quelle était la véritable nature de la preuve, ce qui influence la décision de ne pas confesser est avant tout et surtout la perception qu'en a l'individu et non la preuve réelle (p. ex. Gudjonsson et Petursson, 1991; Horowitz, 1956; Sargant, 1957). À cet effet, les études antérieures (p. ex.: Frantzen, 2010; Lippert et coll., 2010; Moston et coll., 1992; Sigurdsson et Gudjonsson, 1994) ont associé une bonne qualité de la preuve à un taux de confession plus important chez les suspects en contexte d'interrogatoire. Les individus sont donc plus enclins à confesser lorsqu'ils perçoivent que la preuve contre eux est solide. Le profil *déni calculé* semble donc démontrer que, à l'inverse, la non-confession soit favorisée par la perception d'une preuve de faible qualité. Ces résultats ne sont pas nécessairement surprenants en regard des résultats d'études plus récentes sur le sujet (p.ex., Deslauriers-Varin et coll., 2011a). Cependant la présente étude est la première à s'intéresser à l'influence de ce facteur et ses variations pour un échantillon exclusivement composé de non-confesseurs. À cet effet, la procédure et l'attitude adoptées par les policiers lors de l'interrogatoire pourraient être un élément qui explique que la perception de la preuve des individus du groupe *déni calculé* ait été perçue comme étant faible. En effet, les études antérieures indiquent que plus les preuves détenues contre le suspect sont importantes, moins le nombre de techniques utilisées par les policiers au cours de

l'interrogatoire sera important (p. ex.: Leo, 1996). Par exemple, Leo (1996) indique que, dans le cas où les individus ont commis un crime plus grave, les policiers prennent plus le temps et ont recours à un plus grand nombre de techniques pour tenter d'obtenir des informations incriminantes. Dans cette logique, si les policiers détenaient une preuve assez importante contre le suspect, ce qui semble plausible considérant que les individus de l'échantillon ont tous été reconnus coupables et incarcérés en lien avec leur délit, le besoin d'obtenir une confession ou d'obtenir de l'information supplémentaire validant la culpabilité du suspect n'était peut-être pas aussi grand. Recourir à plusieurs techniques et approches pendant l'interrogatoire, notamment quant à la divulgation de la preuve détenue, n'a donc peut-être pas été priorisé dans le cas des interrogatoires de ce groupe de non-confesseurs.

Finalement, il est à noter que le profil *déni calculé* contient aussi la plus grande proportion d'individus ne ressentant pas de culpabilité. Dans l'étude de Deslauriers-Varin et coll. (2011a), les individus ayant confessé leur crime rapportaient ressentir davantage de culpabilité que les non-confesseurs. Sigurdsson et Gudjonsson (1994) identifient également la présence d'un sentiment de culpabilité comme étant un facteur lié à la confession. Il est donc possible de croire que l'absence de ce sentiment de culpabilité serait associée, à l'inverse, à la non-confession. Ces individus ne semblent pas ressentir le poids de la culpabilité ce qui ne les incite peut-être moins à collaborer avec les policiers et à avouer leurs gestes.

Déni par dignité

Le groupe d'individus ayant accordé le plus d'importance à leur réputation est le groupe *déni par dignité*. Gudjonsson (2003) a soulevé que la peur de l'individu de nuire à sa réputation en confessant le crime reproché à la police peut être un élément associé à la non-confession. Il semble que ce soit le cas pour les individus de cette catégorie. En plus de la protection de leur dignité, l'attitude du policier semble avoir grandement dérangé les participants de ce groupe. Le refus de coopérer à l'enquête pourrait donc être relié à l'orgueil de l'individu voulant éviter d'être associé aux gestes commis et de donner au policier ce qu'il veut, alors que le suspect considère que l'attitude de son interlocuteur est problématique. Douglas et coll. (2006) rapportent que le concept de la dignité est un élément ayant beaucoup d'importance dans le processus d'enquête, puisqu'il module les réactions de l'individu. Ils expliquent que tous les individus devraient pouvoir maintenir leur dignité personnelle et leur estime de soi, puisqu'ils devront vivre avec les gestes commis. Ils affirment que l'obtention d'une confession chez un individu coupable sera ainsi facilitée si la dignité de l'individu est respectée, même dans les circonstances plus difficiles pour les policiers (p. ex.: si le suspect est très opposant ou si le crime commis provoque des réactions négatives chez le policier).

L'attitude du policier envers le suspect lors de l'interrogatoire avait été soulevée comme étant un élément pouvant expliquer le changement de décision, en cours d'interrogatoire, quant à la confession ou à la non-confession

(Deslauriers-Varin et coll., 2011b). Malgré le fait que les participants du groupe *déni par dignité* indiquent qu'ils ont grandement été dérangés par l'attitude du policier, il est impossible de savoir si, lors de l'interrogatoire de ces individus, le policier adoptait vraiment une attitude dérangeante ou s'il s'agit davantage de la perception de l'individu et de sa perception négative du système de justice de façon générale.

Conclusion

Les premiers modèles sur la confession ont d'abord abordé le sentiment de culpabilité et les conflits internes. L'influence qu'exerce policier en contexte d'interrogatoire a ensuite été introduit. Les conséquences positives et négatives influençant la balance décisionnelle pour confesser ont aussi été mises de l'avant. Par la suite, des modèles plus sophistiqués ont vu le jour laissant une place importante aux interactions entre les variables influençant le processus décisionnel. Finalement, le modèle le plus complet à ce jour est celui introduit par Gudjonsson, puisqu'il intègre les variables abordées par ses prédécesseurs, mais également pour le raffinement des définitions et des catégories de facteurs. Son modèle aide à mieux comprendre l'équation menant à la confession et sur les obstacles à la confession est le principal pilier des données amassées dans l'étude originale de laquelle résulte cette étude. Pourtant, un des résultats les plus importants de cette étude est la difficulté à expliquer deux des profils explicatifs de la non-confession identifiés: dans le premier profil, *déni passif*, les motivations des individus n'ont pas pu être bien identifiées à l'aide des items à l'étude. De façon similaire, le troisième groupe, *déni ambivalent*, identifiait presque tous les items comme ayant plus ou moins influencé leur décision de nier les accusations, sans qu'aucun d'entre eux n'ait joué un rôle important ou décisionnel. Ces deux profils démontrent un manque dans la littérature actuelle quant au processus décisionnel de la non-confession. Les résultats semblent indiquer que d'autres facteurs que ceux analysés pour la présente étude influencent la non-confession en contexte d'interrogatoire. Il est possible que des facteurs contextuels tels que les techniques d'interrogatoire utilisées par le policier aient influencé la non-confession. L'état mental du suspect au moment de l'interrogatoire pourrait également avoir joué un rôle dans la non-confession. Des études supplémentaires tenant compte de ces facteurs contextuels sont nécessaires afin de mieux comprendre le phénomène. Il serait important, à cet effet, que les études futures s'intéressent davantage aux motivations favorisant la non-confession et reproduisent la présente étude afin de voir si des profils motivationnels similaires sont à nouveau identifiés en recourant à un échantillon distinct. Dans la même lignée, il serait intéressant d'analyser les profils motivationnels de non-confession auprès d'individus qui n'ont pas nécessairement été condamnés suite à l'interrogatoire policier. Ces résultats serviraient à l'application pratique des connaissances pour les enquêteurs. De plus, il serait pertinent de mettre les profils en relation avec

les facteurs sociodémographique afin de mieux les décrire et déterminer si certains profils sont plus communs chez certains individus.

L'obtention d'une confession est un élément important dans le cadre d'une enquête policière. Mieux comprendre le phénomène de la confession et ce qui peut entraver celui-ci s'avère donc essentiel. En identifiant et décrivant différents profils de non-confesseurs, et donc différents profils d'obstacles à la confession et à la collaboration, c'est justement ce que la présente étude a tenté de faire afin de faire avancer les connaissances sur ce phénomène encore sommes toute très peu étudié et pour lequel très peu de support théorique existe.

Bibliographie

- Baldwin, J., et McConville, M. (1980). *Confessions in crown court trials*. Royal Commission on Criminal Procedure Research Study N° 5. HMSO: London.
- Beauregard, E., Deslauriers-Varin, N., et St-Yves, M. (2010). Interactions between factors related to the decision of sex offenders to confess during police interrogation: A classification-tree approach. *Annals of Sex Research*, 22 (3), 343-367.
- Beauregard, E., et Mieczkowski, T. (2012). From Police Interrogation to Prison: Which Sex Offender Characteristics Predict Confession? *Policy Quarterly*, 15 (2) 197-214.
- Blair, J. P. (2007). The roles of interrogation, perception, and individual differences in producing compliant false confessions. *Psychology, Crime & Law*, 13(2), 173-186.
- Bradford, D., et Goodman-Delahunty, J. (2008). Detecting deception in police investigations: Implications for false confessions. *Psychiatry, Psychology and Law*, 15(1), 105-118.
- Collins, L. M., et Lanza, S. T. (2010). *Latent class and latent transition analysis: With applications in the social, behavioral, and health sciences*. New York: Wiley.
- Dayton, C. M. (2008). An introduction to latent class analysis. Dans S. Menard (Ed.). *Handbook of longitudinal research: Design, measurement, and analysis* (pp. 357-371). Burlington, MA: Elsevier.
- Deslauriers-Varin, N. (2006). *Les facteurs déterminants dans le processus d'aveu chez les auteurs d'actes criminels*. Thèse de maîtrise, Université de Montréal, Canada.
- Deslauriers-Varin, N., et Beauregard, E. (2010). Victims' Routine Activities and Sex Offenders' Target Selection Scripts: A Latent Class Analysis. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 22 (3), 315-342.
- Deslauriers-Varin, N., et Beauregard, E. (2014). Consistency in crime site selection: An investigation of crime sites used by serial sex offenders across crime series. *Journal of Criminal Justice*, 42, 123-133.
- Deslauriers-Varin, N., Beauregard, E., et Wong, J. (2011b). Changing Their Mind About Confessing to Police: The Role of Contextual Factors in Crime Confession. *Police Quarterly*, 14 (1) 5-24.
- Deslauriers Varin, N., Lussier, P., et St Yves, M. (2011a): Confessing their Crime: Factors Influencing the Offender's Decision to Confess to the Police. *Justice Quarterly*, 28 (1), 113-145.
- Douglas, J. E., Burgess, A. W., Burgess A. G., et Ressler, R. K. (2006). *Crime Classification Manual: A Standard System for Investigating and Classifying Violent Crimes* (2^e Ed). San Francisco, États-Unis: John Wiley & Sons, Inc.
- Everitt, B. S., Landau, S. et Leese, M. (2001). *Cluster Analysis* (4th Ed.). New York, NY: Arnold.
- Frantzen, D. (2010). Interrogation strategies, evidence, and the need for *Miranda*: a study Of police ideologies. *Police Practice and Research*, 11 (3), 227-239.
- Gudjonsson, G. H. (1992). The psychology of false confessions. *New Law Journal*, 142, 1277-1278.
- Gudjonsson, G. H. (2003). *The psychology of interrogations and confessions: A handbook*. Chichester: John Wiley.

- Gudjonsson, G. H., et Bownes, I. (1992). The reasons why suspects confess during custodial interrogation: Data for Northern Ireland. *Medicine, Science and the Law*, 32, 204–212.
- Gudjonsson, G. H. et Petursson, H. (1991). Custodial Interrogation: Why do Suspects Confess and How Does it Relate to their Crime, Attitude and Personality? *Personality & Individual Differences*, 12, 295-306.
- Gudjonsson, G. H., et Sigurdsson, J. F. (1999). The Gudjonsson Confession Questionnaire-Revised (GCQ-R): Factor structure and its relationship with personality. *Personality and Individual Differences*, 27, 953–968.
- Hilgendorf, E. L., et Irving, B. (1981). A decision-making model of confessions. Dans M.A. Lloyd-Bostock (Ed.). *Psychology in legal contexts: Applications and limitations* (pp. 67–84). London: MacMillan.
- Horowitz, M. W. (1956). The psychology of confession. *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, 47, 197–204.
- Inbau, F. E., Reid, J. E., Buckley, J. P., et Jayne, B. C. (2001). *Criminal interrogation and confession* (4th Ed.). Gaithersburg, MA: Aspen.
- Irving, B. et Hilgendorf, L. (1980). *Police interrogation: the psychological approach*. Research Studies, N° 1, HMSO: Londre.
- Jayne, B. C. (1986). The psychological principles of criminal interrogation: An appendix. Dans F. E. Inbau, J. E. Reid, J. P. Buckley, et B. C. Jayne (Ed.). (2001). *Criminal interrogation and confession* (3rd Ed.), (pp. 327–347). Baltimore, MD: Williams & Wilkins.
- Kassin, S. M., et Gudjonsson, G. H. (2004). The psychology of confessions: A review of the literature & issues. *Psychological Science in the Public Interest*, 5, 33–67.
- Kassin, S. M., Meissner, C. A., et Norwick, R. J. (2005). I'd know a false confession if I Saw one: A comparative study of college students and police investigators. *Law and Human Behavior*, 29, 211–227.
- Kassin, S. M., et Neumann, K. (1997). On the Power of Confession Evidence: An Experimental Test of the Fundamental Difference Hypothesis. *Law and Human Behavior*, 21 (5), 469-484.
- Lanza, S. T., Collins, L. M., Lemmon, D. R., et Schafer, J. L. (2007). PROC LCA: A SAS procedure for latent class analysis. *Structural Equation Modelling*, 14, 671-694.
- Leahy-Harland, S., et Bull, R. (2017). Police Strategies and Suspect Responses in Real-Life Serious Crime Interviews. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 32, 138-151.
- Leo, R. A. (1996). Inside the interrogation room. *Journal of Criminal Law & Criminology*, 86, 266–303.
- Lippert, T., Cross, T. P., Jones, L. et Walsh, W. (2010). Suspect Confession of Child Sexual Abuse to Investigators. *Child Maltreatment*, 15 (2), 161-170.
- McConville, M. (1993). *Corroboration and confessions. The impact of a rule requiring that no conviction can be sustained on the basis of confession evidence alone*. The Royal Commission on Criminal Justice Research Study N° 36. HMSO: London.
- Moston, S. J., Stephenson, G. M., et Williamson, T. M. (1992). The effects of case characteristics on suspect behavior during police questioning. *British Journal of Criminology*, 32, 23–40.
- Neubauer, N. W. (1974). Confessions in Prairie city: Some causes and effects. *Journal of Criminal Law & Criminology*, 65, 103–112.
- Pearse, J., Gudjonsson, G. H., Clare, I. C. H., et Rutter, S. (1998). Police interviewing and psychological vulnerabilities: Predicting the likelihood of a confession. *Journal of Community & Applied Social Psychology*, 8, 1–21.
- Phillips, C., et Brown, D. (1998). *Entry into the criminal justice system: A survey of police arrests and their outcomes*. London: Home Office.
- Reik, T. (1973). *Le besoin d'avouer: psychanalyse du crime et du châtement*. Paris: Payot.
- Sargant, W. (1957). *Battle for the Mind: A Physiology of Conversion and Brainwashing*. New-York: Doubleday.
- Sigurdsson, J. F., et Gudjonsson, G. H. (1994). Alcohol and drug intoxication during police interrogation and the reasons why suspects confess to the police. *Addiction*, 89, 985–997.
- Stephenson, G. M., et Moston, S. J. (1994). Police Interrogation. *Psychology, Crime & Law*, 1, 151-157.

- St-Yves, M. (2002). Interrogatoire de police et crime sexuel: Profil du suspect collaborateur. *Revue Internationales de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 1, 81-96.
- Tekin, S., Granhag, P. A., Strömwall, L. A. et Vrijd, A. (2016). How to make perpetrators in denial disclose more information about their crimes. *Psychology, crime & law*, 22 (6), 561-580.
- Vermunt, J.K., et Magidson, J. (2002). Latent class cluster analysis. Dans J. A. Hagenars and A. L. McCutcheon (Ed.), *Applied Latent Class Analysis*, (pp. 89-106). Cambridge: Cambridge University Press.
- Viljoen, J. L., Klaver, J., et Roesch, R. (2005). Legal Decisions of Preadolescent and Adolescent Defendants: Predictors of Confessions, Pleas, Communication with Attorneys, and Appeals. *Law and Human Behavior*, 29 (3), 253-277.
- Walsh, D., et Bull, R. (2012). How Do Interviewers Attempt to Overcome Suspects' Denials? *Psychiatry, Psychology and Law*, 19 (2), 151-168.
- Yang, Y., Madon, S., et Guyll, M. (2015). Short-Sighted Confession Decisions: The Role of Uncertain and Delayed Consequences. *Law and Human Behavior*, 39 (1), 44-52.

Note

- 1 Pour plus d'information quant aux procédures de l'étude originale, voir Deslauriers-Varin, Lussier et St-Yves, 2011)

L'efficacité des interventions policières visant la criminalité des proxénètes

par Véronique CHADILLON-FARINACCI* et Maurice CUSSON**

Résumé

Le proxénétisme prend des formes et des styles de gestion diversifiés; certains proxénètes sont non violents, d'autres ont recours à la violence et finalement d'autres se caractérisent par une délinquance polymorphe. Sachant que peu de délinquants maintiennent un rythme d'activités criminelles constant pendant leur trajectoire, il est possible que les interventions policières amènent les proxénètes à s'abstenir de commettre des crimes ou à en commettre des moins graves. L'article répond à la question suivante: l'activité délinquante des proxénètes est-elle neutralisée ou ralentie par les enquêtes et la surveillance des policiers qui les visent? L'étude identifie les interventions policières qui ont un effet sur la durée des périodes d'inactivité criminelles de proxénètes enquêtés et sur la réduction de la gravité de leurs délits et crimes. Nous distinguons des effets selon deux types de proxénétisme: coercitif et non coercitif. À l'aide des trajectoires criminelles et policières de 589 personnes enquêtées pour du proxénétisme dans une grande ville canadienne de 2001 à 2014, nous avons effectué des corrélations non paramétriques, des corrélations de mesures répétées et des modèles de régression de Cox dont les covariés sont temporalisés. Les résultats mettent en lumière que les enquêtes tendent à augmenter la durée de l'inactivité criminelle des proxénètes. Chez les proxénètes non coercitifs, elles ne préviennent pas l'occurrence de crimes subséquents. Les contrôles d'identité et des bris de conditions réduisent l'occurrence de crimes subséquents. Les enquêtes visant des crimes graves augmentent les probabilités d'une réduction de la gravité du prochain crime chez les proxénètes non coercitifs.

Mots-clés: enquête, surveillance, proxénétisme, efficacité policière

Summary

Pimping takes a variety of forms and management styles; some pimps are non-violent, others resort to violence and others are characterized by a polymorphous delinquency. Few offenders maintain a consistent pattern of criminal activity during their trajectory; police interventions may influence pimps to refrain from committing crimes or to commit less serious crimes. The article answers to the following question: is pimps' delinquent activity neutralized or slowed down by police investigations and surveillance? The study identifies police interventions that have a direct effect on the length of periods of criminal inactivity of investigated pimps and on reducing the severity of their crimes. We distinguish the effect of these characteristics by types of pimping: coercive and non-coercive. Using the criminal and police trajectories of 589 people investigated for pimping in a large Canadian city from 2001 to 2014, we performed non-parametric correlations, repeated measures correlations, and Cox regression models that include time-varying covariates. The results highlight that investigations tend to increase the duration of criminal inactivity of pimps, but they do not prevent the occurrence of subsequent crimes of non-coercive pimps. Police surveillance reduces the occurrence of subsequent crimes, but have no impact reducing crimes severity of pimps' crimes. Serious crime investigations increase the likelihood of reducing the severity of the next crime among non-coercive pimps.

Keywords: investigation, surveillance, pimping, police effectiveness

* Doctorante, École de criminologie, Université de Montréal.

** Professeur émérite, École de criminologie, Université de Montréal.

L'efficacité des interventions policières visant la criminalité des proxénètes

La vente de services sexuels au Canada est illégale sous deux conditions: que la prostituée vende ses services en ayant recours à un intermédiaire et qu'elle sollicite ses clients aux endroits proscrits par la loi. La première condition criminalise les tiers intervenant dans des transactions sexuelles commerciales, donc des personnes qui ne sont ni prostituées ni clients. Ces proxénètes fournissent des services ou des conditions matérielles répondant par exemple à des besoins de protection directe, en empêchant les agressions des clients et des autres proxénètes, et de protection indirecte, en filtrant les clients ou en assurant une présence. Le proxénétisme contemporain au Canada prend une pluralité de formes et de styles de gestion. Or, certains proxénètes sont non violents, d'autres sont violents et finalement d'autres sont des délinquants polymorphes.

Devant cette diversité, la question se pose: l'activité délinquante de ces proxénètes est-elle ralentie, oui ou non, par les enquêtes et les autres interventions policières qui les frappent? En d'autres termes, les enquêtes réussissent-elles à être efficaces en mettant un terme à l'activité délinquante de proxénètes enquêtés, particulièrement ceux qui sont polymorphes? Suivant une série d'interventions policières, les proxénètes sont-ils inactifs plus longtemps ou commettent-ils des délits moins graves?

L'article vise à identifier les interventions policières qui auraient un effet direct sur la durée d'inactivité criminelle de proxénètes enquêtés et sur la réduction de la gravité de leurs délits et crimes. Nous distinguons l'effet de ces caractéristiques par types de proxénétisme: coercitif et non coercitif.

La diversité du proxénétisme et son polymorphisme

La typologie de Bruckert & Law (2013) documente trois formes de proxénétisme: l'agence, l'associé et le contractuel. Cette étude canadienne basée sur des données qualitatives s'ajoute à un corpus d'études nord-américaines qui rapporte que les proxénètes participent à la gestion de la prostitution sans avoir recours à la violence (Bruckert & Law, 2018; Horning & Sriken, 2017; Marcus et al., 2012). Selon Horning & Sriken, (2017), c'est la dynamique de pouvoir inégal entre un proxénète et une prostituée qui débouche sur une gestion coercitive et même violente. (Horning & Sriken, 2017).

La violence de certains proxénètes est bien documentée. Cette violence est utilisée, d'une part pour dissuader les prostituées à porter plainte à la police (Dampousse & Jaccoud, 2012), d'autre part parce qu'ils sont incapables de les gérer autrement (Hodgson, 1997; Morselli & Savoie-Gargiso, 2014).

Certains proxénètes se livrent à une délinquance polymorphe. Ce polymorphisme se manifeste par une délinquance variée, fréquente et persistante qui s'explique par le style de vie du délinquant où la fête et le plaisir occupent une

place importante (Cusson, 2006). Ce phénomène rejoint un pan de l'industrie du sexe qui se concentre autour d'environnements nocturnes encourageant la fête où la présence d'alcool et de drogues fait partie de la norme (Comte, 2016; Finns & Stalans, 2017). Ce proxénétisme peut alors se combiner à d'autres formes de délinquance lucrative, par exemple la vente de stupéfiants, vols à l'étalage et des cambriolages (Davis, 2017; May, Harocopos, & Hough, 2000). Notre analyse de 589 trajectoires de proxénétisme le confirme: près d'un proxénète sur cinq (120/589; 20,37 %) est un délinquant polymorphe (Chadillon-Farinacci, soumis).

Or, peu de délinquants maintiennent une trajectoire linéaire ou un rythme d'activités criminelles constant. Dans les 36 mois précédant l'incarcération de 172 détenus impliqués dans une forme de criminalité lucrative, près des deux tiers d'entre eux (62 %) ont connu au moins un épisode d'inactivité criminelle (Ouellet & Tremblay, 2014). La durée moyenne de cet épisode est de onze mois. Si les délinquants peuvent interrompre volontairement leurs activités criminelles, ils peuvent également recommencer à commettre des crimes après une période d'inactivité. La fréquence des épisodes d'inactivité varie en raison inverse de la diversité des activités criminelles (Ouellet & Tremblay, 2014): plus un délinquant est polymorphe, moins il tend à interrompre son activité criminelle.

Il ne saurait être exclu que les interventions policières incitent des proxénètes à s'abstenir de commettre des crimes ou à en commettre des moins graves. Ce qui voudrait dire que certaines interventions policières pourraient être efficaces en produisant un effet que nous pourrions qualifier de dissuasif.

Dans l'étude de Ouellet (2018), l'auteur utilise la méthode des calendriers de vie. Son échantillon réunit 172 détenus fédéraux du Québec impliqués dans des formes lucratives de criminalité, incluant du trafic de stupéfiants et du proxénétisme. Ouellet se propose de comprendre, entre autres choses, les effets des contacts avec le système de justice et du succès des délinquants dans leurs entreprises criminelles sur les risques d'interruption et de reprise d'activités illégales.

Les épisodes d'inactivité criminelle incluent les mois sans activité criminelle en excluant les mois où les délinquants sont incarcérés. Ouellet (2018) tente de prédire l'occurrence de tels épisodes d'inactivité, plus précisément, les mois successifs durant lesquels les détenus n'ont pas commis des crimes. Trois variables mesurent les contacts avec le système de justice: 1) la surveillance inclut les périodes au cours desquelles les délinquants sont en probation, en libération conditionnelle et en séjour dans des maisons de transition; 2) l'incarcération comprend les périodes au cours desquelles les délinquants sont détenus; et 3) l'arrestation est une variable binaire où chaque mois où les délinquants commettent des crimes est codé selon la présence ou l'absence d'arrestations. Ces périodes sont nichées à la trajectoire des calendriers de vie rapportés par les détenus.

Les résultats indiquent d'abord qu'il n'y a pas de relation statistique entre les durées des périodes de probation, de libération conditionnelle, de maisons de

transition ainsi que des périodes de détention et la probabilité que le délinquant cesse de commettre des crimes. Autrement dit, Ouellet (2018) observe que la surveillance étendue et que l'incarcération prolongée des délinquants ne les dissuadent pas de recommencer ensuite à commettre de nouveaux crimes une fois libres. Les délinquants libérés de prison ont 2,09 fois plus de risques de récidiver que de rester inactifs. Cependant, un effet dissuasif de l'arrestation est détecté: les probabilités de commencer une période d'inactivité sont multipliées par 13 suite à une arrestation le mois précédent par rapport aux périodes sans arrestation le mois précédent. De plus, les probabilités de reprise de la criminalité sont 2 fois moins élevées lorsque la période d'inactivité est déclenchée par une arrestation.

Bien que cette étude distingue l'effet de différents contacts avec le système de justice, une de ses limites est que les périodes de probation, de libération conditionnelle et de séjours dans des maisons de transition diluent l'effet des moments où le délinquant a brisé ses conditions. Par exemple, suivant un bris de conditions, la liberté d'un délinquant peut être révoquée ou un cautionnement supplémentaire peut être imposé. La surveillance en arrière-plan ne capte pas nécessairement l'effet d'une intervention de surveillance appliquée et concrète. Enfin, Ouellet constate la mesure qui produit l'effet le plus marqué sur l'inactivité, c'est l'arrestation.

Les interventions policières ont-elles un impact sur la gravité de la délinquance subséquente?

C'est d'un truisme: plus un crime est grave, plus la sentence sera sévère et la peine de prison plus longue. Il se pourrait donc qu'une priorité de l'action policière soit d'inciter les délinquants à commettre les infractions les moins graves possible. D'autre part, la gravité des délits et crime est mesurable, comme l'a démontré le Centre canadien de la statistique: il pondère la gravité des délits et crimes selon de la sévérité des peines d'emprisonnement rendues par les tribunaux pour chaque crime (Wallace, Turner, Matarazzo, & Babyak, 2009). Serait-il possible alors qu'une intervention policière puisse avoir pour effet mesurable de faire baisser la gravité de l'activité criminelle d'un proxénète?

Outre la gravité, plus un crime se répète, plus il importe de mettre un terme à la série. Dans le cas des proxénètes, ces répétitions peuvent prendre deux formes: continuer de pratiquer le proxénétisme et commettre parallèlement d'autres délits et crimes. Par conséquent, comme pour les crimes graves, une intervention policière visant des crimes en série pourrait avoir pour effet de neutraliser ou diminuer la criminalité d'un proxénète.

Nous posons qu'il est possible que les enquêtes aient un effet sur la trajectoire criminelle des délinquants, particulièrement de ceux qui sont polymorphes. Qu'est-ce qui influence la probabilité que les proxénètes continuent de commettre des crimes? Sinon, qu'est-ce qui influence la probabilité que la criminalité collatérale des proxénètes diminue en gravité? L'hypothèse centrale

est que la fréquence d'interventions policières, particulièrement lorsqu'elles sont associées à des crimes graves, auprès d'un proxénète le dissuade de commettre des crimes ou l'amène à en commettre des moins graves.

Données et démarche méthodologique

Nos données incluent les personnes ayant fait l'objet d'au moins une enquête de proxénétisme, accusées ou suspectées, à Montréal entre 2001 et 2014 (n = 589) provenant du Module d'information policière. De ces données, nous avons tiré des variables d'activité criminelle et d'interventions policières. N'ayant pas de groupe contrôle, nos résultats ne sont donc pas généralisables ni à la population générale ni à l'ensemble des délinquants.

Dans une typologie quantitative effectuée avec les mêmes données, nous avons classé les trajectoires des proxénètes en trois groupes: les gestionnaires discrets (par exemple d'agences d'escorte ou de salon de massages érotiques), les proxénètes polymorphes et les suractifs querelleurs. Or, les deux derniers groupes se caractérisent par leur polymorphisme (Chadillon-Farinacci, soumis). Cette étude nous porte à croiser l'appartenance de ces groupes selon le type de proxénétisme à la première occurrence (voir Tableau 1.).

	Proxénétisme non coercitif		Proxénétisme coercitif	
	n	%	n	%
Gestionnaires discrets (groupe 1)	340	80,95	113	66,86
Polymorphes (groupe 2 et 3)	80	19,05	56	33,14
Total	420	100	169	100

Tableau 1. Fréquences croisées de l'appartenance à la typologie des trajectoires des proxénètes selon leur recours à la coercition

Ce tableau indique que les proxénètes polymorphes tendent à être plus coercitifs dans leur proxénétisme que les gestionnaires discrets.

L'activité criminelle grave et sérieuse ayant fait l'objet d'une enquête policière

La gravité des crimes est mesurée selon la pondération du Centre canadien de la statistique juridique; les poids sont attribués selon la sévérité des peines d'emprisonnement rendues par les tribunaux pour chaque crime (Wallace, Turner, Matarazzo, & Babyak, 2009). Seuls les crimes violents et les crimes contre la propriété ont été retenus pour nos analyses. De plus, nous ne disposons que des crimes qui ont été enquêtés par la police de Montréal.

Nous avons divisé la gravité des crimes en deux modalités: les enquêtes pour des crimes de faible gravité et les enquêtes pour des crimes de gravité élevée (voir Chadillon-Farinacci et Cusson (soumis) pour plus de détails). La sérialité et la gravité des crimes ayant fait l'objet d'une enquête sont mesurées à partir du nombre de crimes selon ces deux modalités. L'occurrence des enquêtes criminelles est mesurée avec les dates où les policiers ont enquêté les proxénètes pour ces crimes. L'inactivité criminelle est mesurée en fonction du temps écoulé en mois entre deux crimes. En moyenne, les proxénètes ont 2,40 épisodes d'inactivités criminelles (médiane = 0 épisode); ces épisodes ont une durée moyenne de 14,23 mois (médiane = 6,90 mois).

La criminalité des proxénètes peut connaître des fluctuations de gravité. Par exemple, un proxénète peut commettre des délits de moins en moins graves suivant une série d'interventions policières. Pour capter ces fluctuations de gravité des crimes, nous avons comparé la somme des poids de gravité de chaque récidive à la somme des poids de gravité du crime qui la précède. L'exemple suivant illustre comment nous nous y sommes pris pour compter les diminutions de gravité de la criminalité des proxénètes enquêtés:

Supposons qu'un proxénète commet une agression à l'arme blanche (agression armée, 77 points), puis un vol à l'étalage (37 points) deux mois plus tard. Le vol est moins grave que l'agression; ce proxénète a donc diminué la gravité de sa criminalité pour cette première récidive. Par contre, six mois après le vol à l'étalage, ce proxénète commet une agression sexuelle (211 points). L'agression sexuelle étant plus grave que le vol, la gravité de la criminalité de ce proxénète n'a donc pas diminué lors de cette deuxième récidive.

À partir de la comparaison de la gravité des crimes placés en séquence chronologique, nous avons compté le nombre de fois où les proxénètes ont diminué la gravité de leur criminalité lorsqu'ils récidivent. En moyenne, les proxénètes diminuent la gravité de leur délit à 0,97 fois (médiane = 0 fois). À titre indicatif, en moyenne, 18,23 % (médiane = 0 %) des récidives des proxénètes sont moins graves que le crime précédent.

Surveillance policière

Les variables de surveillance policière incluent les bris de conditions et les contrôles d'identité. Il va sans dire que le fait d'imposer des conditions à respecter est une forme de surveillance policière formalisée par le système de justice. Par exemple, suite à une arrestation, cette surveillance suggérée par le policier est autorisée par un juge; les conditions peuvent interdire à l'accusé de communiquer avec la victime ou de se trouver à proximité de sa résidence à elle, elles peuvent imposer un couvre-feu, etc. Bien que nous ne disposions pas des périodes où les proxénètes avaient des conditions à respecter (contraire-

ment à Ouellet (2018)); nous avons toutefois les dates où ces conditions ont été brisées. Ces dates ont l'avantage de saisir les interventions de surveillance concrète où, par exemple, la liberté d'un proxénète a été révoquée. Nous avons calculé le nombre de bris de conditions.

De plus, le délinquant peut être visé par un contrôle d'identité. Il s'agit d'une intervention des patrouilleurs qui désirent, par exemple colliger du renseignement sur une personne (Perreault, 2013). Calculer la fréquence de telles interventions devrait nous permettre de capter la surveillance des policiers, c'est-à-dire celle qui n'est pas nécessairement appuyée par un juge.

Stratégies d'analyse

Pour comprendre quelles interventions policières d'enquêtes et de surveillance ont un effet sur la récidive de proxénètes et sur la fréquence et la gravité de leurs délits et crimes, nous avons calculé des corrélations et des régressions de Cox dont les covariés sont temporalisés.

D'abord, une façon de vérifier l'association entre deux variables est de valider si un changement de valeur pour une variable se traduit en un changement pour une autre. En d'autres termes, il s'agit de vérifier si elles covarient. Le tau de Kendall est une corrélation non paramétrique à utiliser lorsque les données sont constituées d'un petit nombre d'observations et d'un grand nombre de rangs liés (Field, Miles, & Field, 2012). Pour tester nos hypothèses sur les deux mesures d'efficacité policière, cette méthode vérifie si les interventions fréquentes et pour des crimes graves et la surveillance policière réduisent la gravité de la criminalité des proxénètes.

Pour vérifier la covariation entre les durées d'inactivité criminelle des proxénètes et les variables d'intervention policière, nous avons recours aux corrélations de mesures répétées. Un proxénète peut connaître plusieurs épisodes d'inactivité de différentes durées au cours de sa trajectoire. Au lieu de les agréger, les corrélations de mesures répétées permettent de déterminer l'association intra-individuelle de mesures effectuées à plusieurs reprises (Backdash & Marusich, 2017). Cette méthode estime une variance intra-individuelle commune à l'aide d'une analyse de covariance qui ajuste les variabilités entre les individus. Les proxénètes partagent donc une pente de régression commune, mais chaque proxénète a sa propre constante. L'ampleur de l'effet a été réalisée avec la technique «bootstrap». Pour tester l'hypothèse de l'efficacité policière, cette méthode teste si les interventions et la surveillance policières ont l'effet de prolonger ou de raccourcir la durée de l'inactivité criminelle des proxénètes.

Des modèles de régression de Cox ont été réalisés pour mesurer l'occurrence, d'une part de la perpétration de crimes et, d'autre part de sa diminution en gravité. Ce type d'analyse est surtout utilisé pour modéliser la récidive, l'arrestation, l'incarcération, etc. (Bouchard & Ouellet, 2011; Carpentier & Proulx, 2011). De plus, nous avons temporalisé toutes les interventions policières. Par exemple, le nombre de bris de conditions augmente à chaque nouveau bris

enregistré. Ces modèles ont l'avantage de nicher les changements des variables dépendantes et indépendantes dans le temps à chaque proxénète, car chaque individu possède sa propre constante.

La structuration des données a été effectuée dans R (R Core Team, 2016) et leur analyse a été menée en utilisant les bibliothèques «rmcorr» (Bakdash & Marusich, 2018) et «survival» (Therneau, 1999), bibliothèques dont les méthodes sont dédiées, entre autres, aux corrélations et à la régression utilisées dans la présente étude.

Les enquêtes réussissent-elles à être efficaces en prolongeant les périodes d'inactivité criminelle des proxénètes ou en prévenant l'occurrence de crimes subséquents?

Si les interventions policières freinent efficacement les activités criminelles des proxénètes, observerons-nous des prolongations des périodes entre les crimes et les délits qu'ils commettent? La réponse pourrait être trouvée en calculant, chez les proxénètes ayant été enquêté au moins deux fois successives pour au moins deux crimes différents, le temps écoulé entre un crime grave et son prochain crime. Sur 589 proxénètes, 257 proxénètes ont commis au moins deux crimes de 2001 à 2014 (43,63 %; 257/589).

Le tableau 2 comprend des corrélations de mesure répétée. Celles-ci vérifient le lien entre la durée d'inactivité criminelle des proxénètes et plusieurs variables d'interventions policières incluant les enquêtes policières visant des crimes de faible gravité et de gravité élevée, les bris de conditions et les contrôles d'identité.

		V1
V1	Durée de l'épisode d'inactivité	1
V2	Nombre total d'enquêtes criminelles	0,085 **
V3	Nombre d'enquêtes criminelles pour un crime gravité élevée	0,092 **
V4	Nombre d'enquêtes criminelles pour un crime de faible gravité	0,069 *
V5	Nombre total de surveillance	-0,036
V6	Nombre de bris de conditions	0,055
V7	Nombre de contrôles d'identité	-0,049

Tableau 2. Corrélations de mesures répétées de la durée d'épisodes d'inactivité des proxénètes selon des interventions policières d'enquêtes et de surveillance

Les coefficients de corrélations de mesures répétées indiquent une association intra-individuelle positive et statistiquement significative entre l'activité criminelle et les enquêtes criminelles visant les proxénètes. Le tableau 2 nous fait constater que les proxénètes connaissent des périodes d'inactivité plus longues à la suite des enquêtes criminelles portant sur des crimes de toutes gravités (V2: 0,085***) et puis plus encore lorsqu'elles concernent des crimes graves. En effet, le nombre d'enquêtes pour des crimes graves est corrélé posi-

tivement avec le nombre de mois écoulé entre deux crimes (V3: 0,092***). Cependant, il faut reconnaître que les corrélations ne sont pas fortes, même si elles sont significatives.

Cette observation va dans le sens de l'hypothèse soutenue que les enquêtes policières contribuent à dissuader, au moins temporairement, les proxénètes de commettre de nouveaux crimes. Toutefois, les interventions de surveillance ne sont pas associées à la durée de l'inactivité criminelle des proxénètes. Ainsi, la surveillance, qu'elle soit réactive dans le cas des bris de conditions ou proactive dans le cas des contrôles, n'amène pas les proxénètes à espacer les crimes qu'ils commettent.

Le tableau 3 rapporte les résultats de trois régressions dont les analyses permettent de contrôler l'effet des principales interventions policières sur l'occurrence des crimes subséquents (1). Le premier modèle comprend l'ensemble des proxénètes enquêtés, le deuxième, les proxénètes non coercitifs et le troisième incluent uniquement les proxénètes coercitifs. L'occurrence de la criminalité dans la trajectoire des proxénètes est la variable dépendante. Or, les résultats de ces modèles nous permettent de présenter trois observations.

	Modèle 1. Ensemble n = 589			Modèle 1.a Proxénétisme non coercitif n = 420			Modèle 1.b Proxénétisme coercitif n = 169		
	β	Exp(b)	P-valeur	β	Exp(b)	P-valeur	β	Exp(b)	P-valeur
Nbre d'enquêtes pour des crimes de faible gravité	0,027	1,027	.	0,046	1,047	**	-0,010	0,990	.
Nbre d'enquêtes pour des crimes de gravité élevée	0,018	1,018	.	0,051	1,053	***	-0,067	0,935	*
Nbre de bris de conditions	-0,038	0,963	.	-0,094	0,911	***	0,011	1,011	.
Nbre de contrôles d'identité	-0,045	0,956	***	-0,047	0,954	***	-0,041	0,960	*
	Likelihood ratio test=978.2 on 4 df, p=<2e-16 Wald test=26.43 on 4 df, p=3e-05 Score (logrank) test=389.8 on 4 df, p=<2e-16 Robust=10.5 p=0.03			Likelihood ratio test=587.1 on 4 df, p=<2e-16 Wald test=72.85 on 4 df, p=6e-15 Score (logrank) test=244.4 on 4 df, p=<2e-16 Robust=6.48 p=0.2			Likelihood ratio test=425.4 on 4 df, p=<2e-16 Wald test=13 on 4 df, p=0.01 Score (logrank) test=202 on 4 df, p=<2e-16 Robust=12.31 p=0.02		

Tableau 3. Régressions de Cox des actes d'enquêtes pour des crimes de faible gravité et de gravité élevée, des bris de conditions et des contrôles d'identité sur les crimes subséquents des proxénètes, selon le type de proxénétisme

D'abord, les 3 modèles de régression montrent que des contrôles d'identité produisent un effet dissuasif sur la criminalité des proxénètes: chaque contrôle d'identité supplémentaire fait diminuer les probabilités qu'un crime survienne; l'effet varie de 4.1 à 4.7 % ($\beta = -0,045^{***}$ pour l'ensemble des proxénètes enquêtés, $\beta = -0,047^{***}$ pour les proxénètes non coercitifs et $\beta = -0,041^*$ pour les proxénètes coercitifs). Cet effet de frein des contrôles d'identité est observable dans les trois modèles; ces contrôles semblent donc réduire le nombre de crimes subséquents.

Ensuite, nous observons que tous les types d'interventions policières exercent une influence sur les probabilités que les proxénètes *non coercitifs* commettent des crimes. D'un côté, il semblerait que les enquêtes pour des crimes graves et en série incitent ces proxénètes non violents à commettre d'autres crimes. Ainsi dans le modèle 1.a, chaque acte d'enquêtes visant un crime grave augmente les probabilités qu'un crime subséquent survienne de 5.1 % ($\beta = 0,051^{***}$). Ce résultat n'est pas constaté s'agissant des proxénètes coerci-

tifs (modèle 1.b): leur activité criminelle subséquente apparaît peu impactée par les interventions policières.

D'un autre côté, les deux mesures de surveillance ont un effet dissuasif chez les proxénètes non coercitifs, en particulier les bris de conditions. À chaque condition brisée de plus, les probabilités qu'un proxénète non coercitif commette un crime sont diminuées de 9,4 % ($\beta = -0,094^{***}$). Bien que les policiers soient réactifs au fait que les proxénètes brisent leurs conditions, une intervention de surveillance concrète est donc une mesure efficace pour contrer la criminalité des proxénètes non coercitifs.

Enfin, les proxénètes coercitifs (modèle 1.b) semblent plus résistants aux interventions d'enquêtes et de surveillance des policiers que les proxénètes non coercitifs, car seuls les enquêtes concernant un crime grave et les contrôles d'identité ont un effet sur les probabilités qu'un crime survienne et cet effet apparaît faible. Les enquêtes visant un crime grave produisent un petit effet dissuasif: à chaque acte d'enquête pour un crime grave supplémentaire, les probabilités qu'un crime survienne diminuent de 6,7 % ($\beta = -0,067^*$). Rappelons que, par définition, les proxénètes coercitifs ont commis un ou des crimes violents. Ce qui pourrait les avoir conduits plus souvent que les autres en prison durant des périodes période d'incarcération durant lesquelles il leur était impossible de commettent des crimes détectés par la police.

La question de la gravité: les enquêtes et autres interventions policières incitent-elles les proxénètes à commettre ensuite des crimes moins graves?

Sur 589 proxénètes, 348 d'entre eux (59,08 %; 348/589) ont commis au moins un crime violent ou contre la propriété durant leur trajectoire, 257 proxénètes ont récidivé au moins une fois (43,63 %; 257/589). Et parmi les proxénètes récidivistes, 213 d'entre eux ont diminué la gravité de leur récidive au moins à une reprise (78,02 % des récidivistes 213/257; 36,16 % de l'ensemble des proxénètes 213/589). Cette diminution de la gravité subséquente s'expliquerait-elle par les interventions policières?

Le tableau 4 répond à la question. Il synthétise les résultats de l'analyse des taux de Kendall selon la fréquence de diminution de la gravité de la criminalité et les nombres d'enquête pour crimes de faible ou de gravité élevée ainsi que les bris de condition et les contrôles d'identité. Rappelons qu'une corrélation

	V1	V2	V3	V4	V5
V1 Nbre de diminution en gravité	1,000				
V2 Nbre d'enquêtes pour des crimes de faible gravité	0,640 ***	1,000			
V3 Nbre d'enquêtes pour des crimes de gravité élevé	0,440 ***	0,524 ***	1,000		
V4 Nbre de bris de conditions	0,466 ***	0,567 ***	0,536 ***	1,000	
V5 Nbre de contrôles d'identité	0,189 ***	0,453 ***	0,427 ***	0,478 ***	1,000

Tableau 4. Corrélations (tau de Kendall): Les proxénètes diminuent-ils la gravité de leurs crimes lorsqu'ils sont plus enquêtés ou surveillés par les policiers? (n = 589)

positive signifie que les rangs des deux variables sont en augmentation. À l'inverse, une corrélation négative indique que deux variables covarient inversement; lorsque le rang de l'une augmente, celui de l'autre diminue.

Le tableau 4 nous fait constater que les proxénètes diminuent systématiquement la gravité de leur criminalité à la suite des interventions d'enquêtes fréquentes de toutes natures (V2 et V3), des bris de condition et des contrôles d'identité (V4 et V5). Des résultats qui tendent à confirmer l'hypothèse soutenant que ces diverses les interventions policières contribuent à réduire la gravité de la criminalité de proxénètes. Ainsi voyons-nous que le nombre de réductions de la gravité est corrélé positivement avec le nombre d'enquêtes pour des crimes de faible gravité (0,640^{***}) et de gravité élevée (0,440^{***}). Pareillement, les nombres de réductions de gravité sont corrélés positivement avec le nombre de bris de conditions (0,466^{***}) et, plus faiblement, avec le nombre de contrôles d'identité (0,189^{***}).

Les régressions vérifient simultanément l'effet des variables indépendantes à savoir les enquêtes pour des crimes de gravité faible et ceux de gravité élevée, les bris de conditions et les contrôles d'identité. L'occurrence d'une diminution en gravité de la récidive est la variable dépendante. Comme les régressions précédentes, si le rapport de risque est supérieur à 1, l'exposition à la variable indépendante augmente la probabilité; si le rapport de risque est inférieur à 1, l'exposition à la variable indépendante diminue la probabilité. Les résultats figurent au tableau 5.

	Modèle 2. Ensemble n = 589			Modèle 2.a Proxénétisme non coercitif n = 420			Modèle 2.b Proxénétisme coercitif n = 169		
	β	Exp(b)	P-valeur	β	Exp(b)	P-valeur	β	Exp(b)	P-valeur
Nbre d'enquêtes pour des crimes de faible gravité	0,003	1,003		0,009	1,009		-0,015	0,985	
Nbre d'enquêtes pour des crimes de gravité élevée	0,058	1,060	***	0,086	1,090	***	0,031	1,031	
Nbre de bris de conditions	-0,008	0,992		-0,058	0,943		0,016	1,016	
Nbre de contrôles d'identité	-0,038	0,963	**	0,958	1,044		-0,033	0,968	
	Likelihood ratio test=286.8 on 4 df, p=<2e-16 Wald test=33.93 on 4 df, p=8e-07 Score (logrank) test=142.1 on 4 df, p=<2e-16 Robust=15.67 p=0.004			Likelihood ratio test=182.7 on 4 df, p=<2e-16 Wald test=74.82 on 4 df, p=2e-15 Score (logrank) test= 93.38 on 4 df, p=<2e-16 Robust=9.25 p=0.06			Likelihood ratio test=105.5 on 4 df, p=<2e-16 Wald test=9.59 on 4 df, p=0.05 Score (logrank) test=58.73 on 4 df, p=5e-12 Robust=10.93 p=0.03		

Tableau 5. Régressions de Cox de l'effet des interventions policières sur la diminution de la gravité de la criminalité des proxénètes, selon le type de proxénétisme

Ces résultats nous permettent d'avancer deux propositions. Premièrement, il est plus probable que les proxénètes diminuent la gravité de leur crime s'ils ont été enquêtés pour des crimes graves. Ce résultat va de soi; il est difficile de maintenir un niveau élevé de crimes graves enquêtés par les policiers à long terme; une escalade de gravité finirait ultimement par être neutralisée par une peine d'incarcération sévère. Les modèles incluant l'ensemble des proxénètes et celui incluant les proxénètes non coercitif vont dans le sens de cette idée; à chaque enquête supplémentaire visant un crime grave, les probabilités que le prochain crime soit moins grave augmentent. L'effet varie de 5,8 % à 8,6 % ($\beta = -0,058^{***}$ pour l'ensemble des proxénètes enquêtés, $\beta = -0,086^{***}$ pour les proxénètes non coercitifs). L'effet n'est pas statistiquement significatif pour les proxénètes coercitifs. Ces derniers semblent insensibles aux interventions policières.

Deuxièmement, le modèle de régression incluant l'ensemble des proxénètes enquêtés montre que les contrôles d'identité font diminuer légèrement la gravité de la criminalité des proxénètes. Chaque contrôle d'identité supplémentaire, les probabilités d'une baisse de gravité augmentent de 3,8 % ($\beta = -0,038^{**}$). Cependant, l'effet des contrôles d'identité n'est pas statistiquement significatif lorsqu'on distingue les proxénètes selon leur recours à la violence.

Le modèle 2.b fait constater que les coercitifs ne sont nullement freinés, et ceci par aucune intervention policière: la gravité de leurs crimes subséquents n'est affectée ni par les enquêtes ni dans les bris de condition ni par les contrôles d'identité.

Discussion

Ces résultats nous permettent d'avancer les propositions suivantes.

D'abord, les corrélations indiquent que les enquêtes criminelles augmentent la durée des périodes d'inactivité des proxénètes: après avoir été mis sous enquête, ceux-ci arrêtent au moins temporairement de commettre des délits ou des crimes.

Pour leur part, les régressions indiquent que les enquêtes n'ont pas d'impact sur la criminalité subséquente des proxénètes non coercitifs. Cependant que, quand les enquêtes pour crimes de gravité élevée ciblent des proxénètes coercitifs, ces enquêtes ont un léger impact.

Ces mêmes régressions montrent que les contrôles d'identité font reculer la fréquence des crimes subséquents principalement pour les proxénètes non coercitifs et aussi un peu pour les proxénètes coercitifs. Il est possible que l'effet des enquêtes criminelles soit temporaire en ne faisant que reporter l'activité criminelle des proxénètes non coercitifs. Or, l'effet de la surveillance policière se traduit à deux niveaux: il réduit l'occurrence de crimes subséquents, mais il n'a pas d'effet de réduction de la gravité des crimes des proxénètes. Les interventions policières, quelle que soit leur nature, ont nettement plus d'impact sur le proxénétisme non coercitif que sur le proxénétisme coercitif.

À la question: les proxénètes diminuent-ils la gravité de leurs crimes lorsqu'ils sont plus fréquemment enquêtés ou surveillés par les policiers? La réponse des corrélations est positive: on constate des diminutions de gravité aussi bien à la suite d'enquêtes qu'à la suite de contrôles d'identité ou de conditions de libération. Du côté des régressions, il apparaît que seules les fréquences d'enquête pour des crimes de gravité élevée ont un impact et ceci seulement sur le proxénétisme non coercitif.

Les interventions policières semblent donc plus efficaces sur les proxénètes non coercitifs que sur les proxénètes coercitifs et violents. Il se pourrait que ces derniers ayant subi encore et encore des interventions policières soient devenus insensibles à ces mesures.

Ainsi, un proxénète ayant une expérience criminelle sera moins facile à arrêter; et il faudra que les policiers déploient plus de ressources s'ils veulent en

arriver à porter des accusations. Par exemple, un proxénète polymorphe peut s'appuyer sur des connaissances acquises à travers les contacts qu'il a eus avec le système de justice, soit l'information dont il dispose (Cusson & Cordeau, 1994), expliquant ainsi pourquoi les bris de conditions ne sont pas efficaces pour prévenir l'occurrence ou pour réduire la gravité de la criminalité des proxénètes coercitifs. Sa connaissance du système de justice peut l'amener à adopter d'autres stratégies pour briser ses conditions. Ces stratégies seront plus difficiles à enquêter: par exemple, pour contourner l'interdiction à l'accusé de communiquer avec la victime, il peut se servir d'un intermédiaire pour transmettre un message à sa victime de ne pas témoigner au procès.

De leur côté, les proxénètes non coercitifs qui forment la majorité de notre échantillon sont nettement plus sensibles aux interventions policières. Ces individus qui s'abstiennent de violence et qui sont, pour plusieurs, des gestionnaires discrets de salons de massage ou d'agences d'escorte commettent moins de crimes après avoir été visées par d'un contrôle d'identité ou par une enquête.

Bibliographie

- Backdash, J. Z., & Marusich, L. R. (2017). Repeated Measures Correlation. *Frontiers in Psychology*, 8(456), 1–13. <https://www.frontiersin.org/article/10.3389/fpsyg.2017.00456>
- Bacon, M. (2016). *Taking Care of Business: Police Detectives, Drug Law Enforcement and Proactive Investigation*. Oxford: OUP Oxford.
- Bakdash, J. Z., & Marusich, L. R. (2018). *r.mcorr: Repeated Measures Correlation*. <https://cran.r-project.org/package=r.mcorr>
- Bouchard, M., & Ouellet, F. (2011). Is small beautiful? The link between risks and size in illegal drug markets. *Global Crime*, 12(1), 70–86.
- Bruckert, C., & Law, T. (2018). The Business of Sex Businesses : Management in the Incall/Outcall Sector. In C. Bruckert & C. Parent (Eds.), *Getting Past "The Pimp" Management in the Sex Industry* (pp. 73–100). Toronto: University of Toronto Press.
- Carpentier, J., & Proulx, J. (2011). Correlates of Recidivism Among Adolescents Who Have Sexually Offended. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 23(4), 434–455.
- Comte, J. (2016). Parcours de travailleuses du sexe offrant des services d'escorte au Québec. *Médecine & Hygiène | « Déviance et Société »*, 40(2), 201–226.
- Cusson, M. (2006). La délinquance, une vie choisie. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 54(avril-juin), 131–148.
- Cusson, M., & Cordeau, G. (1994). Le crime du point de vue de l'analyse stratégique. In D. Szabo & M. Leblanc (Eds.), *Traité de criminologie empirique* (2e ed., pp. 91–112). Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Damphousse, K., & Jaccoud, M. (2012). *Jeunes portant plainte ou témoignant contre leurs proxénètes : leur expérience au sein du processus pénal québécois*. École de criminologie, Université de Montréal, Montréal.
- Davis, H. (2017). Exit from the Game: Ex-pimps and Desistance in the USA. In A. Horning & A. Marcus (Eds.), *Third Party Sex Work and Pimps in the Age of Anti-trafficking* (pp. 111–130). Springer.
- Field, A., Miles, J., & Field, Z. (2012). *Discovering Statistics Using R*. Londres: Sage Publications Ltd.

- Finns, M. A., & Stalans, L. J. (2017). Managers' Rules About Sex Workers' Health and Safety in the Illicit Online Sex Markets : Considering Profits and Risks. In A. Horning & A. Marcus (Eds.), *Third Party Sex Work and Pimps in the Age of Anti-trafficking* (pp. 89–110). Springer.
- Hodgson, J. F. (1997). *Games Pimps Play. Pimps, Players and Wives-In-Law. A Qualitative Analysis of Steet Prostitution*. Toronto: Canadian Scholar's Press.
- Horning, A., & Sriken, J. (2017). Pimps, Bottoms, and the Nexus of Caring and Cash in a Harlem Sex Market. In A. Horning & A. Marcus (Eds.), *Third Party Sex Work and Pimps in the Age of Anti-trafficking* (pp. 71–88). Springer.
- Marcus, A., Riggs, R., Horning, A., Rivera, S., Curtis, R., & Thompson, E. (2012). Is Child to Adult as Victim is to Criminal? Social Policy and Street-Based Sex Work in the USA. *Sexuality Research and Social Policy*, 9, 153–166.
- May, T., Harocopos, A., & Hough, M. (2000). *For Love or Money: Pimps and the management of sex work. Police Research Series*. London.
- Morselli, C., & Savoie-Gargiso, I. (2014). Ladies' Man: Coercision, Control, and Cooperation in a Prostitution Ring. *Annals of the American Academy of Social and Political Science*, 653(1), 247–265.
- Ouellet, F., & Tremblay, P. (2014). Épisodes d'inactivité et revenus criminels dans une trajectoire de délinquance. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice/Revue Canadienne de Criminologie et de Justice Pénale*, 56(5), 527–562.
- Perreault, A. (2013). *Rapport d'enquête sur les causes et les circonstances de décès de Fredy Alberto Villanueva survenu à Montréal le 9 août 2008*. Montréal.
- R Core Team. (2016). R: A language and environment for statistical computing.
- Therneau, T. M. (1999). *A Package for Survival Analysis in S*. Retrieved from <https://www.stat.ubc.ca/~rollin/teach/533/survival.pdf>
- Wallace, M., Turner, J., Matarazzo, A., & Babyak, C. (2009). *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*. Ottawa.

Note

1 Pour faciliter l'interprétation des résultats, les modèles fournissent des rapports de risque pour chaque variable indépendante. Si le rapport de risque est supérieur à 1, l'exposition à la variable indépendante augmente la probabilité; l'évènement aura lieu plus rapidement. À l'inverse, si le rapport de risque est inférieur à 1, l'exposition à la variable indépendante diminue la probabilité. Ainsi, l'évènement aura lieu moins rapidement.

La réinsertion des délinquants entre mythe et réalité

par Loup NOALI

*Vouloir fixer un objectif d'insertion à une structure
coercitive est une mission impossible car contre nature.
(Jégo, 1996, 169)*

Résumé

En dépit de notables progrès, la prison est confrontée au défi d'avoir à réinsérer dans un système qui demeure *total*, notamment du fait du carcan disciplinaire et de l'impératif sécuritaire. Mais les obstacles à la réinsertion tiennent non moins à l'*institutionnalisation* et à la *prisonnérification* dont la synergie délétère est souvent aggravée par les séquelles d'histoires individuelles souvent chargées et des troubles psychiques. A ces difficultés s'ajoute, en fin de peine, l'angoisse de la sortie. C'est singulièrement le cas après une longue détention s'agissant des libérés, nombreux, ayant perdu tout repère surtout quand livrés à eux-mêmes à défaut du moindre soutien personnel. Même surmontée, l'épreuve augure mal *de la vie après la peine* et des effets collatéraux de la prison. Quels remèdes et quels acteurs, en détention comme après celle-ci, pour permettre un retour réussi dans la communauté des enfants prodigues? La panacée serait-elle une *justice restauratrice* qui, ne tendant plus essentiellement à la déchéance et à l'humiliation, favoriserait la réparation volontaire et, avec le concours de toutes les parties prenantes, permettrait ainsi le rétablissement du lien social rompu par l'infraction.

Mots-clés: Angoisse de la sortie, *infractance*, institution totale, institutionnalisation, justice restauratrice, prison, *prisonnérification*, (ré)insertion, réparation, synergie délétère, troubles psychiques.

Summary

Despite a notable progress in prison conditions of life, due to disciplinary constraints and security imperatives, prisons face the challenge of having to reintegrate offenders in the community. The obstacles to reintegration are no less the *institutionalization* and *prisonization*, the deleterious synergy of which is often aggravated by individual histories and frequent psychic disorders. To these difficulties is added, at the end of the sentence the anxiety of the release. This is singularly the case after a long detention, many convicts having lost any references, especially when left to themselves in the absence of personal support. But, even if overcome, this ordeal bodes ill of life after the sentence and the collateral effects of prison. What solutions and what actors, in prison as well as after it, can allow the successfully reentry to the community of its prodigal children? Would the cure-all be in a restorative justice that no longer tending essentially to decay and humiliation would instead favorise voluntary compensation for prejudice, and with the support of everyone involved (the community, victims and culprits), would allow the restoration of the social bond broken by the offences?

Keywords: *Gate fever*, *infractance*, total institution, prison, payback, *prisonization*, (re)insertion, noxious synergy, psychical and mental disturbances, *restorative justice*.

Introduction

Si depuis la réforme Amor de mai 1945 (1) une mission majeure de l'Administration Pénitentiaire est de réinsérer ses usagers, le cadre de vie comme le régime de vie *anormé* inhérent à une institution qui par bien de ses traits reste *totale* en dépit d'une certaine *normalisation* (2) est souvent relevé comme un obstacle majeur à cette fin. De fait, le remède de cheval qu'est la prison, loin de sauver toujours le malade aggrave souvent son cas. L'épreuve carcérale peut même parfois pousser à la violence (Banister & al., 1973) et incliner à la limite à une révolte ouverte contre la société (3). A tout le moins, sans même évoquer le cas des personnes incarcérées présentant des troubles psychologiques et mentaux qu'une longue détention ne peut qu'empirer, ses effets s'avèrent non seulement contre-productifs mais durables. A telle enseigne que se pose la question: *Sort-on jamais de prison?* (4) L'incarcération serait-elle un remède fatal, une voie sans issue?

Concernant la méthode, notre étude s'est largement appuyée sur une *participation observante* prolongée et contrainte de l'enfermement pénal, soit des comportements, des façons de voir et du ressenti des personnes détenues. L'auto-ethnographie, ici de type analytique (5), dispensait de devenir *membre de la situation observée* (Blumer, 1969; Mehan & Woods, 1975), soit d'avoir à *traverser des frontières* (6) *pour surmonter une marginalité incontournable* (Lapassade, 2006). Si l'expérience carcérale et la grande proximité avec le groupe étudié nous procuraient une précieuse *connaissance par corps* (Bourdieu, 1997, 152sq), la condition d'*indigène* imposait en revanche de nous *désimpliquer* par un constant effort de *distançiation* (7). La position occupée dans un champ dicte en effet des prises de position (Bourdieu, 1994, 71-72) alors que nous tendions à l'objectivité par *un équilibre subtil entre le détachement et la participation* (Hughes, 1996). L'approche pluridisciplinaire et plurielle s'imposait donc particulièrement à cette fin.

Après l'exposé de la problématique posée par la peine de prison au regard de la réinsertion (I) puis l'inventaire des obstacles posés par *la peine après la peine* (II), seront examinées les mesures visant à faciliter le retour à la vie libre ainsi que leurs limites (III).

I - Problématique posée par la peine de prison au regard de la réinsertion

Avant d'entrer dans le sujet, livrons-nous à quelques réflexions préliminaires autour d'un concept *flou et polysémique* (Châles-Courtine, 2012, 33). Etre socialement inséré, c'est se sentir à l'aise dans une société dont sont partagées les valeurs qui au quotidien guident l'action, soit les manières d'être et de penser. Les signes concrets en sont la maîtrise de la langue, le logement, l'emploi, des liens familiaux et sociaux. S'agissant des personnes condamnées ayant purgé leur peine, ce sont ces facteurs qui peuvent précisément prémunir du risque d'exclusion et de récidive. Le terme réinsertion laisse entendre que les sujets détenus sont peu ou prou *désinsérés* à leur entrée en prison. De fait, un certain nombre sont plus ou moins des inadaptés sociaux.

Ceci est sans doute flagrant pour les SDF, ou encore les *gens du voyage* qui, bien que parfaitement insérés dans leur milieu quant à eux, ont une expérience de vie marginale. A un moindre degré c'est aussi le cas de certains jeunes des cités. Or la désinsertion s'avère une cause de délinquance.

Ceci étant, bien des personnes marginales n'ont jamais maille à partir avec la justice alors que des voyous peuvent combiner un degré de socialisation élevé avec des comportements criminels. C'est le cas de membres du grand banditisme ou des *délinquants en col blanc*. Par ailleurs, quel que soit le niveau d'insertion des sujets incarcérés, l'expérience carcérale exerce souvent un impact préjudiciable à leur retour dans la communauté. A plus ou moins brève échéance peut ainsi s'accomplir leur *invalidation sociale* (Barbe & al., 1998, 106), revers de l'intégration au monde carcéral (8). Les effets de l'incarcération sur la réinsertion s'avèrent donc pour le moins mitigés.

A - La prison entre insertion et désinsertion

D'une part l'action pénitentiaire consacre de nombreuses actions mobilisant à cet effet outre ses divers agents (surveillants, travailleurs sociaux, conseillers d'insertion), des personnels soignants, des enseignants ou encore des visiteurs de prison. D'autre part, l'impact négatif de conditions de vie *dénormalisées* que la mission sécuritaire de la prison impose est résolument contreproductif. A cet égard, l'entreprise pénitentiaire revêt un caractère utopique, les objectifs sécuritaire et réinsertionnel apparaissant antinomiques (9). Mais l'entreprise est encore confrontée à la personnalité des prisonniers. Surdéterminée par des histoires individuelles souvent chargées, celle-ci est en effet assez souvent affectée par des troubles psychiques plus ou moins anciens. Avant d'envisager les actions de réinsertion, arrêtons-nous sur ces divers facteurs contreproductifs qui font de l'entreprise pénitentiaire une aventure ambiguë et une véritable gageure.

En premier lieu, alors que les actions volontaires des agents pénitentiaires visent à réaliser des conditions d'une institution *pas aussi «totale»* (McCorkle & al., 1995), l'empreinte institutionnelle marque durablement et profondément les façons d'être et de penser des prisonniers. Certes, la condition carcérale a sensiblement évolué depuis les analyses de Goffman (1968) et Foucault (1975) mais, en dépit de *la révolution pénitentiaire française en marche* (Herzog-Evans, 2002, 18), la contrainte disciplinaire et sécuritaire tend toujours à *faire des corps dociles* (Foucault cité, 137-171).

La programmation des activités et un régime interdisant tout ce qui n'est pas expressément autorisé comme la menace permanente de sanctions y concourent et le régime disciplinaire ne tolère ni l'opposition et la contestation, ni même la discussion ou la moindre initiative.

Etant associées à un état de sujétion et de surveillance étroite, ces fortes contraintes alliées à l'isolement, au dépouillement et à la promiscuité, dont résulte la perte de toute intimité (singulièrement en maison d'arrêt), concourent au total à une régression de la personnalité. Le sentiment de dégradation des reclus aboutit ainsi à *une perte d'identité sociale où l'image de soi négative est*

largement renvoyée par l'institution (Archer, 2008, 80); En ce sens encore Goffman, 1968, 56sq.); Bettelheim (1977); Escobar Molina (1989, 128).

Sans doute justifié dans une large mesure par des considérations sécuritaires s'agissant de pensionnaires souvent remuants et contestataires, le régime carcéral n'en rend pas moins ses usagers étroitement et durablement dépendants de l'institution dans leurs moindres actes, conduisant insidieusement dans la durée à leur infantilisation (10).

Ca me rappelle quand que j'étais même, toujours fait par le regard sur moi des parents, mais ici tu peux même pas te cacher vu qu'il y a toujours quelqu'un pour te mater! (Jean-Pierre, 38 ans).

Or cette véritable dépossession de soi va à l'encontre du projet de réinsérer qui voudrait que les personnes détenues puissent s'imposer au quotidien de multiples choix qu'exige la vie en société, soit une marge d'autonomie qui responsabilise mais bien difficile à ménager. Il s'ensuit un sentiment d'impuissance constamment éprouvé puisque la personne détenue est assistée dans ses moindres actes et n'est plus en mesure d'aider des êtres chers. *La condamnation à l'impuissance, voilà le trait le plus cruel de la prison* (Zay, 1946). De surcroît, le carcan disciplinaire incline à des *résistances clandestines*, comportements nuisibles aux autres et parfois même auto-destructeurs (Haney, 2001, 6).

Sans aller jusqu'à la révolte ouverte ou à de telles pratiques, s'ensuivent assez souvent des conduites de non-participation, de retrait (11). C'est ainsi que le prisonnier modèle ne se bat plus contre rien, et surtout pas contre lui-même: devenu parfait *corps docile*, il choisit plutôt en se coulant dans le moule de *se la couler douce*, trouvant refuge dans une ataraxie apaisante. Or, quand acceptée pour *éviter les histoires* - ce qui est le cas le plus répandu - cette entière sujétion s'accompagne d'une considérable *régression de l'ego* (Sargent, 1974), laquelle peut finir avec le temps par procurer un relatif confort et s'avérer alors d'autant plus pernicieuse qu'elle aide à mieux supporter la peine (En ce sens Goffman, 1968, trad., 91; Chantraine, 2003, 375, par. 61). Dans un tel contexte, les détenus les plus malléables peuvent aussi sembler les plus éligibles à une libération anticipée

Mais qu'en est-il de l'impact du milieu carcéral? Par son emprise, le phénomène de *prisonnisation* (*prisonization* de Clemmer, 1940) s'affirme déterminant en termes de désinsertion (Haney, 2001, 10). Il impose en effet ses lois d'autant plus prégnantes sur les comportements que la *loi du silence* favorisant ses pressions comme les *pratiques clandestines* (Mary, 1989) le soustraient dans une large mesure au contrôle pénitentiaire (12).

De plus, comme constaté par l'OIP (2005, 139) et nombre d'auteurs (dont Archer, 2003; 2008, 47, 75) (13), l'incarcération aggrave l'état des sujets affectés de troubles psychiques et du comportement dont la proportion est notoire à l'entrée en détention. Or, avec cette détérioration mentale, c'est la probabilité de récidive qui croît (Griffiths & al., 2007, 22).

Ainsi, par ces effets conjugués aux conditions matérielles et (in)humaines de l'enfermement, la prison se fait-elle l'*université du crime* et la pression disciplinaire, souvent nécessaire, réalise quant à elle un effet de synergie délétère qui fait de la peine privative de liberté une navigation aléatoire au long cours entre insertion et désinsertion. L'univers monosexué, le poids de la stigmatisation *intra-muros*, mais aussi dans le cas des longues peines la fréquente rupture des liens familiaux, autant de facteurs trop lourds pour qu'il soit nécessaire de s'y étendre.

Constatons que c'est donc dans une large mesure par des effets collatéraux de l'enfermement pénal sur lesquels l'institution pénitentiaire n'a guère de prise, que s'accomplit la désocialisation. L'impact d'une contention prolongée et drastique suggère ainsi un parallèle avec les effets indésirables de certains traitements médicaux. Il évoque notamment les maladies nosocomiales, la prison partageant avec l'hôpital ce paradoxe qu'ayant pour finalité de traiter ses usagers elle peut, bien malgré elle, leur causer des maux durables, voire tuer.

Comme les patients hospitalisés exposés aux infections en raison de leurs vulnérabilités et/ou à des germes qui prolifèrent plus aisément en milieu confiné, les prisonniers acquièrent ainsi de façon souvent insidieuse des *habitus* nocifs et souvent persistants. A l'instar des IAS encore, les effets délétères de la *prisonnèrisation* procèdent de l'introduction de facteurs pathogènes exogènes. Ceux-ci, véhiculés en l'espèce par des *sous-cultures importées* dont la mentalité carcérale, reflètent souvent des valeurs antisociales. Et de même qu'un recours excessif aux antibiotiques peut aboutir à la création de Bactéries Multi-Résistantes, affaiblir la résistance immunitaire, et qu'il n'existe pas de pharmacopée totalement anodine, les méthodes de l'orthopédie pénitentiaire emportent aussi elles aussi des *effets secondaires* contre-productifs.

Impact plus ambigu, celui du temps carcéral opère du seul fait de son écoulement. Sous l'effet de l'*habituat*ion (Zamble & Porporino, 1988, 1990; Noali, 2014), la peine se faisant moins dissuasive peut bien alors finir par s'éroder. Si elle finit par catalyser chez les plus jeunes une certaine maturation (cf. notamment Pinsonneault, 1985, 93; Hirschi & al., 1983; Farrington, 1986, 1992; Steffensmeier & al., 1989; Nagin & Land, 1993; Sampson & Laub, 1993, 2003; Piquero & al., 2003), aboutissant de ce fait à une certaine usure des comportements délinquants et de la dangerosité criminelle, l'expérience carcérale peut aussi bien provoquer, à la faveur d'échanges avec des *collègues* chevronnés, un effet tout contraire.

En dépit de ce sombre tableau, le bilan de l'*effet-prison* n'est pourtant pas tout noir. Par ses contraintes, la peine peut d'abord apprendre les bornes à des individus ayant une forte culture de l'indocilité. C'est le cas de *primodélinquants* n'ayant jamais rencontré d'obstacles suffisants à leur volonté quand a fait défaut l'autorité paternelle qui pose des limites dans le jeune âge (Couraud, 1997, 363; Hernandez, 2000, 22; Mucchielli, 2001). Les concernant, tout se passe donc alors comme si la délinquance avait au bout du compte exprimé une forme de quête des limites. Contrecarrant enfin sérieusement des volontés trop longtemps rebelles, la prison peut ainsi combler cette carence

d'une autorité à la fois consciemment honnie et inconsciemment désirée comme moyen de s'opposer et s'affirmer précisément à son aune. Effet sans doute plus ambivalent, la prison peut encore évoquer pour d'autres une *bonne mère*, représentation là encore excessive car hyper-protectrice par la prégnance de son enveloppe qui peut aussi bien protéger de l'autre que de soi.

A côté de ses effets pervers qui compromettent l'entreprise d'orthopédie carcérale, un certain nombre de prisonniers conviennent que la sanction privative de liberté les a sauvés d'une mort certaine, ou qu'elle était un mal moindre et nécessaire. Tel est le cas pour certains sujets sous l'emprise d'une addiction (toxicomanes, alcooliques et délinquants sexuels) que rien ne leur semblait plus pouvoir arrêter dans une sorte de fuite en avant ou, plus généralement, quand le choc carcéral, sorte d'électrochoc alors, provoque un réveil salvateur et même, pour un très petit nombre sans doute, une reconversion, voire une conversion.

Mais de façon plus délibérée, l'institution s'emploie par diverses activités à préparer le retour dans la communauté de ses usagers. Depuis la loi du 22 juin 1987 notamment, elle doit en effet s'employer à faciliter la réinsertion sociale, objectif pour lequel le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) a d'ailleurs été institué. Un inventaire même sommaire de ces actions qui mobilisent des personnels variés, dont un certain nombre de bénévoles, permet d'en évoquer les intérêts et les limites.

S'agissant de la santé, la médecine somatique et mentale, indépendamment de sa fonction thérapeutique, elle est perçue comme un moyen essentiel pour la réinsertion d'une population affectée de multiples carences sanitaires à l'origine pour certaines de comportements délinquants (14). C'est le cas des détenus de plus en plus nombreux à souffrir de troubles psychiques. Des études américaines (15) ont en effet établi que 80% des sujets affectés de ces maux récidivent. L'importance de leur prise en charge dès le début de la détention est ainsi à relever (16).

Quant aux auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS), particulièrement fragilisés *intra-muros* du fait de la stigmatisation souvent violente dont ils sont l'objet, leur double peine constitue assurément un obstacle à leur réinsertion. Perçus par les autres prisonniers comme une grave menace pour l'ordre social, quand ils partagent cette conviction le traitement psychothérapeutique leur apparaît une planche de salut s'il entretient chez eux l'espoir de pouvoir un jour se libérer de leurs démons.

Plus généralement, le type de suivi peut aider ces sujets souvent vulnérables à mieux endurer la détention et ses effets délétères par l'effet apaisant déjà d'une parole par moment libérée. C'est ainsi que les rencontres avec *le psy* qui *sans jamais te juger t'aide à te juger et t'ouvre les yeux* (Jean-Luc, 46 ans) sont souvent attendues comme le seul moment où pouvoir s'épancher de ses maux. Mais elles facilitent aussi amplement, bien sûr, la prise de conscience de la gravité des actes passés comme de leurs tenants et aboutissants. Au point qu'il n'est pas rare que s'exprime le souhait de poursuivre le traitement après la peine quand vient l'heure de la sortie. Il reste que les soins de cette

nature étant marqueurs des *pointeurs* et des malades mentaux exposent particulièrement à la stigmatisation carcérale ou l'exacerbent.

Observons par ailleurs que la paranoïa cultivée par l'enfermement (Cf. notamment sur le sujet Chauvenet, 2006, 291) peut faire obstacle à une relation de confiance du prisonnier avec le médecin ou le psychologue, éventuellement suspectés de connivence avec l'AP. A ce sujet les soins somatiques dispensés *intra-muros* procurent une aide valorisée et appréciée dans l'ensemble du fait même de l'enfermement et du sentiment de solitude, mais cette suspicion peut aussi bien conduire certains détenus à s'abstenir de consulter par peur de se trahir, s'agissant de *maladies honteuses*. En dépit de ces réserves, la part exercée par les personnels médicaux pour le mieux-être des prisonniers et leur réinsertion est toutefois essentielle. Leur action au quotidien permet aussi de mieux cerner et limiter certains effets nocifs de l'enfermement sur la santé physique et mentale des prisonniers. Les services médicaux ont cette ambition d'offrir une qualité de soins égale à celle du milieu libre. Ils n'en restent pas moins confrontés aux contraintes de l'enfermement qui y font parfois obstacle.

Fait précisément problème la coexistence et le *choc de deux cultures séparées par une «distance technique et éthique* (Carrère, 1997) et mues par des objectifs antinomiques: *sécuritaire et sanitaire* (le bien-être des personnes détenues d'un côté; la discipline et la sécurité de l'autre (Bienvenu, 2006, 59). Ainsi, malgré le dévouement des personnels de santé et les avancées réalisées par la circulaire du 8 décembre 1994 organisant les soins somatiques et psychiatriques en prison, texte qui a conféré une réelle autonomie à la médecine en prison, l'équivalence avec les soins extérieurs apparaît utopique.

Quant aux surveillants, essentiellement chargés de surveiller et réprimer (soit de mater à tous les sens du terme), par leur contact permanent et rapproché avec les personnes détenues, ils exercent un rôle qui ne se limite pas à cela, il s'en faut. Comme Chauvenet & al. (1994) l'ont observé, ils s'investissent également en effet dans l'action de réinsertion (17). De fait, par leur proximité de terrain, ils sont bien placés pour ce faire, même si le versant social de l'action pénitentiaire est dévolu à une catégorie spécifique d'agents, *i.e* les travailleurs sociaux (*ibid*, 276-285).

S'agissant de ceux-ci, leur rôle n'est pas de surveiller et encore moins de réprimer. Mais, à la différence des surveillants qui ont tout loisir d'observer le prisonnier *in vivo*, ils n'ont guère quant à eux que des contacts épisodiques avec celui-ci. Mais par leur vocation, ils sont en revanche en mesure d'établir une relation plus détachée des contingences carcérales, le voyant moins comme condamné que sujet à réinsérer. Les facultés d'écoute, d'empathie et une attitude plus positive que critique s'avèrent pour eux des qualités premières car de nature à inspirer confiance et confidences. Elles sont d'ailleurs d'autant plus nécessaires que l'image de ces personnels est ambiguë. En effet, plus que les enseignants, ils inspirent une certaine défiance car, en tant que personnel pénitentiaire, ils ont vocation à renseigner. Spontanément perçus comme l'oreille de l'administration et, par celle-ci, du Juge de l'Application

des Peines (JAP), il importe donc du point de vue des personnes détenues de s'en méfier tout autant que de tenter de se les concilier. Michel (52 ans) nous disait ainsi:

Je vois bien quand je rencontre Madame Berthod qu'elle cherche à me tirer les vers du nez. C'est l'oeil de Moscou, cette dame, alors fais trop gaffe à ce que tu lui dis pour qu'elle m'ait à la bonne!

Mais ces personnels doivent non moins veiller à ne pas se laisser réduire à un rôle de confident, autre forme de récupération pas toujours consciente quant à elle. Par nature ils ne sont pas davantage des psychologues à l'écoute des problèmes de leurs patients comme des reclus en manque de verbalisation sont parfois être tentés de les voir.

Leur mission est en revanche d'amener leur clientèle détenue à se projeter dans l'avenir, ce à quoi la détention n'incite guère au quotidien. Préparation, minutieuse et de longue haleine, la tâche consiste donc à aider celle-ci à garder une certaine distance avec le présent, même si souvent le quotidien *prend trop la tête* pour permettre aux entretiens de se dérouler avec toute la sérénité utile. A telle enseigne que la tâche n'est guère envisageable dans ces périodes de grande incertitude que sont toujours outre les débuts de l'incarcération, la détention provisoire et le temps du procès. La durée incertaine de la peine à ces divers stades n'incite guère en effet les intéressés à se projeter dans l'avenir. De surcroît, *la politique de l'autruche* est plutôt répandue, conformément à l'adage populaire selon lequel *A chaque jour suffit sa peine*.

Tout en permettant précisément de supplanter le présent, ou à tout le moins d'en alléger le poids, la scolarisation et les études peuvent plus certainement ouvrir la porte sur le rêve et ramener ainsi au futur que les travailleurs sociaux les plus expérimentés.

Quant à la mission des *éducateurs, enseignants et formateurs* (art. D. 435 à 437 CPP), l'art. 27 *al.* 2 de la loi pénitentiaire de 2009 stipule que *Lorsque la personne condamnée ne maîtrise pas les enseignements fondamentaux, l'activité* (proposée à la personne détenue) *consiste par priorité en l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul. Lorsqu'elle ne maîtrise pas la langue française, l'activité consiste par priorité en son apprentissage.* Ainsi l'art. D. 436 CPP *al.* 1 stipule l'enseignement primaire pour *les condamnés qui ne savent pas lire, écrire ou calculer couramment.* Pour lutter contre ce handicap répandu dans un milieu où 10% des personnes détenues sont en situation d'illettrisme (18), obstacle majeur à la réinsertion, l'art D 436, *al.* 2 CPP prévoit que *Des cours spéciaux sont organisés pour les illettrés ainsi que pour ceux qui ne parlent ni n'écrivent la langue française.* Ainsi dans l'année 2015-2016, 21131 personnes ont ainsi été scolarisées dans des formations d'acquisition des savoirs de base.

Plus fondamentalement, l'illettrisme a pu être défini comme une *situation d'enfermement linguistique qui ferme toute issue à l'agressivité et à la violence*

ce alors qu'*Un acte de communication maîtrisé à l'oral comme à l'écrit s'inscrit en fait dans un espace et un temps de négociation et invite naturellement à un comportement de compromis.* (Bentolila, 1997, 65sq) et un facteur de délinquance.

L'apport des étudiants enseignants bénévoles (*génépistes*) (19) doit encore être apprécié dans cette même optique. Mais, outre leur soutien à l'enseignement, ces jeunes gens animés d'idéal s'avèrent sans doute particulièrement aptes à dialoguer avec des personnes détenues souvent dans leur âge (20) et leur apportent de surcroît par le dialogue une précieuse ouverture, particulièrement pour les sujets privés de tout contact extérieur. Est encore à souligner à cet égard l'action des correspondants (*Courrier de Bovef*), et d'enseignants par correspondance également bénévoles, ainsi que celle des visiteurs de prison. Aux termes de l'art. D. 472 CPP, ceux-ci *contribuent, bénévolement et en fonction de leurs aptitudes particulières, à la prise en charge des détenus signalés par le service pénitentiaire d'insertion et de probation, ce en vue de préparer leur réinsertion en leur apportant notamment aide et soutien pendant leur incarcération.*

Si favoriser les études en prison, c'est aussi permettre *l'évasion par le haut* (Salane, 2008), l'assistance spirituelle l'assistance spirituelle s'avère à cette particulièrement précieuse à cette fin.

Le rôle des aumôniers et des auxiliaires d'aumônerie est prévu par les art. D. 439, 439-1, 2, 3, 4 et 5 CPP. Quelle que soit la religion, les détenus qui en ont une puisent souvent consolation et réconfort dans leur foi, éventuellement revigorée par l'épreuve carcérale. Concernant l'Islam, aujourd'hui la première religion dans les prisons françaises, contrairement à certaines idées reçues il exercerait même un effet des plus bénéfiques sur la réinsertion (Speart, 2012, 763-787; 2013, 1 (21); Khosrokhavar, 2004, 2016). Force stabilisatrice et apaisante grâce à l'influence de ses membres (*ibid.*, 19), il concourrait aussi de façon significative à la *pax carceralis*, la peine pouvant trouver sens avec l'aide de cette religion. Sauvés du désespoir, beaucoup se reprennent en effet à espérer tout en trouvant le chemin de la repentance (Speart, 2012, 16-17). De façon plus générale, les aumôniers de toutes confessions aident à résister positivement à l'épreuve carcérale (Cf. à ce sujet le témoignage du RP Landenne, 1999, 63, 129) ainsi qu'Haney (2001, 7). Selon ce dernier auteur, par cette *culture alternative* s'opère un investissement spirituel permettant de faire face aux effets négatifs de l'enfermement (22).

Mais une croyance religieuse peut encore permettre de sublimer l'expérience de la peine, ou à tout le moins aider à l'endurer.

Dans cette dernière finalité *Le dispositif des parloirs* donne un rôle non moins essentiel aux familles. Mais l'apport de telles relations au regard de la réinsertion a aussi été relevé (Barbe & al., 108; Haney, 2001). La distension des liens familiaux que le placement en détention provoque assez souvent dans la durée menace en effet la réinsertion en compromettant gravement le *capital social* (Garcette, 2016, 3) des personnes détenues que l'administra-

tion pénitentiaire doit s'attacher à préserver (23). C'est ainsi que l'ancien art. D. 402 CPP précisait:

En vue de faciliter le reclassement familial des détenus à leur libération, il doit être particulièrement veillé au maintien et à l'amélioration de leurs relations avec leurs proches, pour autant que celles-ci paraissent souhaitables dans l'intérêt des uns et des autres.

A cet effet, les 71 parloirs familiaux répartis dans une vingtaine d'établissements pénitentiaires concourent mieux que les parloirs traditionnels au maintien des liens classiques. Il s'agit en effet de salons privés de 10 à 15 m² où des rencontres familiales sans surveillance peuvent être accordées jusqu'à 6 heures consécutives dans la journée avec un double objectif:

- 1°) maintenir autant que possible le rôle et le statut familial de la personne détenue,
- 2°) faciliter la transition de la prison à la liberté en fin de peine par l'accueil familial.

Quatorze d'entre eux constituent même des Unités de Vie Familiales (UVF) (24) composées de 120 petits appartements meublés de 2 ou 3 pièces répartis dans 37 établissements pénitentiaires. Leur intérêt est double. Il s'agit en effet de:

- 1°) Responsabiliser les bénéficiaires emprisonnés dans l'accueil et la restauration de leurs visiteurs
- 2°) Permettre des retrouvailles intimes régulières.

A cette fin encore, la Loi Pénitentiaire (art. 36) permet des visites familiales de 6 à 72 heures à raison d'une par trimestre. De l'avis des surveillants, les contacts familiaux favorisés par ces divers dispositifs exercent un effet apaisant sur les comportements. Ils aident en effet les bénéficiaires à prendre leur mal en patience tout en permettant d'atténuer des dérives parfois graves que la privation de sexe et l'univers monosexué favorisent, même si les violences sexuelles *intra-muros* relèvent assez souvent de toutes autres causes (Noali, 2018).

Toutefois ces diverses mesures restent insuffisamment développées eu égard aux besoins de la population, la fréquence trimestrielle étant notoirement insuffisante et le dispositif des parloirs-familles, loin d'être généralisée, ne permettant pas toujours en l'état de préserver les liens existants (Lesage de la Haye, 2016, 2). Par ailleurs, le coût occasionné par les parloirs ordinaires est déjà un obstacle pour des familles souvent modestes lorsqu'éloignées, ou au cas de transfèrement après jugement ou pour motif disciplinaire.

L'importance des activités professionnelles en détention (Loi Pénitentiaire du 24 nov. 2009, art. 33; art. D. 438, 438-1 et 2 CPP) est à souligner (Haney, 2001 13 notamment). L'inactivité n'est pas simplement source d'ennui en effet.

Comme souvent observé (Cf. notamment Bienvenu, 2006, 75; *National Health Service*, 2006), le désœuvrement peut s'avérer un facteur de détérioration mentale et de survenance de troubles psychiatriques éventuels. Si des activités professionnelles sont organisées dans divers ateliers ou dans le service intérieur (cuisines, nettoyage...), elles ne sont guère stimulantes et formatrices (travaux de façonnage et d'assemblage pour l'essentiel).

Mais le travail, nettement sous-rémunéré, peut moins que jamais répondre à la demande d'une population souvent démunie, étant en constante régression quantitative et qualitative (Rapport de l'Institut Montaigne, 15 fév. 2018) (25). Dans les conditions actuelles il ne peut donc être porteur après la peine - alors que la formation professionnelle apparaît un facteur majeur de réinsertion - ni aider à transcender la condition carcérale. Il ne permet guère notamment de surmonter les lourdes répercussions psychiques de l'enfermement, s'agissant notamment de prisonniers stigmatisés (les *pointeurs* (26) notamment) exposés à des sévices quotidiens en s'aventurant hors de leur cellule.

Ces divers constats illustrent les carences de la politique pénitentiaire de réinsertion qui n'a pas les moyens de ses ambitions. Mais les obstacles après la peine ne sont pas moindres.

II - Inventaire des obstacles causes par la sortie et la peine après la peine

Multiplés et durables, les séquelles de la peine commencent à se manifester dès sa phase finale avec le syndrome du *gate fever*.

A – Le stress de la sortie

Comme tout événement brutal et violent qui vient bouleverser les capacités adaptatives, d'élaboration et de défense du sujet. (Laplanche & Pontalis, 1967), la libération peut causer un choc (Haney, 2001, 2005; Noali, 2016a). Le sentiment d'incertitude lié à la perspective de lendemains ne chantant guère se fait parfois obsessionnel au point de provoquer un état de stress comparable - les mêmes causes produisant les mêmes effets - au choc de l'incarcération décrit par Lhuillier & Lemiszewska, 2001, puis Harvey, 2004, 2005, 2007 (27). Avec l'approche de la libération surgit la nécessité d'avoir à affronter un monde devenu étranger en raison notamment de changements parfois majeurs dans la situation familiale.

J'ai hâte que le maton me dise «package libérable». Mais je suis angoisser énormément parce que j'ai tout fait pour au moins avoir un stage à ma sortie..... Vous savez que je risque de ne rien avoir à ma sortie, alors je vous laisse imaginer se qui va se passer quand j'aurais passé la «grande porte». (Christophe cité in Guéno, 2000, 111)

Si la perte de repères éprouvée à ce stade de la détention est plus fréquente parmi les détenus âgés, les plus jeunes ne sont pas insensibles au syndrome du *gate fever* décrit par Cormier & al., 1967; Miller, 1973; Sargent, 1974,

Holley & Mabli, 1978 et Noali, 2016. Une augmentation sensible des suicides en fin de peine témoigne de son importance (28). Dans le même temps pourtant l'imagination et le rêve longtemps tenus en bride peuvent se donner libre cours, les espoirs les plus fous apparaissant un mode de défense contre l'angoisse. D'autant que l'extrême confusion des sentiments traduit aussi parfois la conscience d'un lien fort dont la rupture imminente n'est pas sans évoquer le hiatus causé par l'entrée en détention.

Tout se passe comme si la prison - en dépit ou à cause de ses rigueurs - se trouvait récupérée jusque dans ses aspects les plus négatifs et qu'au terme d'un cheminement résolument à contre-courant d'une histoire individuelle banale la prégnance de l'enveloppe carcérale aboutissait, sur le long terme au moins, à reconstituer une sorte de cordon ombilical renvoyant toujours à l'image de la *prison-mère*. L'épreuve de la sortie peut donc inspirer, avec un sentiment de manque, voire d'arrachement, la prise de conscience d'un attachement paradoxal à un milieu qui, tout ingrat qu'il soit, peut néanmoins finir par devenir familier dans la durée. Il arrive ainsi que la personne détenue ressente de la gratitude, voire un certain attachement, vis-à-vis de certains *matons* (29). Ainsi Moïse, 32 ans, déclarait la veille de sa sortie à un surveillant médusé qui n'avait pourtant pas la réputation d'être un tendre:

C'est complètement dingue, chef, mais je crois que vous allez me manquer!

Une telle réaction évoque le fameux *syndrome de Stockholm* et ce n'est sans doute pas là le moindre danger au regard de la réinsertion que la prison puisse finir par devenir attachante du fait même de son emprise (30). Cette *distorsion cognitive* peut d'ailleurs être confortée par *l'histoire des personnes détenues*, soit corrélée à des *vulnérabilités importées* (Shrag, 1954).

Au total, les troubles observés au moment de la difficile transition entre la prison et la liberté laissent déjà pressentir les difficultés posées par *la peine après la peine*.

B - Obstacles posés par la peine après la peine

Outre les vulnérabilités psychiques dues à des histoires individuelles souvent chargées qu'elle peut aggraver (Macheret-Christe & Gravier, 2001; Visser & Travis, 2003, 94-5), l'expérience carcérale s'avère en effet elle-même à la source de troubles psychiques et du comportement notoires et souvent durables, bien que les études longitudinales sur le sujet restent malaisées à mener, du fait notamment de la *mortalité expérimentale* importante en ce domaine (31).

Parmi les problèmes psychiques multiples se manifeste d'abord *l'incapacité persistante d'éprouver des émotions positives* comme du bonheur, des sentiments affectueux ou même de la satisfaction (DSM V, 2015, 321, D7). L'insensibilité affective et le détachement (*Ibid.*, 906) se traduisent encore par la difficulté à nouer des liens ou même à rétablir des relations *quo ante* (Grounds, 2004). Se manifeste ainsi la persistance de conduites de repli, d'isolement et

d'apathie plus ou moins longtemps cultivées là encore dans le temps de la peine,

Mais les liens sociaux sont non moins affectés par une altération souvent durable du caractère (Liebling & Maruna cités, 15-6; Jones, 2003, Jamieson & Grounds, 2005, 34-35). Des crises d'angoisse, des troubles dépressifs, l'asociabilité perturbent plus ou moins sérieusement la relation à l'autre, tous révélateurs d'un *Etat de Stress Post-Traumatique Carcéral* (ESPTC), inclinant aussi à des conduites d'évitement à l'égard de tous stimuli de nature à évoquer le de près ou de loin le passé carcéral (*syndrome d'évitement*). Dans ces conditions les relations sociales sont fréquemment réduites à leur plus simple expression. Même avec les voisins c'est au mieux *bonjour bonsoir*. D'autant qu'outre l'introversion, la difficulté à communiquer émotions et sentiments (*alexithymie*) (32), est elle aussi largement cultivée en prison où la paranoïa pénitentiaire et l'idéal viril en excluent l'expression. L'attention se focalise alors sur le quotidien pour ne pas penser à sa souffrance (*alexithymie secondaire*, cf. Archer, 2008, 51).

Tous ces traits concourent non seulement à l'enfermement intérieur (le sujet est renfermé), mais à renforcer la dissimulation comme modalité de disparition dans une clandestinité vécue libératrice autant que nécessaire chez les sujets les plus stigmatisés. Une telle attitude, mode de protection éprouvé visant à se préserver de l'autre, ne peut sans doute qu'entretenir et communiquer le malaise et la défiance, autant de freins à la réinsertion. Peut aussi à la limite se manifester une forme de détachement de la réalité qui se traduit par la *désimplification* sociale et civique et le refuge dans l'imaginaire. Ainsi Lucien, 62 ans, disait:

Moi je me sens pas concerné par grand-chose, et même l'actu ça m'intéresse pas vu que je suis ailleurs même si je sais pas toujours où!

Les contacts sont donc improbables comme étant vécus à haut risque dès lors que tout repris de justice identifié est présumé dangereux et que la condition de *discréditable* est toujours préférable à celle de *discrédité*, pour reprendre la terminologie de Goffman (1975, 14). Toutefois ces difficultés ne se posent pas pour l'ensemble des délits et des crimes avec la même acuité. Alors qu'elles épargnent les sujets les plus endurcis, elles s'avèrent particulièrement fortes s'agissant d'anciens Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel (Cf. à cet égard, le rapport de l'UNODC, 2014, 70). Cette catégorie plus que tout autre sans doute a donc le sentiment d'une identité *gâchée* (33) s'appliquant alors à *trouver la sécurité dans l'invisibilité sociale* (Haney, 2001, 7, notre trad.) que des *espaces de disparition* plus nombreux et variés qu'*intra-muros* garantissent.

Il est un facteur carcéral non moins difficile à pallier au cas où la fonction sexuelle a été sérieusement perturbée, voire dégradée et/ou déviée, par des pratiques sexuelles contraintes et forcées endurées dans le temps de la peine (Noali, 2018). Si l'homosexualité occasionnellement pratiquée, voire même de façon répétée et prolongée, ne semble pas de nature à modifier durablement l'orientation sexuelle, ni même à la perturber, les violences endurées peuvent en

revanche entraîner des suites lourdes. Les sévices sexuels, plus que de toute autre nature, constituent en effet une source majeure de l'ESPTC, d'autant plus sous-évaluée que cachée. Leurs signes cliniques multiples (34) constituent pourtant un facteur de désinsertion notable sinon notoire dans la mesure où ils ne laissent pas de compromettre d'éventuels liens amoureux.

Dans le pire des cas, la victime pourra chercher un jour ou l'autre à prendre une sorte de revanche, répétant alors les violences subies sur de plus faibles comme cela se constate parmi des sujets sexuellement abusés dans leur enfance. Ces violences s'avèrent de nature, sinon littéralement à *tuer le sexe* (35), à provoquer une impuissance radicale et définitive, véritable castration psychique (sur le sujet cf., outre Monnereau, 1986; Welzer-Lang & al., 1996; Lesage de la Haye, 1998, 2016; Gaillard, 2009, François, 2016).

La prison est ressentie de ce fait par les victimes telle *un outil d'infantilisation et un facteur d'invalidation physique et psychique* (Lesage de la Haye cité, 2016, 1) (36). Pour ces diverses considérations, la sexualité durement éprouvée en prison nécessiterait une réinsertion spécifique (Cf. en ce sens Monnereau, 1986; Lesage de la Haye, 1998, 2016; François citée, 78).

Plus généralement, l'expérience prolongée de violences subies *intra-muros* peut-elle causer des actes antisociaux aussi graves que ceux relevés dans le *syndrome de Rambo* (37)? *A minima*, ses séquelles psychiques peuvent-elles entraîner cette *incapacité sociale importante* observée, *toutes choses étant égales par ailleurs*, parmi les déportés de la seconde guerre mondiale après leur libération (Abalan, 1997, 538-539)?

Quant au stigmate laissé par l'incarcération (Sampson & Laub, 1993; Uggen & al., 2003; Solomon & al., 2001, Western & al., 2001), il peut être lui aussi la source intarissable de tourments pour des repris de justice plus nombreux qu'on le pense à ne pouvoir sortir totalement de prison malgré l'écoulement du temps. L'importance de leur ressenti (Perego, 1990, 220), version du fer rouge de l'ancien régime comme ses retombées au quotidien occupent sans doute une grande place dans les difficultés de la probation. Mais indépendamment même des effets du casier judiciaire sur l'emploi qualifié, le stigmate carcéral pose un défi majeur en ce qu'il réalise *de facto* une forme d'exclusion sociale.

A cet égard l'intérêt de la réhabilitation, légale ou judiciaire (art. 133-13, 769, 789 CPP et art. 782 CPP (38)) est particulièrement à souligner. L'ensemble des prisonniers devraient être systématiquement informés avant leur libération de ses dispositions. Mais devrait non moins leur être inculquée cette conviction qu'il est toujours possible de se racheter, pour partie au moins, non par la seule contrition et la souffrance, mais par un combat mené contre soi-même. Sans doute la réhabilitation ne saurait-elle jamais effacer totalement la condamnation, ni non plus la conscience coupable. Il reste que, libérale en son principe, sa seule éventualité exerce déjà un impact positif sur la réinsertion. Elle peut en effet entretenir en tout condamné, avec l'espoir de se changer, le désir de se réformer (Sur le sujet cf. aussi Herzog-Evans, 2011). Nul doute que la communauté ne trouve également son intérêt bien compris à se montrer capable d'accueillir ainsi le retour de ses enfants prodigues.

Concernant les prisonniers souffrant de troubles mentaux, la sortie de prison s'avère particulièrement ardue (Griffiths & al. cités, 10). Ils représentent en effet *un danger pour eux-mêmes et pour les membres de la communauté (Ibid.)* (39), le retour à la vie libre étant souvent à haut risque les concernant. Ces personnes exigent donc un traitement spécifique en milieu communautaire (Griffiths & al., *ibid.*, 11; cf. Hartwell & Orr cités).

Quant aux SDF, particulièrement *désinsérés* et assez souvent en situation de rupture familiale, ayant trouvé en prison une sorte de havre à bien des égards, le retour à la rue réalise pour beaucoup d'entre eux une véritable régression au plan matériel comme affectif, soit un véritable retour en galère. Si le problème de la stigmatisation sociale et celui de la réinsertion ne se posent guère les concernant, la liberté recouvrée peut donc s'avérer pénalisante la prison ayant réalisé *une rupture apparemment restauratrice* parce que *carence et abandon, marginalité affective et sociale font partie de la culture de la vie quotidienne (Ban Public, 2014, art. 2559, 1)*.

A l'opposé, les anciens condamnés appartenant aux classes aisées et/ou dotés d'un bon niveau intellectuel ne sont guère sujets à des soucis matériels. En tout état de cause l'épreuve carcérale les a moins *invalidés* du fait de ces atouts. De même, les malfaiteurs et escrocs de quelque envergure, capables quant à eux d'exploiter un savoir-faire social pour mieux manipuler autrui, ainsi que les *délinquants en col blanc* souvent rompus quant à eux à mettre le droit de leur côté, ne sont-ils pas confrontés à des difficultés de resocialisation.

Il reste que pour le plus grand nombre des condamnés libérés, les problèmes matériels, des séquelles traumatiques, la stigmatisation et les traumatismes consécutifs à la condamnation et à la peine requièrent des moyens sociaux spécifiques autant que divers pour assurer le retour à la vie libre dans de bonnes conditions. Il s'agit notamment de prévenir le refuge répandu dans les addictions (drogue, alcoolisme).

Quelles sont les mesures à cette fin et quelles en sont les limites?

III - Mesures de nature à faciliter le retour dans la communauté

Celles-ci doivent s'engager non pas seulement après la libération, mais dès le stade de la détention et même avant celle-ci, la nature des peines s'avérant déterminante sur la réinsertion.

A - Au stade de la détention

Le traitement pénitentiaire opère une sorte de catalyse sur les *vulnérabilités importées* et/ou des comportements antisociaux parfois anciens (Noali, 2018). Afin de limiter les effets nocifs de ceux-ci, il importe donc dès l'entrée en prison de ne pas *mettre tous les oeufs dans le même panier*. Les premiers contacts peuvent en effet s'avérer lourds de conséquences. La séparation des entrants le plus vulnérables à divers titres s'impose donc. Elle requiert leur repérage systématique dès la visite médicale d'entrée prévue par les art. D. 285 et D. 381 *al.* 1 CPP. La répartition au seul niveau cellulaire comme le seul critère du mauvais délit peuvent aussi s'avérer insuffisants pour prévenir des vio-

lences qui échappent trop souvent à la vigilance de l'AP du fait de la *loi du silence*. Mais, en gênant notamment la prise en main de jeunes *primaires* par des récidivistes chevronnés, l'enjeu n'est pas simplement de réduire les cas de victimisation. Il s'agit à plus ou moins long terme de limiter des effets pernicieux de la *prisonnisation* sur la récidive et la réinsertion.

Afin de limiter les effets nocifs de l'*institutionnalisation*, l'écoute et le dialogue restent non moins essentiels, nous l'avons observé, dans la relation surveillants-surveillés. C'est en effet par des discussions franches et fréquentes qu'il peut notamment être redonné confiance et espoir aux usagers du système pénitentiaire. Beaucoup de surveillants s'y appliquent d'ailleurs au quotidien, convaincus que mieux que le règlement, la menace et *une obéissance aveugle et de tous les instants*, l'échange verbal peut inculquer le respect de l'autre et combattre la violence. A cet égard, ces personnels mériteraient sans doute d'être requalifiés en éducateurs pénitentiaires et leur contribution à la réinsertion mieux valorisée. (En ce sens, cf. Mbanzoulou, 2000, 297)

S'il n'est bien sûr pas question de remettre pour autant en cause la mission sécuritaire de la prison ni la discipline nécessaire à la bonne tenue des établissements, l'échange verbal comme mode de reconnaissance de l'égalité et de la dignité de toute personne permet de surcroît, avec l'expression de la personnalité, la culture de résistances contrôlées (Poulalion, 2004) (40). A cette fin les *espaces d'apparition* (Noali, 2009) dans un univers qui comporte surtout - délibérément ou non - des *espaces de disparition* (*Ibid.*), sont porteurs en termes de réinsertion. Par l'expression de soi en effet la personne condamnée peut mieux prendre conscience d'elle-même et de l'importance d'autrui y liée. Mais elle peut encore, ce faisant, commencer à s'affranchir de sa condition de paria car *cette exclusion politique est une difficulté permanente dans les tentatives d'insertion sociale* (Razac, in Mbanzoulou, Herzog-Evans & Courtine dir., 2012, 74). Cette modalité d'émancipation par l'échange verbal peut encore aider utilement à combattre l'apathie (41), le repli sur soi et le *retraitisme* (42), cet enfermement intérieur dans lequel tant de prisonniers tendent à se réfugier. Toujours à cette fin une participation active à la vie de la détention pourrait être encouragée et développée, fondée quant à elle sur des aptitudes professionnelles acquises antérieurement à l'incarcération.

Ainsi les manuels, mais aussi des intellectuels et les autres (professions médicales, enseignants, informaticiens, comptables, secrétaires...) peuvent-ils utilement trouver à s'investir dans le fonctionnement de la prison quand de telles activités ne sont pas de nature à nuire à la sécurité. D'autant qu'il a été constaté que des activités altruistes librement consenties avaient une vertu thérapeutique sur les toxicomanes s'y investissant volontairement (O'Reilly, 1997, 128).

D'autant que si la maturation qui s'effectue du simple effet de l'écoulement de la peine reste un précieux atout de la réinsertion *intra-muros*, à sa faveur toute personne détenue doit pouvoir retrouver une part d'initiative croissante de nature à la responsabiliser. Il s'agit en somme de rendre progressivement les sujets détenus réduits à l'état de *corps dociles* acteurs de leur vie.

Au profit de nombreux sujets fragilisés en raison d'antécédents psychiques, il importerait de renforcer sensiblement les effectifs du personnel investi dans le service psychologique dont la mission n'est pas seulement le traitement, mais par lui, un soutien d'autant plus précieux que la détention aboutit souvent à aggraver les troubles psychiques, favorisant du même coup diverses formes d'exploitation et les autolyses y liées.

Sans doute aussi qu'une meilleure préparation de la sortie permettrait de réduire les répercussions du *syndrome du sortant de prison*. A cet égard il a été soutenu reconnu que ce travail d'anticipation des difficultés de la libération devrait être envisagé bien avant la libération (Haney, 2001, 13). La tâche incombant à cette fin aux travailleurs sociaux exigerait sans doute qu'ils fussent plus nombreux. Une meilleure connaissance des profils individuels, indispensable à leur action, ne peut en effet être réalisée que par des entretiens personnels plus fréquents et plus réguliers ainsi que par une coordination accrue des actions.

A cet égard la règle du secret médical constitue une limite qui a sans doute ses raisons (43) mais elle interdit en principe à l'administration pénitentiaire l'accès aux données psychologiques des personnes détenues. Ainsi est exclue toute coopération avec les Services Médico-Psychologiques Régionaux (SMPPR) qui sont d'ailleurs dotés, conformément aux standards posés par le Conseil de l'Europe, d'une complète autonomie depuis les réformes de 1994 et 2002 (44).

Par ailleurs, quels que puissent être les efforts tendant à *normaliser* la vie recluse, l'institution pénitentiaire est tenue, plus encore que toute autre collectivité (pension, caserne, EPAD...), à imposer des règles de vie. Or le souci de la sécurité et du maintien de l'ordre ne peut que renforcer le caractère total de la prison. Dans ces conditions la culture de l'autonomie qui vise à émanciper les personnes détenues afin de les responsabiliser pose un redoutable défi. Dans quelle mesure des allègements individualisés et progressifs du régime carcéral, soit une effective *individualisation de la peine* tendant à rapprocher les conditions de la vie libre sont-ils concevables dans un système poursuivant de pair des objectifs antinomiques?

- Un régime progressif effectif

Pour pallier la désocialisation et le désengagement provoqués et entretenus par l'enveloppe carcérale, un traitement disciplinaire évolutif visant à accroître progressivement les marges d'initiative des sujets détenus en fonction de leurs efforts paraît évident. En permettant de gratifier les comportements méritoires par un allègement de certaines contraintes, comme déjà une plus grande liberté de mouvement, il s'agit de faciliter le passage à la vie libre. Mais un comportement autonome et responsable ne peut s'acquérir sans la mise en place d'un régime progressif, soit par une *individualisation de la peine* (Saleilles, 1898).

Or, bien que le recours à la vieille *méthode de la carotte et du bâton* ait fait ses preuves, le principe n'est guère effectif, le dilemme de l'institution pénitentiaire étant de devoir traiter ses usagers en personnes sinon toujours foncière-

ment immatures à tout le moins suspects que seules des règles strictes et uniformes seraient de nature à *redresser*. La seule évolution positive du régime de détention a lieu en fait après le jugement avec le transfèrement en établissements pour peine (CD ou CP) nettement moins contraignants.

Tout le défi est donc de rendre le prisonnier à la fois docile et responsable, véritable quadrature du cercle. Il conviendrait notamment de ne plus prendre en considération les seuls risques de la gestion au quotidien, soit de ne pas miser exclusivement sur le contrôle (Vogelvang et Tigges, *in* Mbanzoulou, Herzog-Evans & Courtine *dir.*, 2012, 232) et la sanction, mais sur les ressources et les forces positives dont tout individu est porteur. Mais, autre obstacle à cette politique, les pratiques de toute gestion collective cèdent à la facilité d'une gestion plus ou moins uniforme.

Il serait encore précieux de pouvoir développer la faculté de *résilience*, soit le désir de surmonter les épreuves, cette ressource s'avérant un atout majeur pour l'évolution personnelle et la réinsertion (sur le sujet cf., Herzog-Evans, 2012, 87-108; Bensimon, *in* Mbanzoulou, Herzog-Evans & Courtine *dir.*, 2012, 123-129); Villerbu & *al.* cités (*ibid.*, 137-153). Des ateliers de réflexion collective encadrés par des psychologues pourraient sans doute y contribuer utilement.

B - La nature des peines

a) Des peines moins nombreuses et plus courtes

La tendance de la justice était de nos jours à un recours croissant à la privation de liberté (45), et ceci pour des infractions parfois mineures (46). Résistant à la tentation pénale (Wacquant, 2009(47)) et à la volonté de punir (Salas, 2010), une réduction des peines les plus courtes (soit celles inférieures à 6 mois) doit au contraire être recherchée. C'est précisément en ce sens que le projet de loi de programmation de la justice 2016-2018 qui sera très prochainement présenté au parlement français proposera la suppression des peines de prison inférieures ou égales à 1 mois, la semi-liberté, le PSE ou le placement en milieu ouvert pour les condamnations de 1 à 6 mois.

Mais une telle évolution ne saurait bien sûr pas aboutir à l'impunité, étant assortie de peines alternatives (PSE, centre de semi-liberté, placement à l'extérieur), notamment plus favorables aux prévenus les plus jeunes et souvent de ce fait les plus vulnérables car elles permettent l'étayage d'une élaboration de la dette que le mineur doit payer et la valorisation de l'effort social lié à ce paiement (Couraud citée, 368).

Quant à leur durée, si les condamnations doivent bien sûr rester proportionnelles à la gravité des actes commis, leurs effets s'avèrent fort ambivalents. Sans doute est-il nécessaire de neutraliser les auteurs de crimes et les longues peines s'avèrent-elles aussi dissuasives. Mais concernant les condamnations de courte ou de moyenne durée (48), l'impact du milieu carcéral s'avère assez souvent un facteur d'aggravation de la dangerosité criminelle.

L'incarcération ne se justifie donc que pour les délinquants endurcis et les plus dangereux (Maruna & LeBel, 2003; McNeill cité, *in* Mbanzoulou, Herzog-Evans & Courtine *dir.*, 157). D'autant que dans la plupart des cas la peine de pri-

son ne résout rien *per se* et que, s'érodant souvent à l'usage (Noali cité, 2014), elle perd ainsi beaucoup de son effet dissuasif. Elle devrait donc être *utilisée avec modération* (Tournier, 2013, 204). C'est la thèse du *réductionnisme* qui pose l'intérêt des peines de substitution.

b) Un recours plus hardi aux peines alternatives

Les mesures d'aménagement de peines évitent les *sorties sèches* qui n'interviennent qu'en fin de peine. Si celles-ci dégagent la responsabilité des magistrats, elles s'avèrent hasardeuses dès lors que l'aptitude à se réinsérer n'a pu être préalablement testée. Sans doute, l'esprit de toute peine substitutive est-il aussi de prendre des risques, *i.e.* de faire crédit à des sujets souvent peu fiables - et la difficulté est-elle grande d'évaluer des besoins criminogènes, des déficits cognitifs et des ressources personnelles (Andrews & Bonta, 2006; McNeill cité, *in* Mbanzoulou, Herzog-Evans & Courtine *dir.*, 160; Robinson, *ibid.*, 81).

Ces raisons expliquent que, malgré la loi pénitentiaire de 2009 qui a élargi les conditions d'octroi des *mesures de semi-liberté*, du *placement sous surveillance électronique* (PSE) et du placement à l'extérieur, on dénombrait au 1^{er} juin 2018 des évolutions assez timides, voire contrastées. Les chiffres officiels donnent en effet: 890 condamnés en placement extérieur non hébergés (contre 951 l'année d'avant), soit - 6,4%; 13756 aménagements de peine (contre 13190 l'année précédente, soit + 4,3%), dont 11275 en placement sous surveillance électronique (PSE) (contre 10575 l'année précédente), soit + 6,6%; 1591 semi-libertés (contre 1664 l'année d'avant, soit - 4,4%); 890 condamnés en placement extérieur (contre 951 un an plus tôt, soit - 6,4%); 473 libérations sous contrainte hors libération conditionnelle, (contre 505 un an plus tôt, soit - 6,3%).

Les peines alternatives proposées depuis la *réforme Amor* de 1945 s'appliquent donc avec parcimonie et cette évolution rend compte pour partie de l'accroissement de la surpopulation carcérale de 88% depuis 1980 (soit 100 détenus pour 100000 habitants, contre 60 dans les années 80) (49). Au total, toujours selon la source statistique de la direction de l'administration pénitentiaire, au 1^{er} juin 2018 *la part des aménagés sur l'ensemble des condamnés écroués* s'établissait donc à 22,2% de la population carcérale contre 21,7% au 1^{er} juin 2017, soit + 0,5%.

Précisons la nature des plus importantes.

La libération conditionnelle (LC)

Aux termes de l'art. 729 CP, *al.* 1, la LC *tend à la réinsertion des condamnés et à la prévention de la récidive*. Alors que son octroi est en baisse sensible, venons-nous de voir (50), il avait été prôné (Tournier, 2015) d'opérer sa refondation en la systématisant par son intégration dans le cours normal de toute condamnation en fonction de sa durée. S'agissant des condamnations s'étalant d'un à cinq ans, il a été proposé de l'accorder automatiquement à mi-peine, son attribution demeurant en revanche discrétionnaire pour les condamnations

d'une durée supérieures. Selon l'auteur de la proposition, il conviendrait en revanche, que la peine initialement prononcée fût exécutée en totalité, partie en milieu fermé et ouvert.

La *libération sous contrainte* (art. 720 CPP) et le PSE (art. 712-6 sq, 729 sq, D. 522sq CPP), variante plus contraignante que la LC, paraît mieux adaptée au profil des condamnés à risque. Les concernant l'intérêt de la *contrainte pénale* est à cet égard à souligner. Créée par la loi du 15 août 2014 relative à l'*individualisation des peines*, la mesure bénéficie en effet aux condamnés à une peine de prison inférieure ou égale à 5 ans, sous réserve que leur situation matérielle, familiale et sociale le justifie. Ce régime probatoire est assorti d'un accompagnement socio-éducatif individualisé (art. 19 de la loi) ainsi que de mesures d'assistance et de contrôle avec un suivi socio-judiciaire de 6 mois à 5 ans, fonction de la durée de la condamnation.

La *mesure de semi-liberté* prévue par les art. 712-6sq CPP, comme le placement extérieur (PE), la surveillance électronique et la LC, sa mise en oeuvre fait l'objet d'une procédure lourde (débat contradictoire tenu en chambre du conseil; réquisition du parquet. Le PE est assorti de conditions (art. 723-1, al. 2 CPP) et d'obligations strictes prévues par les articles 132-44-45 CP et l'art. 723-4 CPP). L'intérêt des centres de semi-liberté (CSL) est de permettre des sorties progressives et de contrôler au plus près les bénéficiaires.

De nature à réduire l'impact de l'*invalidation sociale* causée par l'enfermement, les dispositions en vigueur permettent ainsi de limiter son effet délétère sur la réinsertion. Elles restent néanmoins trop souvent freinées par la méfiance, excluant *a fortiori* l'empathie dont l'intérêt a été souligné (Notamment Andrews & al., 1979).

La remarque vaut pour les mesures de réinsertion post-carcérales.

C - Après la peine

Concernant les prisonniers libérés souffrant de handicaps antérieurs à l'incarcération que la peine a souvent aggravés, des soins psychothérapeutiques sont d'autant plus nécessaires que les mêmes causes produisant les mêmes effets, de telles vulnérabilités sont souvent facteurs de rechute. L'action pourrait s'inspirer des principes de Crocq (2014, 156) à l'intention des victimes traumatisées:

1. *Ménager un sas intermédiaire où sont restitués l'espace, le temps et les valeurs normales.*
2. *Conforter les rescapés «dépersonnalisés» dans leur personne... qui doit récupérer son autonomie.*
3. *Inciter (les intéressés) à verbaliser leur expérience vécue de l'événement.*
4. *Les informer sur le stress et le trauma, et sur les symptômes transitoires présents et à venir, ainsi que sur les lieux de consultation en cas de besoin.*
5. *Aider (les intéressés) à s'arracher à leur sentiment d'isolement et d'incommunicabilité.*
6. *Aider à réduire les sentiments d'impuissance, d'échec....*
7. *Préparer les sujets à la réinsertion dans le monde, et les mettre en garde vis-à-vis des attitudes néfastes à éviter, dans les retrouvailles avec leur famille...*

Après la prison, le chantier de la réinsertion pose une tout autre problématique dans la mesure où les anciens condamnés retrouvent nécessairement avec l'autonomie une marge de liberté qui peut, après une longue désaccoutumance, s'avérer déstabilisante. Menée dans l'intérêt de tous, leur réintégration apparaît une entreprise d'autant plus délicate et incertaine que ses paramètres sont multiples. Du fait de son ampleur et de sa durée, elle ne saurait impliquer la seule institution pénitentiaire, mais des acteurs aussi divers que les collectivités territoriales, les personnels soignants, des travailleurs sociaux, des agents de probation, les services de l'institution judiciaire (Mucchielli, 2012, 5). Or leur concertation étroite et la coordination des mesures, synergie utile pour toute réinsertion réussie après une longue peine, s'avère malaisée, ce qui constitue d'ailleurs une cause majeure dans l'échec des programmes les plus développés, comme cela a été constaté au Canada.

S'il n'existe certes pas là plus qu'ailleurs de solutions miracles, des méthodes semblent cependant ouvrir des voies prometteuses, s'agissant au moins de certains facteurs de risques se prêtant mieux que d'autres à l'orthopédie sociale. C'est le cas des toxicomanies, de l'alcoolisme, de certains troubles du comportement (Harper & Chitty, 2004). A cet égard le développement de mesures de soutien après la prison, la consolidation des acquis procurés *intra-muros*, comme l'assistance soutenue et prolongée aux libérés telle que prônée par Borzycki, 2005, 11, ainsi que Borzycki & Makkai, 2007), sont essentiels. Mais l'entreprise de réinsertion nécessite aussi la mise en place d'aides matérielles diverses.

- L'importance de l'assistance matérielle

A cet égard les pouvoirs publics ont sans doute un rôle majeur à tenir dans les actions de prévention de la récidive et de réinsertion, singulièrement avec ces conditions *sine qua non* que sont le logement et l'emploi et la formation. D'autant que la plupart des sortants de prison sont démunis (51) et ne peuvent guère compter sur la famille. Il est donc précieux à ces fins de pouvoir s'appuyer notamment sur le bénévolat et des partenariats avec des associations spécialisées dans l'aide aux sortants de prison (52), ainsi que sur les collectivités territoriales.

S'agissant de l'emploi, une condition *sine qua non* de la réinsertion, la question de l'opportunité de recourir à des mesures de discrimination positive en faveur des sortants de prison se pose. Sans doute peuvent-elles toutefois se justifier par le cumul des handicaps de toute nature qui compliquent l'obtention d'un travail déjà tellement problématique pour beaucoup de citoyens sans casier (Cf. notamment Castel, 1999, 676; Razac cité, in Mbanzoulou, Herzog-Evans & Courtine *dir.*, 91).

Si l'idée peut heurter, les condamnés élargis ne sont pas seuls en cause. Il y va en effet de la sécurité de la communauté tant il est vrai que le logement et l'emploi sont des conditions *sine qua non* de l'insertion sociale.

L'importance de la reconstruction du lien social apparaît quant à elle d'autant plus cruciale lorsque la prison a entraîné la rupture de liens antérieurs - tant au niveau familial que professionnel - et que l'ancien condamné n'a souvent plus d'autres relations que celles nouées *intra-muros*. Il convient plus généralement de

prévenir certaines retrouvailles, d'autant plus périlleuses quand elles peuvent paraissent le moyen le plus facile pour refaire surface.

Enfin, un travail au cas par cas, soit *sur mesure*, s'avère nécessaire car ce qui *marche* pour les uns ne convient pas à tous de même que ce qui réussit dans tel pays ne donne pas forcément de résultats ailleurs (Herzog-Evans, *in* Mbanzoulou, Herzog-Evans & Courtine *dir.*, 2012, 91).

Observons *in fine* que devant les carences matérielles déjà, la contrainte et le contrôle, fussent-ils sévères, ne sauraient constituer une panacée. Plus généralement, non seulement la justice ne paie pas souvent en termes de réinsertion et *toute criminalisation équivaut à un aveu d'échec d'une politique sociale*. (Kuhn et Solçà cités, 44)

- Les promesses d'une justice restauratrice

Le concept de *Reentry court* (53), soit celui d'une juridiction uniquement vouée à prononcer la réhabilitation d'ex-condamnés, semble prometteur. Non comminatoire mais au contraire gratifiante, la *justice restauratrice* au plein sens du terme a pour objectif de soutenir les efforts de rachat par la réparation des dommages causés (services rendus à la société, travail volontaire, engagements familiaux de nature à responsabiliser...) et de les consacrer par une cérémonie solennelle qui, en prononçant la réhabilitation, prene ainsi acte de l'acquittement d'une dette (Travis, 2000, 9; Maruna & *al.*, 2010) dont l'*infractant* s'est rendu débiteur, soit d'une rédemption. Ainsi peut encore être mieux combattu le stigmate (Maruna, 2001, chap. 8), obstacle si redoutable au retour dans la communauté.

Mais l'intérêt de telles mesures repose d'abord sur ce constat que la réinsertion se prépare mieux en milieu libre qu'en détention, la relation entre les travailleurs sociaux et les personnes sous tutelle, et plus généralement le lien social, étant essentiels dans le processus de *désistance* (Robinson & McNeill, 2004, 160). Surtout, comme les mesures substitutives, sans pour autant éliminer toute sanction, une justice réparatrice et non plus essentiellement punitive préserve des effets nocifs de la prison et évite la difficile transition à sa sortie

Enfin, par la mise en oeuvre de cette nouvelle justice, la fonction sociale de la sanction pénale s'enrichit. Plus essentiellement l'expression d'une *volonté de punir*, il s'agit plutôt alors en effet solder une triple dette: envers la société; les victimes et le condamné que la communauté se doit de réintégrer (*Ibid*, 248-253). Etant au moins pour partie comptable des dérives commises par ses membres et méritant pour partie les prisons qu'elle a elle-même à ce titre un devoir de réparer. Avec le concept de *justice restauratrice* (Cario, 2005), la réparation du préjudice devient ainsi centrale (*Dedans-Dehors* 2016, n° 94) et partagée.

Plus essentiellement autoritaire et punitive, elle s'appuie sur cette conviction que tout condamné a en lui des atouts qu'il importe d'exploiter pour le bien commun comme dans son intérêt. Parce qu'est reconnue à tout délinquant la capacité de (se) changer (Salas cité, 252), il s'agit de l'aider à découvrir ses forces et ses mérites propres, comme la façon d'en tirer tout le parti utile et par là de prendre conscience de ses atouts et de sa valeur (Maruna & LeBel, 2003). Ainsi cette justice vise-t-elle bien à la réinsertion.

Celle-ci se fait par la réparation des torts causés, consistant en un apport social personnel librement consenti. En quoi elle se distingue des dommages-intérêts fixés par l'autorité judiciaire au profit des personnes. L'objectif de ce mode de réparation, négligé par le système judiciaire, est de permettre aux auteurs de se racheter en passant de l'état d'assistés à celui de dispensateurs d'aides (Maruna & LeBel, 2003), comme illustré par l'exemple de nombreux anciens drogués qui, par l'aide librement apportée à d'autres drogués ont éprouvé le pouvoir thérapeutique de l'altruisme.

L'idée de rachat par des actes volontaires rejoint ainsi le concept du *pay-back* écossais défini par McNeill, *in* Mbanzoulou, Herzog-Evans & Courtine *dir.*, 2012, 158, *comme mode constructif de réparation des dommages causés par le crime qui implique de faire du bien à la victime et/ou à la communauté par la réparation financière, un travail non rémunéré, un investissement dans une activité réhabilitante ou l'association de ces moyens ainsi que d'autres.* (notre trad.). Ce faisant l'opportunité est procurée aux intéressés de développer leurs ressources personnelles pour le bien commun et, en affirmant ainsi qu'ils valent mieux que leurs actes passés, de réaliser du même coup leur rédemption, ce à quoi que l'emprisonnement échoue ordinairement. L'ambition et les effets de la *justice restauratrice* vont ainsi autrement plus loin que les peines de dommages et intérêts et de Travail d'Intérêt Général.

N'est pas pour autant ignoré ce faisant l'importance du rappel à la loi, soit des limites, mais par une autre voie que par la contrainte sur les corps et la privation de liberté. Alors que la prison et l'institution judiciaire pour lesquelles le délinquant est toujours présumé dangereux et, sa peine fût-elle purgée, doit donc être tenu sous contrôle (Maruna & LeBel cités), cette justice s'attache au contraire à faire montre d'une *réprobation compréhensive*. Ses interventions, non infamantes et donc bien moins *stigmatisantes*, rompant ainsi avec le cercle vicieux du crime et de l'exclusion (*Ibid.*; Travis & al., 2001; Borzycki & Makkai, 2007), sont de ce fait mieux en mesure de favoriser la réintégration.

Illustrant l'émergence d'une société civile plus autonome (Salas cité, 248), cette autre justice repose donc au total sur le constat que la réinsertion est une œuvre collective, *i.e* dans laquelle victimes, coupables et société sont étroitement solidaires. Abandonnant la logique du tout répressif et la conception *rétributive* y liée, la *justice restauratrice* se consacre en effet avec le concours des victimes et des auteurs d'actes antisociaux (54) à la réhabilitation de ceux-ci. Mais *quid* des crimes les plus graves pour lesquels la prison paraît un mal nécessaire?

Conclusion

Si la prison doit neutraliser des individus dangereux, leur réinsertion poursuit le même objectif. L'idée a fini par s'imposer que l'enfermement et le châtiment par la souffrance ne sont ni la seule voie du rachat, ni la mieux assurée. Non seulement la peine avec son cortège de dégradations humiliantes (Goffman, 1968, 64sq) n'est pas la panacée, mais ses tourments aboutissent à des effets réso-

lument délétères en termes de réintégration. Il importerait donc en premier lieu de faire l'économie des pratiques pénitentiaires aboutissant à dégrader et humilier. Parce que l'enfermement pénal ne concourt guère à la réinsertion, la recherche de sanctions de substitution visant moins la punition que la réparation des dommages causés et la réhabilitation des coupables apparaît prioritaire.

Sans doute la prison reste-t-elle incontournable pour les délits et les crimes les plus graves dont il convient de protéger la communauté alors que l'impératif sécuritaire d'avère un frein majeur à la *révolution pénitentiaire*. Cette aporie plaide justement en faveur d'une autre justice qui se fonde sur la conviction qu'il y a toujours – y compris chez les pires criminels – des parcelles d'humanité et des facultés en jachère exploitables à l'infini qu'il est souvent possible de cultiver.

A telle enseigne que même des auteurs d'actes abominables peuvent se montrer capables de s'en sortir, pour qui la prison, loin d'être une forme de mort, se fait alors le moyen d'une véritable résurrection. Cette opinion est pourtant loin de prévaloir sur la croyance que le condamné reste dangereux. De fait les solutions traditionnelles dictées par des considérations sécuritaires à court terme s'avèrent plus rassurantes et la *volonté de punir* est non moins inscrite dans les mentalités en fait assujetties à cette culture de la peur qu'illustre bien par exemple la loi de Megan aux Etats-Unis (55) (Cf. sur le sujet Wacquant, 1999; Laurin, 2015).

Souvent insoupçonnée et méconnue des intéressés eux-mêmes, la force de la *résilience* peut pourtant faire de la prison même *un merveilleux malheur* (Cyrulnik, 1999). Mais elle ne saurait suffire à produire des métamorphoses, pouvant aussi se manifester pour le pire comme le montre la capacité de certains condamnés à *se faire* la prison et mener malgré celle-ci une *carrière criminelle* au long cours. De fait, l'alchimie d'une transformation par la résilience et la *désistance*, *deux notions pour une même clinique épidémiologique de la prévention de la récidive, versus l'insertion* (Villerbu & al. cités, in Mbanzoulou, Herzog-Evans & Courtine *dir.*, 143), implique une reconversion morale. Là est sans doute un défi majeur pour que la réinsertion cesse d'être un mythe pour la grande majorité des délinquants.

Bibliographie

- ABALAN, F., 1997, Les conséquences neuropsychiatriques de la déportation dans les camps de concentration nazis, T. Albernhe *dir.*, *Criminologie et Psychiatrie*, Paris, Ellipses.
- ADLER, P. A. & ADLER, P., 1987, *Membership Roles in Field Research*, Sage University Paper Series on Qualitative Research Methods, Vol. 6, Beverly Hills, CA: Sage.
- ANDERSON, N., 2006, Analytic Autoethnography, *Journal of Contemporary Ethnography*, 35(4), 373-395.
- ANDREWS, V. D. A., KEISLING, J. J., RUSSELL, R. J. & GRANT, B. A., 1979, *Volunteers and the One Supervision of Adult Probationers*, Ontario Ministry of Correctional Services.
- ANDREWS, D. A. & BONTA, J., 2006, *The Psychology of Criminal Conduct*, Cinnacinati, Anderson édit.

- ARCHER, E., 2003, Souffrance en détention: La prise en charge sanitaire des personnes détenues, *Synapse 10*, ENAP.
- ARCHER, E., dir., 2008, *Recherche sur «L'évaluation de la souffrance psychique liée à la détention, Rapport final, Note de synthèse et Annexes.»*, Loos, CRESF.
- BALIER, C., 1988, *Psychanalyse des comportements violents*, Paris, PUF, Coll. Le fil rouge.
- BANISTER, P. A., SMITH F. V., HESKIN K. J. & BOLTO, N., 1973, Psychological correlates of long-term imprisonment, Cognitive variables, *British Journal of Criminology*, 13(4), 312-330.
- BARBE, L., COQUELLE, Cl. & PERSUY, V., 1998, *Prévention de la délinquance, Politique et pratiques*, Paris, E. S. F. édit.
- BARBIER, G., DEMONTES C., LECERF, J-R. & MICHEL, J-P, 2010, *Rapport sénatorial d'information n° 434 (2009-2010) sur la prise en charge des personnes atteintes de troubles mentaux condamnées pour des infractions*, fait au nom de la commission des lois et de la commission des affaires sociales (www.senat.fr/rap/r09-4342.html)
- BAUER, A., RISZK, C. & SOULLEZ, C., 2011, *Statistiques criminelles et enquêtes de victimation*, Paris, PUF, Coll. Que sais-je?
- BAUER, C., 2010, *Le Redresseur de clous, Une violence révolutionnaire*, Paris, Le Cherche-Midi, Coll. Documents.
- BENSIMON, P., 2012, Un phénomène encore peu exploré: la désistance, P. Mbanzoulou, M. Herzog-Evans & S. Courtine dir., *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice, Savoirs et pratiques*, Paris, L'Harmattan, Coll. Champ pénitentiaire, 123-129.
- BENTOLILA, A., 1997, Lutte contre l'illettrisme en milieu pénitentiaire, *Travaux et Documents n° 65*, Ministère de la justice, Direction de l'Administration pénitentiaire, Service de la communication, des études et des relations internationales.
- BERARD, J. & CHANTRAINE, G., 2012, Espoirs suscités, espoirs étouffés? Sur un projet d'accompagnement vers l'insertion, P. Mbanzoulou, M. Herzog-Evans & S. Courtine dir., *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice, Savoirs et pratiques*, Paris, L'Harmattan, Coll. Champ pénitentiaire, 57-67.
- BIENVENU, N., 2006, *Le médecin en milieu carcéral, Etude comparative France/Angleterre et Pays de Galles*, Paris L'Harmattan, Coll BibliothèqueS de droit.
- BLUMER, H., 1969, *Symbolic Interactionism: Perspective and Method*, Englewoods Cliffs, Prentice Hall, Inc.
- BORZYCKI, M., 2005, *Interventions for Prisoners Returning to the Community, A Report Prepared by the Australian Institute of Criminology for the Community Safety and Justice Branch of the Australian Government Attorney General's Department: Canberra Institute of Criminology.*
- BORZYCKI, M. & MAKKAI, T., 2007, *Prisoner Reintegration Post-release*, Canberra, Australian Institute of Criminology.
- BOURDIEU, P., 1994, *Raisons pratiques: sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU, P., 1997, *Méditations pascaliennes*, Paris, Le Seuil., Coll. Liber.
- BRAITHWAITE, J., 1989, *Crime, Shame and Reintegration*, Cambridge, University Press.
- BORZYCKI, M., 2005, *Interventions for Prisoners*, Canberra, Australian Institute of Criminology.
- BURGELIN, J-F., 2005, Santé, justice et dangerosité: pour une meilleure prévention du suicide, *Rapport de la commission Santé Justice*, Ministère de la Justice, Ministère de la Santé et des Solidarités.
- CARIO, R., 2005, *Justice restauratrice, Principes et promesses*, Paris, L'Harmattan, Collection Sciences criminelles.
- CASTEL, R., 1999, *Les métamorphoses de la question sociale*, Folio Essais.
- CHALES-COURTINE, S., 2012, Insertion et exécution des peines: mise en perspective, P. Mbanzoulou, M. Herzog-Evans & S. Courtine dir., *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice, Savoirs et pratiques*, L'Harmattan, Coll. Champ pénitentiaire, 33-39.
- CHANTRAINE, G., 2003, Prison, désaffiliation, stigmates, *Déviance et société*, 27(4), 363-387.

- CHAUVENET, A., BENGUIGUI, G. & ORLIC, F., 1994, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF.
- CHAUVENET, A., 2006, Privation de liberté et violence: le despotisme ordinaire en prison, *Déviance et Société*, 30(3), 373-388.
- CLARK, M. D., 2000, The Juvenile Drug Court Judge and Lawyer: Four Common Mistakes in Treating Drug Court Adolescents, *Juvenile and Family Court Journal*, 51(4), 37-46.
- CLEMMER, D., 1958 (1940), *The Prison Community*, New York, Holt, Rinehart & Winston édit.
- CLIQUEENNOIS, G., 2006, Problèmes méthodologiques inhérents à une recherche sociologique qualitative menée sur les politiques carcérales belges et françaises, *Socio-logos, Revue de l'association française de sociologie*, 1/2006, URL: <http://socio-logos.revues.org/28>.
- CORMIER, B. M., KENNEDY, M. & SANDBUEHLER, M., 1967, Cell breakage and gate fever, A study of Two Syndromes Found in the Deprivation of Liberty, *British Journal of Criminology*, 7, 317-324.
- COURAUD, S., 1997, Approche clinique de la délinquance juvénile, T. Albernhe dir., *Criminologie et psychiatrie, Paris, Ellipses, édit.*, 362-368.
- CRAWLEY, E. & SPARKS, R., 2005, Older men in prison: survival, coping and identity, Alison Liebling & Shadd Maruna édit., *The Effects of Imprisonment*, Willan Publishing, 343-365.
- CROON, L., 2014 (2007), Clinique du syndrome psychotraumatique chronique. Névrose traumatique, état de stress post-traumatique et autres séquelles, L. Crocq, dir., *Traumatismes psychiques, prise en charge psychologique des victimes*, Paris, Elsevier Masson, Coll. Psychologie, 37-51.
- CYRULNIK, B., 1999, *Un merveilleux malheur*, Paris, Odile Jacob édit.
- DELARRE, S., 2012, Evaluer l'influence des mesures judiciaires sur les sorties de délinquance, Théories, méthodes, enquêtes, M. Marwan, dir., *Les sorties de délinquance*, Paris, La Découverte, Coll. Recherches, 299-321.
- DESEQUELLES, A., 2003, Handicap et incapacités en milieu carcéral en France: Quelles différences avec la population générale, *La santé en prison, Santé, inégalités, ruptures sociales en Ile de France*, INSERM-U 444, octobre 2003, 14-17.
- ELLINGTON, L. & ELLIS, C., 2008, Autoethnography as constructionist project, Holstein & Gubrain édit.: *Handbook of constructionist research*, 445-466, New-York, Guilford Press.
- FAZEL, S. & DANESH, J., 2002, Serious mental disorder in 23000 prisoners: a systematic review of 62 surveys, *The Lancet*, 359, 545-550.
- FARRINGTON, D. P., 1986, Age and crime, M. Tonry & N. Morris, dir., *Crime and Justice: An annual review of research*, 7, 189-250.
- FARRINGTON, D. P., 1992, Explaining the Beginning, Progress, and Ending of Antisocial Behaviour from Birth to Adulthood, McCord édit., *Facts, Frameworks and Forecasts: Advances in criminological Theory*, 3, New Brunswick, NJ: Transaction Publishers.
- FOUCAULT, M., 1975, *Surveiller et punir, Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, Coll. Bibliothèque des Histoires.
- FRANCOIS, A., 2016, La sexualité en milieu carcéral: au coeur des représentations des personnes incarcérées, *Champ pénal/ Penal field, Vol. XIII/2016*, mis en ligne le 5 octobre 2016, URL: <http://champpenal.revues.org/9415>; DOI: 10.4000/champpenal.9415.
- GAILLARD, A., 2009, *Sexualité et prison: désirs affectifs et désirs sous contrainte*, Paris, Max Milo.
- GARCETTE, N., 2015, *Emprisonnement et récidive*, <http://crime.blog.lemonde.fr/2015/07/22/emprisonnementrecidive/>
- GOFFMAN, E., 1968, *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les Editions de Minuit, coll. Le sens commun, trad. de L. & C. Lainé.
- GOFFMAN, E., 1975, *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Editions de Minuit, trad. Alain Kihm,
- GOFFMAN, E., 2009, *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*, New York, Simon & Schuster édit.
- GOLD, R. L., 1958, Roles in Sociological Field Observation, *Social Forces*, 36(3), 217-223.

- GOODSTEIN, L. & WRIGHT, K. N., 1989 (1979), Inmate Adjustment to Prison and Post Release Outcome, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 16(2), 246-272.
- GRIFFITHS, C. T., DANDURAND, Y. & MURDOCH, D. 2007, *La réintégration sociale des délinquants et la prévention du crime*, Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale (CIRDC), Sécurité publique Canada, <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rscs/pblctns/scl-mtgrtn/index-fr.aspx>
- GROUNDS, A. T., 2004, Psychological consequences of wrongful conviction and imprisonment, *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 46 (2), 165-182.
- GUENO, J-P., 200? *Paroles de détenus*, Paris, Radio-France, Librio, n° 245.
- HANEY, C. 2001, The psychological impact of incarceration: Implications for post-prison adjustment, L. Travis éd.: *Prisoners Once Removed: The Impact of Incarceration and Reentry on Children, Families and Communities*, M. Waul, Washington, DC: Urban Inst., aspe.hhs.gov/basic-report/psychological-impact-incarceration
- HANEY, C., 2005, The contextual revolution in psychology and the question of prison effects, A. Liebling & S. Maruna, *The Effects of Imprisonment*, Devon: Willan Publishing.
- HARPER, G. & CHITTY, C., 2004, *The impact of corrections on re-offending: a review of What works*, Home office Research Study 291, <http://homeoffice.gov.uk/rds/pubsinfo1.html>
- HARTWELL, S. W. & ORR, K., 1999, The Massachusetts forensic transition team for mentally ill offenders re-entering the community, *Psychiatric Service*, 50, 1220-1222.
- HARVEY, J., 2004, *Transition and adaptation to prison life: A study of young adults ages 18 to 21*, Unpublished Ph. D. Thesis, Cambridge University.
- HARVEY, J., 2005, Crossing the boundary: the transition of young adults into prison, Liebling & Maruna, dir., *The Effects of Imprisonment*, Willan Publishing, 232-254.
- HARVEY, J., 2007 (1973), *Young Men in Prison, Surviving and Adapting to Life inside*, Londres et New York, Routledge, Taylor et Francis Group.
- HERNANDEZ, S., 2000, Le projet personnel de l'élève en milieu carcéral, *Bulletin de l'enseignement en milieu pénitentiaire*.
- HERZOG-EVANS, M., 2002, La révolution pénitentiaire française, O. Schutter (de) & D. Kaminski, dir., 2002, *L'institution du droit pénitentiaire, Enjeux de la reconnaissance de droits aux détenus*, Paris et Belgique, L. G. D. J. et Bruylant, Coll. La pensée juridique, 17-38.
- HERZOG-EVANS, M., 2011, Judicial rehabilitation in France: Helping with the desisting process and acknowledging achieved desistance, *European Journal of Probation*, 3(1), 4-19.
- HERZOG-EVANS, M., 2012, Intérêts et difficultés d'une approche désistante en France, P. Mbanzoulou, M. Herzog-Evans & S. Courtine dir.: *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice, Savoirs et pratiques*, Paris, L'Harmattan, Coll. Champ pénitentiaire.
- HESKIN K. J., BOLTON, N., SMITH, F. V. & BANISTER, P. A., 1974, Psychological correlates of long-term imprisonment III; Attitudinal variables, *British Journal of Criminology*, 14, 150-157.
- HIRSCHI, T. & GOTTFREDSON, M. 1983, Age and the Explanation of Crime, *American Journal of Sociology*, 89(3), 522-584.
- HOLLEY, C. S. D. & MABLI, J., 1978, Shortitis pre-release anxiety among prison inmates, *Crime and Justice*, 5(4), 329-338.
- HUGHES, E. C., 1970, The Humble and the Proud: The Comparatives Studies of Occupations, *The Sociological, Quaterly*, 11, n°2, 147-156
- IRWIN, J. K. 1987 (1970), *The Felon*, Berkeley, Los Angeles, Londres, University of California Press.
- JACQUA, L., 2010, *J'ai mis le feu à la prison, L'histoire d'un blog 2006-2009*, Paris, Jean- Claude Gawsevitch Edit. Jamieson, R. & Grounds, A., 2005, Release and adjustment: perspectives from studies of wrongly convicted and politically motivated prisoners, A. Liebling et S. Maruna, *The Effects of Imprisonment*, Willan Publishing, 33-65.
- JEGO, A., 1996, Régimes de détention et projet de réinsertion, *La réinsertion des délinquants, mythe ou réalité? 50ème anniversaire de la réforme AMOR*, Université d'été, Aix-en-Provence, 18-21 septembre 1996, PU d'Aix-Marseille, 169sq.

- JONES, R. S., 2003, Excon: Managing a spoiled identity, J. I. Ross & S. C. Richards, *Convict Criminology*, Thomson Wadsworth, 191-208.
- JUNKER, B. H., 1960, *Field Work. An Introduction to the Social Sciences*, Chicago, The University Chicago Press.
- KHOSROKHAVAR, F., 2004, *L'islam dans les prisons*, Collection Voix et Regards, Paris, Balland.
- KHOSROKHAVAR, F., 2016, *Prisons de France, Violence, radicalisation, déshumanisation: surveillants et détenus parlent*, Paris, Robert Laffont édit.
- KUHN, A. & SOLCA, M., 2018, Recourt-on de manière excessive au système pénal en Suisse? , *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 71(1), 37-64.
- LANDENNE, P., 1999, *Résister en prison, Patiences, passions, passages...*, Bruxelles, Editions Lumen Vitae.
- LAPASSADE, G., 2006, La méthode ethnographique, <http://www.ai.univ-paris8.fr/corpus/lapassade/ethngrin.htm>.
- LAPLANCHE, J. & PONTALIS, J.-B., 1967, *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, PUF.
- LEBIGOT, F., 2009, Le traumatisme psychique, *Revue Francophone Stress et Trauma*, 9(4), 201-204.
- LESAGE DE LA HAYE, J., 1998, *La guillotine du sexe. La vie affective et sexuelle des prisonniers*, Paris, Edition de l'Atelier.
- LESAGE DE LA HAYE, J., 2016, De la frustration sexuelle à l'incapacité de se réinsérer, Blog *Dedans-Dehors, Médiapart*, 28 nov. 2016.
- LHUILIER, D. & LEMISZEWSKA, A., 2001, *Le choc carcéral, Survivre en prison*, Paris, Bayard.
- LIEBLING, A. & MARUNA, S. édit., 2005, *The Effects of Imprisonment*, Willan Publishing.
- LIVROZET, S., 1999 (1973), *De la prison à la révolte*, Paris, L'Esprit Frappeur édit.
- MACHERET-CHRISTE, F. & GRAVIER, B., 2001, Schizophrénie, psychose et prison, *Lettre de la schizophrénie* n° 23, 2-8.
- MARTINSON, R., 1974, What works? Questions and Answers about prison reform, *The Public Interest*, 35, 22-54.
- MARUNA, S. & LEBEL, T., 2003, Welcome Home? Examining the "Reentry Court" Concept from a Strengths-based Perspective", *Western Criminology Review* 4(2), wcr.sonoma.edu/v4n2/maruna.html, 91-107.
- MARY, P., 1989, Pratiques de résistances clandestines en milieu carcéral, Réflexions sur la production et la reproduction de la prison, *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 42(2), 172-184.
- MATHIEU, G., 1996, Régimes de détention et projets de réinsertion, *La réinsertion des délinquants, mythe ou réalité? 50ème anniversaire de la réforme AMOR*, Université d'été, Aix-en-provence, 18-21 sept. 1995, PU d'Aix-Marseille, 157sq.
- MAURICE, P., 2001, *De la haine à la vie*, Paris, Le Cherche Midi, Coll. Folio documents.
- MEHAN, H. & WOODS, H., 1975, *The reality of ethnomethodology*, New York, John Wiley and Sons.
- MBANZOULOU, P. 2000, *La réinsertion sociale des détenus. De l'apport des surveillants de prison et des autres professionnels pénitentiaires*, Paris, L'Harmattan.
- MBANZOULOU, P., HERZOG-EVANS, M. & COURTINE, S., dir., 2012, *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice, Savoirs et pratiques*, Paris, L'Harmattan, Coll. Champ pénitentiaire
- McCORKLE, R. C., MIETHE, T. D. & DRASS, K. A., 1995, The roots of prison violence: a test of the deprivation, management, and «not-so-total» institution models, *Crime and Delinquency*, 41(3), 317-331.
- McNEILL, F., 2012, «What Works?» and Community Sanctions in Scotland, P. Mbanzoulou, M. Herzog-Evans & S. Courtine dir., *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice, Savoirs et pratiques*, Paris, L'Harmattan, Coll. Champ pénitentiaire, 155-165.
- MILLER, W. B., 1973, Adaptation of young men to prison, *Corrective and Social Psychiatry Journal of Applied Behavior Therapy*, 19, 15-26.
- MONNEREAU, A., 1986, *La castration pénitentiaire*, Paris, Lumière et Justice édit.

- MUCCHIELLI, L., 2001, Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile: une liaison empiriquement contestable, *Déviance et Société*, 25(2), 209-228.
- MUCCHIELLI, L., 2012, «Sortir de la délinquance: une question fondamentale», *Point de vue*, n°3. Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Aix-Marseille.
- NAGIN, D. S. & LAND, K. C., 1993, Age, criminal careers and population heterogeneity - specification and estimation of a nonparametric mixed Poisson model, *Criminology*, 31(3), 327-362.
- NOALI, L., 2009, Espaces d'apparition et espaces de disparition dans le champ carcéral, *Champ pénal/ Penal Field* (En ligne), Vol. VI/2009, mis en ligne le 03 mars 2009, URL: <http://champpenal.revues.org/7547>; DOI:10.4000/champpenal.7547.
- NOALI, L., 2014, La peine de prison à l'usure? Obstacles à la loi normale de l'habitation en détention, *Champ pénal/ Penal Field* (En ligne), Vol. XI, /2014, mis en ligne le 21 janvier 2014, URL: <http://champpenal.revues.org/8987> DOI: 10.4000/champpenal.8987
- NOALI, L., 2016a, La peine après la peine, Le syndrome du sorti de prison, *Champ pénal/ Penal Field* (En ligne), Vol. XIII/2016, URL: <http://champpenal.revues.org/9314>; DOI: 10.4000/champpenal.9314.
- NOALI, L., 2016c, De la prison à la liberté, Le syndrome du sortant de prison, *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 69(2), 177-200.
- NOALI, L., 2016c, Une expérience-enquête de prisonnier, *Champpenal/ Penal field*, Vol. XIII/2016, mis en ligne le 12 juillet 2016, URL:<http://champpenal.revues.org/9330>; DOI: 10.4000/champpenal.9330.
- NOALI, L., 2018, Des avatars du sexe mâle emprisonné, *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 71(2), 197-226.
- PEREGO, L., 1990, *Retour à la case prison*, Paris, Editions de l'Atelier/ Editions ouvrières.
- PINSONNEAULT, P., 1985, L'abandon de la carrière criminelle: quelques témoignages, *Criminologie*, 18 (2), 85-116. <http://id.erudit.org/iderudit/017218ar>
- PIQUERO, A. R., FARRINGTON, D. P. & BLUMSTEIN, A., 2003, The Criminal Career Paradigm, *Crime and Justice*, 30, 359-506.
- POULALION, J. L., 1999, Le paramètre carcéral dans la probabilité de récidive, Mémoire pour le certificat de sciences criminelles (R. Ottenhof dir.), Université de Nantes, non publié.
- POULALION, J. L., 2004, Pour une culture des résistances carcérales?, *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 57(3), 339-371.
- RAZAC, O., 2012, L'insertion des personnes condamnées: police ou politique?, P. Mbanzoulou, M. Herzog-Evans & S. Courtine dir., *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice, Savoirs et pratiques*, Paris, L'Harmattan, Coll. Champ pénitentiaire, 69-74.
- RICHARD, G., 1902, *Sociologie criminelle*, Paris, Alcan.
- ROBINSON, G., 2012, Transforming Probation in England & Wales: examining the influence of «What works», P. Mbanzoulou, M. Herzog-Evans & S. Courtine dir., *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice, Savoirs et pratiques*, Paris, L'Harmattan, Coll. Champ pénitentiaire.
- ROBINSON, G. & McNEILL, F., 2004, Purposes Matters: The Ends of Probation, G. Mair édit., *What Matters in Probation Work*, Cullompton: Willan.
- ROSS, J. I. & RICHARDS, C. S., 2003, *Convict Criminology*, Thomson Wadsworth, The Wadsworth Contemporary Issues in Crime and Justice Series.
- ROUILLON, F., DUBURCQ, A., FAGNANI, F. & FALISSARD, B., 2004, *Etude épidémiologique sur la santé mentale des personnes détenues en prison*, [http://psydocfr.broca.inserm.fr/conf\\$rm/conf/expertise/textesexperts/rouillonVD:rtf](http://psydocfr.broca.inserm.fr/conf$rm/conf/expertise/textesexperts/rouillonVD:rtf)
- SALANE, F., 2008, *Trajectoires scolaires et identités étudiantes en milieu carcéral. «L'évasion par le haut»*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Paris V.
- SALAS, D., 2010, *La volonté de punir, Essai sur le populisme pénal*, Paris, Fayard, Coll. Pluriel.
- SALEILLES, R., 1927 (1898), *L'individualisation de la peine, Etude de criminalité sociale*, Paris, Alcan.

- SALMONA, M., 2010, Violences sexuelles, www.memoiretraumatique.org/memoire-traumatique-et-violences/violences-sexuelles.html
- SALMONA, M., 2013, *Le livre noir des violences sexuelles*, Paris, Dunod.
- SAMPSON, R. J. & LAUB, J. H., 1993, Understanding desistance from crime, *Crime and Justice*, 28, 1-69.
- Sampson, R. J. & Laub, J. H., 2003a: Life-Course Desisters. Trajectories of Crime among Delinquent Boys Followed to Age 70, *41*(3), 301-339.
- SAMPSON, R. J. & LAUB, J. H., 2003b, Desistance from Crime over the Life Course, J. T. Mortimer, M. J. Shanahan & M. Kirkpatrick Johnson édit., *Handbook of the Life Course*, Vol. 2, New York, 295-309.
- SARGENT, D. A., 1974, Confinement and ego regression, some consequences of enforced passivity, *International Journal of Psychiatry and Medicine*, 3, 243-251.
- SCHNAPPER, D., 2011, L'expérience-enquête au Conseil constitutionnel, Réflexion sur la méthode, *Sociologie*, 3(2), URL: <http://sociologie.revues.org/1035>, sociologie.revues.org/1035.
- SHRAG, C., 1954, Leadership among prison inmates, *American Sociological Review*, 19, 37-42.
- SNACKEN, S., 1986, Actualités bibliographiques: Les courtes peines de prison, *Déviance et Société*, 10 (4), 363-387.
- SNACKEN, S., 2002, «Normalisation» dans les prisons: concept et défis. l'exemple de l'Avant-projet de loi pénitentiaire belge,» O. Schutter (de) & D. Kaminski, dir., 2002, *L'institution du droit pénitentiaire, Enjeux de la reconnaissance de droits aux détenus*, Paris et Belgique, L. G. D. J. et Bruylant, Coll. La pensée juridique, 133-148.
- SOLOMON, A., ROMAN, C. G., & WAUL, M., 2001, *Summary of focus group with ex-prisoners in the district: ingredients for successful reintegration*, Urban Institute, Washington DC.
- SPEARLT, 2012, Religion as Rehabilitation? Reflections on Islam in the Correctional Setting, *Whittier Law Review*, 34, 763-787.
- SPEARLT, 2013, Facts and Fictions About Islam in Prison: Assessing Prisoner Radicalization in Post-9/11 America, *Report Institute for Social Policy and Understanding (ISPU)*, https://papers.ssrn.com/sol3/cf_dev/AbsByAuth.cfm?
- STEFFENSMEIER, D. J., ANDERSEN, E., HARER, M. D. & STREIFEL, C., 1989, Age and the Distribution of Crime, *American Journal of Sociology*, 94(4), 803-831.
- SYR, J.-H., 1996, Le contrôle social dans les prisons: revue de littérature, C. Faugeron, A. Chauvenet & P. Combessie, dir., *Approches de la prison*, PU de Montréal et d'Ottawa, DeBoeck University, coll. Perspectives criminologiques.
- TERRA, J.-L., 2003, *Prévention du suicide des personnes détenues: évaluation des actions mises en place et propositions pour développer un programme complet de prévention, Rapport de mission à la demande du garde des Sceaux*, Ministre de la Justice et du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.
- TOURNIER, P. V., 2015, *Naissance de la contrainte pénale. Sanctionner sans emprisonner?* L'Harmattan, Coll. Criminologie, Genève, 1.
- TRAVIS, J., 2000, *But They All Come Back: Rethinking Prisoner Reentry, Research in Brief-Sentencing and Corrections: Issues for the 21st Century* (NCJ 181413), Washington, DC: U.S. Department of Justice, National Institute of Justice.
- UGGEN, C., MANZA, J. & BEHRENS, A., 2003, Stigma, role transition, and the civic reintegration of convict felons, S. Maruna & Immerigeon édit., *After Crime and Punishment: Ex-offender Reintegration and Desistance from Crime*, New York: State University New York Press.
- VACHERET, M. & LEMIRE, G., 2009 (2007), *Anatomie de la prison contemporaine*, Les Presses de l'Université de Montréal, Coll. Paramètres.
- VILLERBU, L. C., WINTER, A. & LAURENT, C., 2012, Dimensions psycho-criminologiques de la «désistance», P. Mbanzoulou, M. Herzog-Evans & S. Courtine dir., *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice, Savoirs et pratiques*, Paris, L'Harmattan, Coll. Champ pénitentiaire, 137-153.

- VISHER, C. A. & TRAVIS, J., 2003, Transitions from Prison to Community: Understanding Individual Pathways, *Annual Review of Sociology*, 29, 89-113.
- VOGELVANG, B. & TIGGES, L., 2012, Qu'est-ce qui «marche» et «ne marche pas» pour prévenir la récidive dans le cadre de la probation?, P. Mbanzoulou, M. Herzog-Evans & S. Courtine dir. *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice, Savoirs et pratiques*, Paris, L'Harmattan, Coll. Champ pénitentiaire, 199-241.
- WACQUANT, L., 2009, *Punishing the Poor: The Neoliberal Government of Social Insecurity*, Duke University Press, Durham, Londres.
- WARD, D. A., 1987, Control strategies for problem prisoners in American penal system, A. E. Bottoms & R. Light dir., *Problems of Long Term Imprisonment*, Aldershot & Brookfield VT: Gower.
- WELZER-LANG, D., MATHIEU, L. & FAURE, M., 1996, *Sexualités et violences en prison, Ces abus qu'on dit sexuels*, Lyon, Aléas/Observatoire International des Prisons.
- WESTERN, B., KLING, J. R. & WEIMAN, D., 2001, The Labor market consequences of incarceration, *Crime and Delinquency*, 47, 410-427.
- WOODS, P., 1990, *L'ethnographie de l'école*, Trad., Paris, Armand Colin.
- ZAMBLE, E. & PORPORINO, F. J., 1988, Coping, Behavior and Adaptation in Prison Inmates, *National Criminal Justice Reference Service (NCJRS)*, US Department of Justice.
- ZAMBLE, E. & PORPORINO, F. J., 1990, Coping, imprisonment and rehabilitation: Some data and their implications, *Criminal Justice and Behaviour*, 17, 53-70.
- ZAY, J., 2017 (1946), *Souvenirs et solitude*, Paris, Belin édit, coll. Alpha.

Autres sources consultées

- DSM-V, 2015, Manuel Diagnostique et Statistique des Troubles Mentaux, trad., 5ème édit., Issy-les-Moulineaux, Elsevier Masson édit.
- Loi n° 87-432 du 22 juin 1987 relative au service public pénitentiaire, NOR: JUSX87000421 (JORF 23 juin 1987).
- Circulaire n° 45 DH/DGS/DSS/DAP du 8 déc. 1994 relative à l'organisation des soins somatiques et psychiatriques en milieu pénitentiaire et son guide méthodologique annexé; loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (JORF du 5 mars 2002).
- Loi d'orientation et de programmation pour la justice n° 2002-1138 du 9 sept. 2002 (JORF du 10 sept. 2002).
- Loi n° 2009-1436 du 24 nov. 2009 pénitentiaire, NOR: JUSX0814219L (JORF du 25 nov. 2009)
- Rapport de l'Institut Montaigne, 5 février 2018.
- Données-clés de l'enseignement en milieu pénitentiaire, année 2015-2016 (DAP, Pôle enseignement, Ministère de la Justice, janvier 2017.

Notes

- 1 Selon son art. 1, *La peine privative de liberté a pour but essentiel l'amendement et le reclassement social du condamné.*
- 2 *Principe selon lequel la vie en prison devrait ressembler autant que possible à la vie à l'extérieur* (Snacken, 2002, 135).
- 3 Citons Livrozet, 1973; Bauer, 2010; Jacqua, 2010.
- 4 *Ban Public*, 2007, 52.
- 5 Ethnographie dont l'objet est l'analyse de l'expérience et du *self* (Anderson, 2006) opposée à *l'ethnographie évocative*, visant à raconter une expérience (Ellingson & Ellis, 2008).
- 6 Woods, 1990, 67.

- 7 *Distance au rôle* (Schnapper, 2011, 303, par. 21).
- 8 Zay (2017) écrit à ce sujet que *La promiscuité de la prison, le nivellement brutal qu'elle opère érousent dans le troupeau des captifs tout ce qui était habitudes sociales, mécanismes acquis, conventions*
- 9 Outre Jego, ancien chef d'établissement cité, cf. Chantraine (2003, par. 70) pour qui *la mission de réinsertion de la prison... relève du mythe*, Vacheret & Lemire (2007, 138) ont estimé que *Vouloir rééduquer de façon systématique en établissement coercitif, c'est essentiellement ramer à contre-courant.*
- 10 Ainsi pour Haney (2001, 6) *l'institutionnalisation et la prisonization rendent certains individus tellement dépendants des contraintes externes qu'ils peuvent graduellement perdre la capacité de s'en remettre à eux-mêmes...* (notre trad.)
- 11 Trouble de la personnalité défini ainsi par le DSM-V, 912: *Préfère être seul plutôt qu'avec les autres; réticence pour les situations sociales; évitement des activités et des contacts sociaux; manque d'initiative....*
- 12 Pourtant, selon Vacheret & Lemire, 2007, 32) *la prisonnèrisation n'est pas un phénomène irréversible et pour les longues peines le taux de récidive s'avère même bas.*
- 13 Cf. à ce sujet notamment Fazel & Danesh, 2002; Désesquelles, 2003; Rouillon & al., 2004; Barbier et al., 2010.
- 14 Selon le Conseil de l'Europe, *les services médicaux de l'établissement (pénitentiaire) doivent s'efforcer de... corriger les défauts susceptibles de compromettre la réinsertion du détenu après sa libération* (Recommandation n° R(87)3, § 32 en date du 12 février 1987 du Comité des Ministres aux Etats-membres sur les règles pénitentiaires européennes.
- 15 Selon Hartwell & al., 1999, les individus affectés de maladies mentales sévères sont disproportionnellement plus nombreux dans le système judiciaire criminel.
- 16 Leur repérage se fait en effet dès les premiers jours de l'incarcération. Pour plus de précisions sur l'organisation des soins psychiatriques *intra-muros* cf. Bienvenu, 2006, 30-35.
- 17 Pour Mbanzoulou (2000, 296) *l'amendement des sujets détenus, préalable indispensable à leur réinsertion sociale qui relève du versant pénal de la réinsertion, est essentiellement l'oeuvre des surveillants de prison.*
- 18 Cf. *Données-clés de l'enseignement en milieu pénitentiaire*, année 2015-2016 (DAP, Pôle enseignement, Ministère de la Justice, janvier 2017).
- 19 Etudiants membres du GENEPI: Groupement d'Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées.
- 20 46% des détenus ont à l'heure actuelle entre 25 et 40 ans, l'âge moyen de la population carcérale étant de 31,7 ans. Au 1er juin 2018 on dénombre 1,2% de mineurs. En 2015 6% de détenus avaient entre 18 et 20 ans, 17,3% de 21 à 24 ans; 20,4% de 25 à 29 ans et 26, 4% de 30 à 39 ans (Chiffres de l'Administration pénitentiaire).
- 21 D'après l'auteur, *l'Islam aide les personnes détenues à améliorer leur adaptation à la prison et l'estime de soi, la capacité de changer et le taux de la récidive ...* (notre trad.)
- 22 *la force de ses convictions religieuses... prémunit le vrai croyant contre les coups de l'humiliation totalitaire.* (Goffman (1968, trad., 111, trad.),
- 23 L'art. 35 de la Loi Pénitentiaire du 24 nov. 2009 affirme que *Le droit des personnes détenues au maintien des relations avec les membres de leur famille s'exerce soit par les visites que ceux-ci leur rendent, soit, pour les condamnés et si leur situation pénale l'autorise, par des permissions de sortir des établissements pénitentiaires.*
- 24 Les UVF mises en place en France par une circulaire du ministère de la justice du 18 mars 2003 (art. 36 LP de 2009) permettent aux détenus de recevoir leur famille de quelques heures à 2 jours une fois par trimestre dans de petits appartements aménagés dans l'enceinte de la prison à cet effet.
- 25 Selon ce document, le taux des détenus ayant une activité rémunérée est passé de 46,5% en 2000 à 29,2% en 2016
- 26 Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel (AICS).

- 27 Les facteurs de nature à aggraver le choc de l'incarcération selon Archer (2008, 29) dont la grande précarité au dehors, l'âge et le faible niveau culturel (*Ibid.*, 114) constituent à cet égard autant de handicaps pour affronter la sortie.
- 28 Le rapport Terra (2003, 3) a établi que l'approche de la sortie constitue un facteur notoire de suicides.
- 29 Soit ceux qui se montrent tolérants (les *bons surveillants*).
- 30 Il a ainsi été estimé que 18% des sortants de prison pensaient s'être acclimatés aux conditions de l'enfermement (www.etatsgenerauxprisons.org/Rapport%20D%E9tenu1.pdf)
- 31 Il est en effet fort ardu pour diverses raisons de suivre dans la durée le parcours d'anciens condamnés.
- 32 Archer, 2008, 50.
- 33 C'est la *spoiled identity* de Goffman, 1975, 2009. Sur le sujet cf. encore Irwin (1987, 135-8) et Jones (2003, 191-208).
- 34 Sur le sujet, cf. Salmona, 2010, 2013.
- 35 Evoquons à cet égard deux titres d'ouvrages évocateurs: *la castration pénitentiaire* (1986) et *La Guillotine du sexe* (1998).
- 36 Selon l'auteur (*Ibid.*, 2), à la sortie se révèlent souvent des troubles sexuels compromettant sérieusement les relations amoureuses et qui, affectant le caractère, prédisposent à l'échec aux plans social et professionnel.
- 37 Lebigot (2009, 201) a relevé que *Dix ans après la guerre du Viêt-Nam... un grand nombre d'entre eux se suicidaient ou commettaient des actes antisociaux graves*.
- 38 Selon ses termes *Toute personne condamnée par un tribunal français à une peine criminelle, correctionnelle ou contraventionnelle peut être réhabilitée*. C'est le concept des *Reentry Courts* (Cf. Travis, 2000; Maruna & LeBel, 2010).
- 39 Une recherche américaine a établi que les malades mentaux présenteraient 80% de risque de récidive.
- 40 Richard observait en 1902 qu'*affaiblir la volonté personnelle dans la prison... c'est travailler contre la sécurité sociale. Le pire homme est le prisonnier docile, car il n'a pas de volonté propre. Le régime répressif le moins mauvais est celui qui restaure la rigueur de la volonté ou à tout au moins ne la rend pas plus petite qu'il ne la trouve*.
- 41 *L'apathie pourrait se définir, mutatis mutandis, comme une forme d'anorexie de l'action* (Hirschman, 1986, 62-63). Cf aussi sur le sujet Bajoit (1988, 332).
- 42 Le *retraitisme* est le refus de participer à une quelconque activité sociale.
- 43 Le respect d'une stricte confidentialité relève en effet des droits fondamentaux de la personne.
- 44 Circulaire n° 45 DH/DGS/DSS/DAP du 8 déc. 1994 relative à l'organisation des soins somatiques et psychiatriques en milieu pénitentiaire et son guide méthodologique annexé; loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (JORF du 5 mars 2002); Loi d'orientation et de programmation pour la justice n° 2002-1138 du 9 sept. 2002 (JORF du 10 sept. 2002).
- 45 Chiffres du *centre d'observation de la société*. Le ministère de la justice précise que la population carcérale est passée au cours de cette période de 36000 à 68000 personnes, plaçant désormais la France en tête des pays européens après la Pologne.
- 46 C'est ainsi qu'un SDF a été récemment condamné à 4 mois de prison ferme, son chien qui lui avait échappé ayant mordu un enfant. Quelques mois plus tôt un autre SDF avait écopé devant la même juridiction d'une peine comparable pour avoir quant à lui squatté un wagon de la SNCF désaffecté.
- 47 McNeill (2012, 160) parle de *la tentation d'incapaciter*.
- 48 On avait pensé que les très courtes peines ont un effet dissuasif (théorie du *Sharp, Short, Shock*). Des études récentes (ministères de la justice français, 2011 et du Canada, 2002) ont en fait établi une forte corrélation de la récidive et des courtes peines. En ce sens encore Delarre (2012, 299-321)

- 49 Ainsi avait-il été constaté sur une cohorte de condamnés libérés en 1997 que seul le 1/5 d'entre eux en avaient bénéficié.
 - 50 Le nombre des LC avait déjà diminué de 3,7% de janvier 2009 à janvier 2012, les récidivistes en étant en principe exclus.
 - 51 Environ un tiers des personnes libérées sont dépourvues de ressources, de logement et d'emploi.
 - 52 Est à souligner l'action d'organismes comme l'ANPE, des ASSEDIC et de la CAF et d'associations qui se proposent de contribuer à la réinsertion à la faveur d'aménagements de peines. (Cf. Bérard & Chantraine, 2012, 63sq).
 - 53 Tribunaux chargés de prononcer la réhabilitation des anciens condamnés ayant à l'origine vocation.
 - 54 A cette condition toutefois que ceux-ci expriment, avec la volonté de réparer les torts causés, une *honte réintégrant* (*Reintegrating shaming*: Braithwaite, 1989, 100) opposée à la honte de la stigmatisation (*Stigmatizing shaming*: *ibid.*, 101), *itinéraire moral* qui, s'il ne peut toujours appeler le pardon, procure au moins à la partie lésée ou meurtrie la satisfaction d'être entendue du coupable (Salas cité, 251sq).
 - 55 *Megan's Law*, 1994, Pub. L.N° 128 § 2c: 7-6 à 2 c7-11.
-

Proposition d'une méthodologie d'évaluation de l'identité en voie de radicalisation

par Erwan DIEU*, Linda TESTOURI** et Olivier SOREL***

Résumé

Devant la multiplicité d'arrestations de personnes pour une problématique de radicalité, si ce n'est d'actes terroristes, les professionnels de la détention doivent faire face à deux questions: celle de l'évaluation et celle de l'accompagnement ou de la prise en charge. Cet article propose une articulation de cette problématique en définissant quatre questionnements que doivent avoir les professionnels en charge de ce public: i) quoi?; ii) que faire?; iii) pour quoi faire?; iv) comment faire? A partir d'une analyse approfondie qui, à l'instar des préconisations du Good Lives Model, vise l'appréciation des investissements de la personne dans ses différentes sphères de vie, dans une double lecture: synchrone et diachronique. La lecture de ces plans de vie, permet aux professionnels de co-construire avec la personne accompagnée un plan d'accompagnement.

Mots-clés: radicalité; engagement; investissements; idéologie.

Summary

Objectives: Faced up to the multiplicity of arrests of people for a problem of radicality, and even terrorism, the professionals of the detention have to face two questions: that of the evaluation and that of the accompaniment or the supported. What should be established at the very outset is that we are dealing with both an important political and strategic issue. This article proposes an articulation of this problem by defining four questions that must have the professionals in charge of this audience: i) what?; ii) what to do?; iii) what for?; iv) how to do it? In other words, it's necessary to define radicalization and commitment. According to Risk-Needs-Responsivity principles, offenders assessment and rehabilitation are rooted in three principles: the risk principle which advise to fit treatment to the offender's risk to reoffend, the needs principle which is necessary to assess criminogenic needs and work with it in the treatment, the responsivity principle defines how treatment should be administered. The Good Lives Model considers that risky or offending behaviors are not the real goals of the action but the means used (instrumental or secondary needs) to achieve basic living needs (primary needs). Extremist behaviors, radical thoughts, rigidification of religious practices, for exemple, would be means of access to reach satisfaction life and well-being.

Materials and methods: the literature analyses are presented by a questionnaire for assessing radical commitment, radical ideology and positive resources (disengagement of risk behaviors or social relationships and new commitments such as protective factors) and a method of psychological support. Thus, this tool investigates both the vulnerabilities and the positive resources of the individual. Three indicative thresholds are proposed to reflect the radical identity of the person.

Results: This presentation permits identification, evaluation of level of needs of radical identity. Moreover, it offers to professionals a method to evaluate the offender's temporal identity and a methodology to elaborate a care plan with him. A clinical illustration from

* Directeur de l'ARCA et co-directeur de l'Observatoire des Violences.

** Formatrice à l'ARCA.

*** Co-Directeur de l'ARCA.

french prison is described. Today, this presentation is used like a structured professional judgment tool by French correctional services.

Conclusions: According to the recommendations of the Good Lives Model, aims at the appreciation of the investments of the person in his different spheres of life, in a double reading: synchronic and diachronic. Reading these life plans, allows professionals to co-build with the person accompanied by a support plan.

Keywords: radicality; commitment; involvement; ideology

I. Introduction et contexte

Les recherches psychologiques portant sur la thématique de la radicalisation se démultiplient dans différentes voies depuis les attentats de 2015. De manière générale, l'apport des analyses psychologiques est questionné ([1] Canter & Youngs, 2009; [2] Louis, 2015) sous diverses lectures qui se superposent: psycho-cognitives portant sur les motifs d'engagement, neuropsychologiques et psychiatriques sur les problématiques de santé mentale, psychopathologiques sur les profils corrélés aux actes et la démarche infractionnelles, psychosociologiques sur les conditions et interaction d'engagement, psycho-criminologiques concernant sur les facteurs de risque et sur les besoins fondamentaux. À la suite de sessions d'échange avec les professionnels des services pénitentiaires, en milieu fermé (établissements fléchés ou non), au sein des ex-Unités Dédiées puis des Quartiers d'Évaluation de la Radicalisation, aux équipes d'association de contrôle socio-judiciaire en milieu ouvert, les professionnels de l'évaluation du Ministère de la Justice Belge, et en amont des expérimentations du projet européen «3C2D» (lutter contre le terrorisme et radicalisation), quatre défis se présentent régulièrement à l'analyse psycho-criminologique structurée de la radicalisation: théorique, praxéologique, nosologique et déontologique.

Le premier défi théorique interroge le ou les modèles psychologique(s) de référence, eux-mêmes fonctions des objectifs recherchés dans l'appréciation des problématiques. Différents articles récents rapportent des précisions quant aux éléments clés à prendre en considération dans la lutte contre le terrorisme extrémiste en prévention ou en intervention, dont le caractère essentiel des prédicteurs positifs motivant idéologiquement l'infraction ([3] Jasko & LaFree, 2016; [4] Lindekilde, et al., 2017; [5] Silke & Veldhuis, 2017). Nous souhaitons ici questionner ici la radicalité comme un recours symptomatologique en lien avec la vulnérabilité identitaire du sujet. Il s'agit dès lors d'un process d'analyse autour de la notion d'emphase identitaire sous la forme de seuils de vulnérabilité. Trois modèles complémentaires et des principes d'efficacité servent de point de départ: le Good Lives Model (GLM) ([6] Ward & Brown, 2004), le Modèle de l'Identité Temporelle (TIM-E) ([7] Dieu, 2016, la Théorie Identitaire de la Désistance (IDT) ([8] Paternoster et al., 2015), les principes Risque-Besoins-

Réceptivité ([9] Andrews, et al., 1990). Les deux premiers modèles précisent le plan de vie du sujet, ses besoins et ses perspectives identitaires dans le temps, entendues comme vécu cognitivo-émotionnel des histoires de vie produites et non produites. L'IDT concilie différentes lectures de la désistance sous l'angle subjectif et psychologique, c'est-à-dire des dynamiques influençant le processus d'arrêt des comportements infractionnels et de maintenance des actes prosociaux. Enfin, les facteurs de risque et de protection, les besoins criminogènes et la réceptivité du sujet permettent d'évaluer de manière structurée les facteurs corrélés aux situations-problèmes réitérées. Dans notre cas face et dans un contexte d'intervention psycho-criminologique française ([10] Dieu & Hirschelmann, 2017), et en l'absence de recul des données probantes sur le sujet, il faudrait entendre «facteurs de vulnérabilité» plus que «facteurs de risque de récidive», et «ressources positives pertinentes» plus que «facteurs de protection», nous y reviendrons.

Le deuxième défi théorique interroge la méthode de l'entretien et l'analyse en alliance avec le sujet, en poursuite du travail de [11] Khalil (2017). Si de nombreux outils d'évaluation des facteurs de risque existent aujourd'hui, peu d'entre eux offrent réellement une méthodologie de l'entretien afin d'encoder adéquatement les données d'évaluation -et si tel est le cas, le sujet ne se voit que peu impliqué dans cette méthode ([12] Pettinger, 2017). Ce défi nous oblige à trois réflexions: le recours à différents supports suivant les besoins relationnels du sujet, le développement d'une méthodologie dans le raisonnement (pourquoi et comment évaluer), l'analyse en diverses dimensions pour étayer la synthèse des résultats afin de co-établir un plan d'accompagnement.

Le troisième défi théorique concerne la structuration de l'appréciation approfondie [13] Kiran et Sarma (2017) ont proposé des pistes de réflexion sous la forme de principes directeurs. Il ne s'agit pas ici de l'analyse du processus de l'acte ([14] Dieu, et al., 2014; [15] Dieu & Sorel, 2015) ou de classifications spécifiques ([16] Danilovic & Manojlovic, 2013), mais d'une appréciation des éléments à risque et protecteurs dans le style de vie du sujet. Deux des problématiques de [13] Kiran et Sarma (2017) concernent la spécification du risque et l'identification des facteurs de risque et de résilience. Ils en concluent que les approches statistiques ne peuvent ici fonctionner, tout en préconisant l'utilisation d'une réflexion structurée qui *«même en l'absence d'une base empirique forte, la prévention du risque peut être guidée par les théories...»*. Concernant la prévention du risque de terrorisme et d'extrémisme chez les détenus, [17] Silke (2014) envisageait une taxonomie de quatre groupes (extrémistes radicalisés, affiliés, vulnérables, recrutés en prison) dont des facteurs clés préventifs seraient identifiables dont l'idéologie, les émotions, les comportements, le désengagement, l'environnement social et politique, les affiliations. L'analyse des éléments à risque (ou vulnérabilité) et protecteurs (ou ressources positives) demeure dès lors essentielle une fois l'entretien et le plan de vie effectués et les perspectives futures tracées. En l'absence de retours quantifiés prédictifs actuels ou souhaitables, nous observons qu'une première dimension viserait à recueillir des indicateurs de facteurs de risque à apprécier

afin d'établir des seuils d'emphase. Une deuxième dimension concernerait les indicateurs de facteurs de protection et éléments de désistance dans le parcours afin de compléter de manière essentielle l'appréciation des niveaux d'emphase.

Le quatrième défi précisera la prudence déontologique dans la lecture des éléments vulnérants et protecteurs aux variables encore difficiles à clarifier ([18] Schmid, 2013; [19] Schmid, 2014). Si l'objectif de l'évaluation structurée vise ici à l'accompagnement vers le changement, il est nécessaire d'envisager la co-construction de la réflexion du plan de suivi et les perspectives d'intervention de manière collaborative et déontologique pour le sujet. Ce quatrième défi sera l'occasion de préconisations concernant la confidentialité, l'éthique et la réflexion critique sur la démarche évaluative en tant que telle sur la question.

Devant la complexité de la problématique, sa dimension sociétale et les conditions particulières d'évaluation (eg. Quartiers d'Evaluation de la Radicalisation en détention), il s'agit d'ouvrir l'évaluation à un travail pluridisciplinaire intégrant les différents professionnels. Notre article tente de répondre aux quatre défis via la proposition d'un raisonnement professionnel structuré visant à soutenir les intervenants, experts, cliniciens, professionnels pénitentiaires ou socio-judiciaires, dans l'identification d'aspects situationnels, psycho-sociaux, comportementaux et cognitivo-émotionnels chez les sujets afin de faciliter les stratégies d'accompagnement. Les réflexions proposées ne visent pas ici à une évaluation initiale «actuarielle» ouvrant sur un décompte statistique-prédictif du risque de récidive; mais à une homogénéisation du diagnostic professionnel en le structurant selon des éléments problématiques reconnus, et une harmonisation des pratiques. Il ne s'agit pas de déposséder le professionnel, mais le soutenir dans son appréciation du travail à privilégier, l'appréciation du niveau d'occurrences problématiques et de ressources pour la personne, l'intensité à mener, et les méthodes d'accompagnement mobilisables.

II. Premier défi: quels modèles de référence pour quels objectifs?

II.1. De l'objectif visé à la mobilisation des modèles de Criminologie Positive

L'objectif visé de notre approche revient à déterminer la vulnérabilité de l'identité du sujet et le recours à une expression radicale. La problématique centrale vise la description de l'évolution du plan de vie de la personne, la place occupée par des thèmes associés à une idéologie extrémiste (ou recours radical) et l'espace encore ouvert à des attitudes et à un environnement social n'adhérant pas à ces recours. Il s'agit donc dans un premier temps d'identifier aujourd'hui les dimensions de vie les plus importantes pour la personne et celles ayant contribué au processus criminogène en raison des valeurs ou des moyens d'investissement rattachés. Il est nécessaire de décrire avec le participant la dynamique d'évolution du plan de vie en parallèle du processus de radicalisation.

Pour faciliter l'expression des sphères de vie et projeter le sujet dans ses aspirations profondes et les moyens envisagés pour y parvenir, il reste à croiser deux approches, l'une spatiale-relationnelle ([20] Ward et al., 2007) et l'autre temporelle ([7] Dieu, 2016). Nous proposons ici d'intégrer le «Good Lives Model» et le «Modèle de l'Identité Temporelle» en lien avec la désistance identitaire et les forces du sujet (TIM-E, [21] Dieu, 2018).

Selon le GLM, les comportements à risque ou infractionnels ne sont pas les réels buts de l'action mais les moyens utilisés (besoins instrumentaux ou secondaires) pour parvenir à des besoins fondamentaux de vie (besoins primaires) ([20] Ward, et al., 2007; [22] Ward, 2007). Les comportements extrémistes, les pensées radicales, la rigidification des pratiques religieuses, etc., seraient alors autant de moyens d'accès vers l'apaisement de besoins profonds d'existence communautaire, de savoir, de spiritualité, d'équilibre émotionnel, ou de lien affectif par exemple. Cette approche holistique et constructive du lien social dans le cadre infractionnel ([23] Barnao, et al., 2016) nous fait envisager la radicalité comme une réponse identitaire expressive des besoins profonds. Voici, selon [6] Ward et Brown (2004), les besoins primaires des sujets: La recherche de la paix intérieure (éteindre les troubles émotionnels, gérer le stress, contrôler les émotions, etc); La qualité de vie et la santé globale (avoir une vie saine, contrer les maladies, se sentir sexuellement satisfait, etc); La connaissance (accumuler du savoir, s'enrichir intellectuellement, comprendre les informations, etc); La créativité (obtenir des stimulations intellectuelles et émotionnelles à travers des tâches particulières à accomplir, etc); La spiritualité (donner un sens et un but à vie, adopter des pratiques religieuses en vue du bien-être, etc); La projection dans l'avenir (réfléchir et planifier son futur, etc); L'excellence ou l'accomplissement (expérience de maîtrise, de réussite et de stabilité dans le travail, les loisirs, etc); Les relations affectives et la communauté (l'investissement dans les relations sociales familiales, amicales, conjugales, etc).

Selon le modèle de l'Identité Temporelle TIM-E ([7] Dieu, 2016) (appliqué via les Entretiens Temporels), les êtres humains détiennent la capacité des voyages mentaux dans le temps -appelés «chronesthésie». Les sujets vivraient, en même temps, diverses possibilités de trajectoires temporelles, tant dans le passé que dans le futur. Si les délinquants se «souviennent du futur de leur passé», ils parviennent à vivre au quotidien selon des «et si» et à mettre en perspective ce qui a fait histoire ou non dans leur parcours. Par exemple, un sujet qui s'imagine aisément où il en serait s'il n'avait pas commis tel acte ou, au contraire, s'il ne s'était pas fait attraper. Le TIM-E est fortement orienté sur le futur des sujets avec le constat que sans objectifs profonds de vie, sans incarnation cognitivo-émotionnelle de leur avenir et de croyances dans l'auto-efficacité personnelle, il ne peut y avoir de disposition effective dans le temps à changer. L'approche temporo-identitaire TIM-E projette le sujet dans un futur proposant une identité positive, dans cet «après» les situations-problèmes ou résolutions, puis en regardant en arrière le chemin franchis pour en arriver là. Trois éléments sont en jeu dans le temporalisme-futur: la «construction» men-

tale, la «réalisation», la «réceptivité» ([7] Dieu, 2016). La construction mentale d'un plan de vie future se doit d'être suffisamment élaborée et cohérente pour permettre son application dans la vie quotidienne, nécessitant l'introspection de la part du sujet afin de définir ses objectifs personnels, aux niveaux abstrait et concret (représentations anticipatoires de soi, des états ou résultats à atteindre). La réalisation de ce plan mobilisera ensuite des fonctions d'organisation, de contrôle et d'exécution des intentions et comportements (processus motivationnels mobilisant la transformation de la construction mentale, les ressources exécutives, la mémoire prospective et les processus de sélection des constructions mentales). Enfin, les facteurs qui conditionnent la disposition et capacité du sujet à se projeter dans le futur seront déterminant quant à la réceptivité du sujet aux objectifs collaboratifs du travail d'accompagnement (en tant que structure tridimensionnelle à caractère à la fois cognitif, affectif et conatif). La mise à distance du regard du présent favorise le développement des projets de vie et l'identité positive, pour ouvrir ensuite vers la compétence cognitive de la réalisation du projet. L'ensemble de ces trois éléments (de congruence temporelle) corrélés au lien avec l'intervenant, à l'intervention et au contexte, définissent la «Disposition Fondamentale Collaborative au Changement» (DFCC, [7] Dieu, 2016).

Pour autant, si ces deux modèles identitaires sont aisément mobilisables dans le cadre de l'intervention, ils doivent s'intégrer plus globalement dans un socle éthique de criminologie positive prenant pour base les visées sociales et sociétales de la Justice restaurative et de la désistance. Nous nous appuyons ici sur les liens déjà proposés entre ces modèles ([24] Ward & Maruna, 2007; [25] Coco & Corneille, 2009). Le socle éthique positif à destination du sujet a pour but le développement et la mise en œuvre d'un plan de vie à la fois épanouissant et incompatible avec la récidive ([26] Ward & Gannon, 2006; [27] Ward & Stewart, 2003), tout en améliorant l'engagement et la réduction de l'abandon des personnes vis-à-vis des programmes de réhabilitation. Notre hypothèse propose que les sujets évalués et suivis ne cherchent pas seulement à entrer dans le processus de non-récidive, mais désirent surtout atteindre une vie favorable ([28] Willis, et al., 2014), restaurer le lien social rompu et développer une identité «cohérente» ([24] Ward & Maruna, 2007; [29] Gannon & Ward, 2014; [30] Ward & Fortune, 2016). La démarche existentialiste sur le rôle du sens de la vie dans la sortie de problématiques qui nous affectent. L'appréciation globale doit parvenir à la mobilisation de sens et de valeurs aujourd'hui dans l'impasse chez le sujet, du fait d'une situation qui l'empêche de concevoir un projet de vie.

II.II. Une lecture intégrative des principes Risque-Besoins-Réceptivité, des éléments spécifiques de l'extrémisme et pistes d'ajustements à apprécier

Toutefois, bien que les perspectives temporelles soient une condition essentielle pour atteindre un bien-être psychologique, il est nécessaire de prendre en considération les éléments à risque et protecteurs chez le sujet facilitant ou non

ces perspectives de vie ([31] Dieu, 2017). Se centrer sur les forces (ressources positives pertinentes) du sujet n'épargne pas d'une appréciation rigoureuse des éléments du quotidien mettant en vulnérabilité le Plan de vie du sujet l'exposant à des situations à risque pour lui et pour la société ([32] Ward, et al., 2012). Il faut identifier chez le sujet et avec lui les facteurs de risque et de protection présents ainsi que le niveau de réceptivité associé, c'est-à-dire la considération accordée à ces facteurs par le sujet. La prise en compte des principes Risque-Besoins-Réceptivité ([33] Andrews & Bonta, 2010) est nécessaire mais pas spécifique aux problématiques radicales ([34] Deschamps, et al., 2017). Aussi les travaux sur les facteurs de risque du passage à l'acte violent s'inscrivant spécifiquement dans le cadre d'une idéologie extrémiste ([35] Horgan, 2008; [36] Pressman & Flockton 2012; [37] Borum, 2011; [38] Khosrokhavar, 2014; [39] Madriaza & al, 2015) nous permettront davantage de dégager des déterminants historiques (histoire du sujet), contextuels (en particulier l'environnement social), et attitudeux (croyances et biais de raisonnement). A cela, nous devons ajouter un second volet s'intéressant aux facteurs de protection ([40] De Vogel et al, 2011) vis-à-vis de ce type de passage à l'acte, qui relèvent du positionnement de l'environnement concernant la problématique, de la capacité à confronter les attentes à l'expérience réelle de l'organisation radicalisée, et d'une autonomie de la pensée. Les deux volets (risque et protection) sont à lier à une analyse de la réceptivité du sujet ([41] McMurran & Ward, 2010).

En prenant en compte les différents modèles, nous proposons la notion «d'emphase» identitaire (ou emprise) qui s'envisagerait comme un méta-concept ayant pour objet l'auto-régulation et construction des «ajustements psycho-sociaux» du sujet. Il ne faut pas y entendre l'emprise externe (d'autrui) sur le sujet qui en perdrait nécessairement son libre-arbitre à l'image de certains processus de sectarisation. Bien que cela puisse se produire et fasse partie du concept global, «l'emphase» se propose comme la possibilité chez/pour le sujet à travers une ouverture cognitive et/ou un mode de vie en habitus, et à la suite d'une vulnérabilité de vie, d'en arriver à la (besoin de) conviction que les alternatives existentielles sont limitées et d'entrer ainsi dans un processus de radicalité -même temporaire- dans une lutte pour la survie identitaire. Suivant notre définition pratique, l'emphase se veut polymorphique, sur une base identitaire, de soi vers soi, de et par les autres. Nous distinguons alors le ou les investissement(s) de vie, la cristallisation des convictions et valeurs à la suite des investissements, la proximité possible à l'idéologie, la temporalité dans l'évolution des investissements. Plus précisément le professionnel apprécie les questions suivantes avec le sujet: i) Les «investissements» de vie: à quel point le sujet estime qu'une sphère de vie devient prioritaire dans la détermination de son comportement, quel est le degré de motivation à investir la sphère estimée par le sujet? ii) La «cristallisation» des convictions entourant la sphère: à quel point les valeurs / représentations (définition personnelle) de la sphère étaient importantes pour l'identité de la personne avant le processus de radicalisation, et quelle est leur valeur aujourd'hui (notion de stabilité de la sphère

re)? iii) La «proximité à l'idéologie»: à quel point les valeurs/représentations de la sphère reflètent l'idéologie extrémiste (notion d'intégration de l'idéologie et de la légitimité de la violence)? iv) La «temporalité»: interroger l'évolution de la sphère concernant les précédentes caractéristiques entre avant et après le processus de radicalité possible. Cette évolution est interrogée sous l'angle socio-cognitif, c'est-à-dire via la perception que l'individu a de lui-même. D'un point de vue psycho-criminologique, le «temps» renvoie ici à la fois à la projection ou à l'obstacle d'un futur, d'une confiance que le sujet s'accorde ou non dans la maîtrise de son espace à travers les différents temps, et la capacité à planifier / concrétiser ses aspirations éventuelles.

Pour le travail d'intervention, cette analyse non stigmatisante, prudente et éthique demeure essentielle à l'égard du sujet. Dans ce cadre, la «radicalisation» n'est pas une fin en soi, elle s'étudie via les questions suivantes: «depuis quand, par rapport à quoi, par rapport à qui?» et considère l'Identité Temporelle du sujet ([7] Dieu, 2018). En nous appuyant sur les principes RBR et les orientations positives de la désistance et des facteurs de protection, nous pouvons apprécier deux processus possibles au sein du Plan de Vie Temporel du sujet, les ajustements cognitifs et les ajustements relationnels-situationnels. L'analyse des ajustements cognitifs (ou du processus radical de pensée selon [42] Borum, 2011) interroge le développement des convictions extrémistes. L'analyse des ajustements relationnels-situationnels (ou processus dit d'engagement en référence au mode de vie) questionne les éléments comportementaux et les vulnérabilités émotionnelles, comme les insatisfactions des activités actuelles -à partir desquels le sujet s'identifie par exemple comme une victime ([35] Horgan, 2008). Dans un versant positif, nous interrogeons les forces, compétences et distances du sujet à l'égard des éléments à risque, en différenciant selon la proposition de [43] Maruna (2004) le processus du désistance primaire et secondaire (inspiré de la théorie de l'étiquetage de [44] Lemert, 1951). La désistance primaire se traduit concrètement dans les comportements sociaux, il s'agirait ici de la présence de ressources soutenant positivement les ajustements relationnels-situationnels et permettant l'assouplissement de l'emphase identitaire (cf. «désengagement» selon [36] Pressman & Flockton 2012). La désistance secondaire réfère à la définition de soi par le sujet au sein des rôles prosociaux investis, ce que nous pouvons ici interroger sous la forme de la narration ou changement cognitif tel que le rejet de certains aspects d'une idéologie ou d'un système de croyances (selon [45] Horgan, 2015).

III. Deuxième défi: comment envisager l'entretien et l'analyse en alliance avec le sujet?

III.1. Savoir fonctionner de manière méthodologique dans le raisonnement: pourquoi, comment, et donc?

La démarche heuristique du professionnel réside dans trois questions systématiques: pourquoi tels éléments à investiguer? Comment les obtenir? Que

faire des éléments obtenus en termes d'analyse et de préconisations. «Pourquoi ces éléments?» renvoie à l'explication de la dimension interrogée selon la littérature scientifique. «Comment obtenir ces éléments?» regroupe l'ensemble des méthodes relationnelles et questions spécifiques de soutien pour faire émerger les éléments à apprécier et à accompagner. «Que faire de ces éléments?» vise à circonscrire l'appréciation des critères pouvant nuire ou bénéficier au sujet dans sa trajectoire de vie et la maintenance de comportements prosociaux. Ces précisions de la littérature scientifique, au mieux basées sur les données probantes, soutient aussi le professionnel afin de ne pas surinterpréter les forces ou faiblesses du sujet en lien avec le risque d'occurrence de comportement infractionnel ([46] Monahan, 1981). Voici une illustration de guidance pour le professionnel dans sa démarche en lui proposant sur chaque dimension d'analyse la présentation suivante. «Pourquoi ces éléments?» se partage avec le sujet afin de lui expliquer les points à travailler ensemble, par ex.: *«La désistance correspond à un désengagement de votre part vis-à-vis d'un style de vie à risque. Nous faisons le constat d'un changement positif des comportements, comme la rupture volontaire avec l'organisation. Ces éléments qui aujourd'hui vous protègent fonctionnent en deux temps: un premier temps de «dégel» du mode de vie qui vous mettait en difficulté, et de «gel» d'un mode de vie aujourd'hui qui vous permet d'atteindre votre plan de vie.»* Pour «Comment obtenir ces éléments», nous pourrions poursuivre ainsi: *«Que pensez-vous aujourd'hui de ces événements et de votre parcours? Correspondent-ils à vos attentes initiales et des besoins personnels profonds? En quoi sont-ils en adéquation ou en désaccord avec vos propres idées, votre spiritualité, vos valeurs? Que pensez-vous faire désormais? Comment partagez-vous ces changements avec votre entourage? Qu'en ressentez-vous et pensez-vous personnellement? Si nous faisons entrer dans la pièce la personne que vous étiez il y a ... ans, que dirait-elle de tout cela? Et si nous faisons entrer la personne que vous serez dans ... ans, comment voudriez-vous qu'elle soit? Que diraient-ils de vous aujourd'hui? Qu'en pensez-vous et qu'avez-vous à leur répondre?...»* Par la suite «Que faire de ces éléments?» aide le professionnel à se positionner dans l'appréciation du parcours du sujet et le plan possible d'accompagnement. Par exemple, nous pourrions considérer les *«Protections liées au désinvestissement de modes de vie à risque telles que le désinvestissement envers les actions du groupe puisque le sujet manifeste un rejet ou une désillusion à l'égard des actions réalisées et/ou prônées par l'organisation du groupe, déçu par des expériences passées.»*

III.II. Structurer l'analyse en diverses dimensions en adoptant une posture éthique et déontologique

Au sein de ces axes qui mettent en jeu des besoins d'intervention, il s'agit de déterminer leur rôle essentiel dans définition des chemins de vie et perspectives futures de la personne ([43] Maruna, 2004). Il s'agit de prendre en considération la disposition à l'intervention de la part du sujet, et la possibilité d'accompagner les ambivalences et résistances du sujet en lien avec les stratégies

motivacionnelles, en prenant en compte que c'est la subjectivité qui se travaille ici en accord avec le sujet ([47] Ward, et al., 2004) -d'autant plus dans une approche restaurative des liens sociaux ([48] Dieu, 2017b). Ces éléments pourront être comparés par la suite avec les items davantage détaillés. A la suite de l'identification des besoins d'intervention, sous l'angle des grandes dimensions que sont les ajustements sociaux et psycho-sociaux historiques, cognitifs-identitaires, et relationnels-situationnels, tant en termes de ressources positives (protections) que de vulnérabilité (risques) et de vécus temporels. Il s'agit de déterminer au sein du Plan de vie et des perspectives futures du sujet ce qui fera obstacles ou qui épanouira l'identité via l'atteinte des buts fondamentaux, éléments identitaires essentiels au sein de la problématiques radicales ([49] Dean, 2017; [50] La Palm, 2017). Les besoins d'accompagnement réfèrent aux compétences à acquérir au sein des différents ajustements psychosociaux, selon le rôle que ceux-ci occupent dans l'emphase identitaire et le recours à la radicalité. Nous insistons sur les perspectives de désistance du sujet et l'identité en jeu durant ses perspectives ([51] McNeill, 2009; [52] Paternoster et al., 2015). Les facteurs positifs de compétences sont autant d'éléments dans la vie du sujet lui permettant d'atténuer/juguler les éléments vulnérables/à risque ([40] De Vogel et al, 2011; [53] Guay & De Vries, 2017; [21] Dieu, 2018). Les «facteurs de risque» renvoient à des facteurs préexistants à l'acte chez le sujet, pouvant être catégorisés, qui viennent augmenter la probabilité d'adoption de cet acte en tant que comportement criminogène, mais également sa récurrence, fréquence, persistance/durée, et gravité. L'appréciation, comme le partage des éléments entre plusieurs professionnels qui évaluent des éléments à risque au sein des ajustements cognitifs et relationnels-situationnels, doivent mesurer qu'il s'agit d'une probabilité et non d'une certitude. Aucun calcul prédictif du risque de récidive n'est en jeu ici, il ne s'agit pas de proposer dans cet article une analyse actuarielle déjà validée mais une première structuration du jugement professionnel. La structuration est un support d'appréciation individualisée pour le professionnel éducateur, CPIP, criminologue, psychologue, psychiatre, assistant social, dans son objectif d'accompagnement avec un sujet ayant commis une infraction de type délictuel ou criminel, en période pré-sentencielle ou post-sentencielle.

IV. Troisième défi: comment structurer l'analyse des éléments à risque et protecteurs une fois le Plan de vie effectué et les perspectives futures tracées?

IV.I. Indicateurs des éléments vulnérables à évaluer et appréciation des niveaux d'emphase

Des éléments historiques d'ajustements spécifiques?

Les éléments à risque historiques renvoient au parcours de vulnérabilités du sujet. Ils peuvent être particuliers, personnels, contextuels liés à l'environnement social. Ces facteurs historiques statiques, notamment les antécédents de

violence, cristallisent des prédicteurs pertinents de violence globale (attitudinale, physique, sexuelle, intrafamiliale, etc.). La violence dite extrémiste-terroriste (en lien avec un processus de pensée idéologiquement radicale) peut conduire à des actes d'une grande violence, justifiée par son auteur, ayant pour but d'engendrer un ensemble de victimes ciblées. Puisque la violence terroriste a pour objectif d'amorcer ou revendiquer une idéologie politique, sociétale, religieuse et/ou identitaire, la justification des faits, la résistance, la non disposition au changement ou la dissimulation dans le cadre du discours sont essentiels à prendre en compte (et si possible à interroger). Nous proposons de les analyser sous l'angle du factuel, des discordances entre les dires et sous la forme des stades possibles du changement. Ainsi le sujet est davantage en désaccord qu'en déni, en ambivalence qu'en dissonance. L'évaluation est déjà un processus d'accompagnement. Les éléments historiques seraient à considérer tant sous la forme des antécédents (parcours de vulnérabilités), de l'environnement et des éléments sociaux. Nous proposons de prendre en considération les éléments suivants:

- Antécédents psychopathologiques: Le sujet est isolé, souvent en dépression, a connu des périodes de délire psychiatrique ou des problématiques de santé mentale en général. Toutefois, il n'est pas visé ici que des antécédents spécifiquement psychiatriques. Le sujet a besoin de sensations fortes, se montre impulsif et en quête de sensationnalisme. En vulnérabilité identitaire, il porte une faible estime de soi, une instabilité et une frustration sociale, le sujet a un désir de reconnaissance et d'accomplissement de soi.
- Antécédents de violence familiale: Cet item renvoie à l'exposition précoce du sujet à la violence. Ce facteur de risque est présent si le sujet a été exposé à un milieu favorable au recours à la violence dans le cadre d'un conflit politique, nationaliste, ethnique, ou religieux, qu'il ait vécu dans un pays démocratique depuis sa naissance ou non. Le sujet s'est retrouvé en présence de personnes préconisant le recours à la violence à la maison ou à l'extérieur. Avoir vécu dans un milieu favorable à l'usage de la violence à caractère politique est caractéristique de cet item que l'exposition à la violence familiale en elle-même.
- Actes de violence dans l'entourage (commis par des amis): Des personnes jugées importantes par le sujet ont commis des agressions verbales, tenus des discours prônant la violence, voire engendrés et/ou participés directement à des conflits basés/justifiés par des éléments politico-culturels.
- Antécédents judiciaires ciblés (fraudes ou autre type de criminalité contre les non-croyants): Le sujet a commis des actes infractionnels, conduisant ou non à une arrestation, à l'encontre d'un groupe ciblé de personnes qu'il dévalorise et/ou à qui il attribue la cause de l'aliénation sociale.
- Antécédents de violence criminelle: Cet indicateur se rapporte à la participation antérieure du sujet à des actes de violence, qu'ils soient motivés par une idéologie ou non. Le sujet a commis des actes de violence pour lesquels il a été arrêté ou qui ont été signalés à l'école, au travail, à la maison ou ailleurs, qu'il fut arrêté ou non.

- Antécédents de visite de sites spécifiques: Cet item réfère à la consultation répétée de sites jihadiste et au visionnage de vidéos sur le même thème dans le passé (avant l'infraction, l'acte, ou il y a plus de trois mois), même si le sujet fut passif durant les visites.
- Antécédents d'apprentissage (langue) et/ou de voyages ciblés: Le sujet s'est engagé à apprendre une langue précise dans le but de s'investir dans un groupe à risque, de revendiquer une identité l'excluant de son groupe d'origine. Le sujet s'est rendu dans des lieux spécifiques au cours de voyages ciblés pour rencontrer des sujets à risque.
- Antécédents de séminaires radicalisés: Le sujet a participé à des séminaires religieux organisés par des personnes qui valorisent une idéologie radicale via un enseignement moral encourageant les violences de type terroriste. Le sujet fréquente par exemple des lieux spécifiques dans lesquels ces entrepreneurs moraux prônent leur discours. Certains lieux comme internet, les forums, la détention, peuvent par exemple être à risque et faciliter le processus de radicalisation en tant que canal de propagande et outil de planification, de recrutement et de soutien technique. La position de vulnérabilité du sujet dans ces circonstances (ex: isolement, ennui, mécontentement accumulé) et la position de pouvoir de l'émetteur du discours peuvent aussi rendre des lieux ordinaires à risque.
- Antécédents de voyage à but d'entraînement ou entraînement paramilitaire parrainé: Le sujet a reçu un entraînement paramilitaire qui n'était pas une formation militaire légitime. Le facteur de risque est également présent si le sujet a reçu une certaine forme d'entraînement au maniement des armes, mais qu'il n'a pas pris part à un programme d'entraînement militaire ou paramilitaire appuyé par un État. Item à risque même si le sujet dit avoir été contraint, le critère réfère au factuel. Le sujet a voyagé pour participer/assister à un camp d'entraînement paramilitaire ou sur la résistance armée (tactique, militaire ou violente), non sanctionnée par l'État. Ce facteur de risque est à prendre en compte aussi si le sujet en avait l'intention mais n'a pas été en mesure de le faire.
- Corroboration des dires: Le discours du sujet se confirme-t-il dans des comportements concrets, situations, éléments de dossier ou encore est-il partagé et jugé cohérent par les différents professionnels côtoyant le sujet? Un discours peu cohérent, non fiable, défiant, ne pouvant donc pas être corroboré, traduit des difficultés dans la disposition au changement et l'alliance.

Des ajustements situationnels en lien avec la problématique de l'engagement radical violent?

Les ajustements relationnels-situationnels concernent les aménagements du sujet qui permettent ou non l'engagement dans un mode de vie et une trajectoire à risque. La question des trajectoires de radicalisation a été posée par [54] Klausen et al. (2016) sous la forme d'un modèle comportemental dynamique de prévention des risques. Ils y déterminent des indicateurs comportementaux de progression dans les trajectoires radicales, en trois étapes, le détachement, l'im-

mersion par les pairs (et l'entraînement), la planification et l'exécution (de l'action violente). Si les aspects comportementaux de la radicalisation sont régulièrement abordés, jusque dans le lien entre les sciences comportementales et le processus de radicalisation ([55] Leistedt, 2013; [56] Leistedt, 2017), le lien entre les éléments comportementaux habituels et les émotions violentes demeure plus rare. Dans ce champ, [57] Van Stekelenburg (2017) envisage le travail spécifique autour des émotions (leur transformation) comme élément constitutif du processus de radicalisation, en trois phases: l'outrage basé sur la colère, la supériorité morale basée sur le mépris, l'élimination basée sur le dégoût [58] Bal et Van den Bos (2017) soulignent que le processus de radicalisation est soutenu par des systèmes d'acceptance et de rejet mettant en lien les émotions et les comportements, allant de la perception de l'injustice sociale et les réactions émotionnelles aux perceptions et constructions cognitives de l'injustice et les réactions comportementales. Par ajustement relationnels-situationnels, nous analyserons la rencontre entre des vulnérabilités particulières actuelles et des situations concrètes qui suscitent chez le sujet un changement progressif dans ses habitudes de vie et ses attitudes –notamment dans le rapport aux autres. Ces vulnérabilités (eg. émotionnelle, sociale) sont actuellement constatées dans le quotidien et le sujet s'en estime parfois victime ([35] Horgan, 2008). Le processus se caractérise ici par un désengagement social de personnes et/ou d'activités auparavant investies et un ensemble d'actions qui engagent le sujet dans un parcours à potentiel criminogène. Les éléments contextuels sont de nouveau constatés (influence des amis, de la famille et du milieu sur le sujet, formations spécifiques en lien avec des groupes idéologiques extrémistes). Toutefois, il est proposé d'évaluer les actions du sujet à l'égard des contextes et l'intensité de ces actions (ouverture cognitive, engagement, investissement). La place d'Internet sur ces comportements et ces envahissements au fur et à mesure, demeure cruciale en tant que catalyseur de liens identitaires avec les groupes idéologiques extrémistes. Selon [36] Pressman & Flockton (2012), en l'absence de lien entre les éléments contextuels (eg. contacts humains, leadership, soutiens) et les attitudes et intentions du sujet, peu d'actions infractionnelles aboutissent. Dans ce groupe de facteurs, voici les éléments à considérer:

- Situation de rupture spécifique rencontrée: Le sujet a récemment vécu la perte d'un proche (parent, enfant, ami, etc) ou une situation de crise (séparation, etc), sources de vulnérabilités. Le sujet est ainsi disposé-réceptif à la rencontre de nouvelles idées et visions du monde, aussi radicales soient-elles. Ce vécu récent provoque chez lui une incompatibilité entre l'identité socio-individuelle (conventionnelle) et l'identité groupale (extrémiste), vécu alimenté par une frustration.
- Isolement socio-affectif du sujet en lien avec une rupture et changement de l'entourage: Le sujet est célibataire ou a été un époux ou un conjoint de fait pendant moins d'un an. Le sujet n'a plus de lien avec sa famille et se tourne vers de nouveaux amis. Dans cette rupture, la religion devient l'explication pour tout, le sujet y fait constamment référence et attribue à autrui des erreurs de pensée.

- **Changement visible du mode de vie:** Le sujet montre des changements au sein de ses comportements et loisirs, comme ses habitudes vestimentaires, l'abandon du tabac, de l'alcool, des jeux, l'activité soudaine dans la communauté, l'identification à tous les codes d'un sous-groupe, jusqu'à l'abandon progressif de l'autonomie personnelle pour l'identité du groupe en question.
- **Crainte manifestée par l'entourage du sujet:** Les personnes entourant le sujet manifestent une crainte quant aux attitudes ou comportements du sujet (ex: par rapport à un discours qui légitime le recours à la violence comme seul moyen efficace de changement politique ou socio-culturel, comportements violents).
- **Besoin excessif d'existence dans un groupe:** Le sujet ressent un besoin profond d'être accepté et exister dans un groupe. Cet indicateur renvoie à la question de l'identification, puisque l'appartenance à un groupe est liée à l'identité personnelle et à sa confusion possible.
- **Proximité avec des sujets à risque d'emprise:** Le sujet est en contact avec des extrémistes violents ou il fait partie d'un groupe qui comprend des extrémistes radicaux.
- **Incitation/appui sociaux à la violence:** Cet indicateur se rapporte au soutien démontré actuellement par la famille ou les amis proches en faveur du recours à la violence. Un des deux parents, des frères, des sœurs, des cousins, des oncles ou des amis proches ont été impliqués dans des affrontements ou ont mobilisé des fonds pour des causes violentes, ou font la promotion du recours à la violence. Le facteur de risque est considéré comme présent même si la famille ou les amis n'ont pas été impliqués directement dans ces actes violents.
- **Entraînement (actuel) au combat / survie:** Entraînement soudain durant les trois/six derniers mois (ou actuellement présent) au maniement des armes, à la survie en situation extrême, soutenu par une personne à risque et/ou dans l'objectif d'investir des situations-problèmes.
- **Utilisation (actuelle) de sites web spécifiques:** Le sujet est une personne engagée, en lien avec des extrémistes par un moyen quel qu'il soit; par exemple, le sujet a déjà consulté dans les trois-six mois, ou collabore/utilise encore régulièrement des sites Web extrémistes prônant l'emploi de la violence pour atteindre les buts idéologiques, y compris les sites qui encouragent l'usage de bombes ou fournissent des instructions sur leur fabrication.
- **Dissimulations spécifiques:** Le sujet a tenté ou tente d'éviter de se faire repérer par rapport à son processus de changement (ex: perte de passeport, abandon de la mosquée, changement des pratiques alimentaires, dissimulation du Coran), notamment s'il se sait/croit surveillé par des professionnels.

Des ajustements cognitifs identitaires comme signaux d'une identité vulnérable ayant recours à des adaptations radicales?

Selon [38] Khosrokhavar (2014), la radicalisation serait un «*processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui*

conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel». De cette définition généraliste d'«emphasis» des ajustements psycho-sociaux du sujet tant sur sa spatialité (psychologique, sociale, physique, altérité -par soi et/ou par les autres, vers soi et/ou vers les autres-) que sur sa temporalité (résignation, habitude, absence de futur, etc), nous souhaitons préciser les «ajustements cognitifs». Selon [59] Kruglanski et al. (2017), les représentations cognitives et les narrations internes influent sur le processus de radicalisation. Les ajustements (socio)cognitifs du sujet regroupent dans notre thématique les mécanismes qui collaborent au développement des idéologies et croyances extrémistes ([60] Borum, 2014). Il s'y retrouve la vulnérabilité actuelle du sujet en lien avec ses croyances auto-centrées (vers soi), mais aussi les cognitions sociales hétéro-centrées (vers autrui) et polarisées (vers des victimes ciblées). Dans le cas des violences extrémistes, les attitudes et convictions sont, d'après [36] Pressman & Flockton (2012), d'importants indicateurs des motivations qui entraînent une radicalisation empreinte de violence et qui poussent un individu à commettre des infractions liées au terrorisme. Les processus socio-cognitifs et émotionnels analysés ici sont en lien avec la théorie de l'engagement social et la *strain theory* qui font l'hypothèse que les comportements et croyances sont vécus comme un moyen de *coping* (réponse) par le sujet face à un monde extérieur qui lui devient stressant. Précisons également que l'analyse de la personnalité «antisociale» s'établit sous l'angle de l'appréciation psycho-criminologique, c'est-à-dire que «le concept de personnalité antisociale n'est pas limité au diagnostic psychiatrique du trouble de la personnalité antisociale ou à l'étiquette médico-légale de psychopathie. C'est un concept plus global qui tient compte des antécédents de violations généralisées des règles et de perturbations, de certains traits de personnalité qui agissent à la manière de facteurs criminogènes [...] et de facteurs de réceptivité...». Dans le groupe des facteurs (socio)cognitifs, voici les éléments que nous soumettons à considération:

- Ressentis négatifs contre une action politique: Cet indicateur renvoie au ressenti et à la manifestation par le sujet d'une colère et d'une hostilité à l'égard des décisions ou des interventions d'un pays en matière de politique étrangère; surtout lorsque ces décisions ou interventions vont à l'encontre de ses opinions politiques/idéologiques ou religieuses. Ces sentiments de colère et d'hostilité sont plus ou moins contrôlés par le sujet. Toutefois, le désaccord du sujet avec des interventions gouvernementales sans être en proie à un sentiment profond de colère ne constitue pas un facteur de risque.
- Interprétation vindicative et persécutive d'une injustice: Le sujet perçoit une injustice envers lui ou son groupe et il en exprime du ressentiment. La vision du monde du sujet laisse entrevoir un certain sentiment de haine, de colère, de frustration ou de persécution. Cette haine / frustration est liée au positionnement idéologique du sujet.
- Interprétation abusive de la violence: Cet indicateur renvoie au fait de vanter, défendre ou justifier moralement les mérites de la violence en faveur

d'une cause découlant de convictions religieuses ou nationalistes, perçue comme noble par le sujet. Le sujet est par exemple engagé dans une idéologie politique ou religieuse ou une cause qui justifie le recours nécessaire et répété à la violence comme un moyen moralement acceptable et légitime dans un objectif de soumission d'autrui. Le sujet ne recourt pas nécessairement lui-même à la violence pour atteindre des objectifs idéologiques; il peut simplement approuver le recours à la violence pour une idéologie dans certaines situations, et le désapprouver dans d'autres.

- **Invocation personnelle du martyr idéologique:** Cet indicateur renvoie à la réalité intrinsèque du sujet, à l'acceptation de la nécessité d'être prêt à mourir pour la cause et à la perception que cet appel au martyr est un objectif souhaitable et noble. La nécessité d'être un martyr a été intériorisée et acceptée par le sujet. Le facteur de risque est considéré comme présent si le sujet accepte le besoin lutter jusqu'à mourir pour la cause et en fait part, sans pour autant ressentir fortement l'appel au martyr.
- **Contre-discours spécifique et systématique:** Le sujet tient un discours d'opposition systématique en lien avec un changement récent de ses habitudes de vie. Ce discours est d'autant plus à risque s'il traduit une interprétation legaliste et rigoriste de la foi et des pratiques religieuses et qui occasionne un isolement du sujet de son cercle social, amical et familial.
- **Croyance dans une aliénation sociale:** Ce facteur renvoie à un fort sentiment d'aliénation et/ou de détachement de la société civile, ainsi qu'à un rejet concomitant des valeurs et des normes d'une société démocratique (multiculturelle).
- **Hostilité envers le groupe social rejeté:** Le sujet ressent de l'hostilité envers l'identité collective nationale, il ne manifeste aucun sentiment d'appartenance à la société de résidence, ou il affiche une loyauté empreinte de confusion ou de négativisme.
- **Absence d'empathie (envers un autre groupe):** Le sujet manifeste une faible empathie envers ceux qui ne font pas partie du groupe d'appartenance. Cela va de l'apathie (absence d'affect) à l'antipathie (affects négatifs).
- **Interprétation et réification (déshumanisation) sur un groupe victimisable:** Le sujet a identifié avec plus ou moins de précision et certitude la cible qui, selon lui, est la cause de l'injustice et/ou un adversaire. Ce facteur fait référence à la déshumanisation de la cible et à son identification (individu ou groupe) avec précision. Le facteur de risque est présent même si le sujet montre une certaine ambiguïté ou un certain souci en ce qui touche la perte de vies en général.
- **Communication d'une menace concrète ou élaboration de scénarios/plans complexes:** Le sujet communique un message d'actions violentes avec des ennemis identifiés et dépersonnalisés. Cette communication découle d'une intensification de ses convictions concernant une idéologie extrémiste prônant le recours à la violence à l'encontre de victime ciblée. Le sujet démontre notamment des capacités intellectuelles pour exécuter un

plan complexe (stratégie, motivation, planification). L'élaboration du scénario est supportée par une vision manichéenne du monde et une hiérarchie exclusive de valeurs non discutables.

IV.II. Indicateurs des ressources positives à évaluer et appréciation des niveaux d'emphase

Des éléments positifs psycho-sociaux et sociaux pouvant supporter une trajectoire désistancielle?

Pour [51] McNeill (2009), la désistance se trace dans le temps sous la forme d'un processus non linéaire de renoncement psychologique et social du sujet, au terme duquel celui-ci cesse de commettre des infractions. Si différentes approches subsistent au sein de la désistance, nous interrogeons ici la présence possible de points tournants dans le parcours ([61] Laub & Sampson, 2001), ou a minima, d'éléments protecteurs pouvant favoriser l'entrée dans un processus de désistance ([43] Maruna, 2004). En croisant les positions des divers auteurs sur le sujet ([62] Maruna & Lebel, 2003; [63] McNeill, et al., 2012), le paradigme de la désistance revient à la problématique de l'identité «cohérente» (individuelle et sociale) dans le temps pour le sujet. En procédant à une stigmatisation de l'identité du sujet passant à l'acte, la société délivre au sujet un «biais de négativité» limitée à son passé d'infraction ([64] Skowronski & Carlson, 1989), dont les possibilités sociétales et sociales d'émancipation se font rares ([44] Lemert, 1951). Cet effet de stigmatisation limite chez le sujet l'auto-attribution d'une estime de soi, condition positive centrale d'entrée dans la désistance ([65] Gendreau et al., 1994). Se basant sur la «théorie de l'effet Pygmalion» de [66] Rosenthal & Jacobson (1968), [62] Maruna & Lebel (2003) estiment que l'engagement dans la désistance se favorise non seulement par le soutien de l'entourage, mais aussi celui de la société. Ils supposent qu'un renforcement positif de l'entourage et de la société oriente la direction du sujet vers la désistance (ex: rencontres régulières, écoute active, délivrance de certificats de bonne conduite). Cette possibilité ne s'envisage que dans l'hypothèse de l'existence d'une interaction entre la personne et son environnement tout au long de sa trajectoire de vie; interaction qui porte sur la personnalité du sujet et son interprétation du monde avant d'émettre chez lui des relations proactives avec l'extériorité. Le niveau de socialisation du sujet, construit de l'identité sociale, se soumet d'abord à la transmission des valeurs par la sphère familiale (phase primaire) puis la diversification des sources de socialisation dans l'établissement réflexive de nouvelles valeurs personnelles (phase secondaire). Pour aider le sujet, même adulte, ces phases restent nécessaires à susciter et à accompagner. Les facteurs de protection favorisent la désistance à travers des éléments tant personnels que sociaux et communautaires. Les facteurs de désistance préalables à l'arrêt de la délinquance ([51] McNeill, 2009), fortement positifs, sont dynamiques, objectifs (eg. environnementaux) et subjectifs (eg. psychologiques). Au sein de la méthode, les ressources positives s'évaluent en deux temps: celles liées au *dés-investissement* de

certaines ajustements (estimés à risque), celles liées à l'*investissement* de nouveaux ajustements (estimés protecteurs). Les facteurs de désistance en général concernent la maturité psycho-sociale du sujet, les facultés de réflexion critique et d'autonomie, les événements sociaux positifs de la vie (eg. mise en couple, valeur donnée à la parentalité, pairs prosociaux), le renforcement du capital humain (eg. les capacités interactionnelles de communication non violente, la régulation des émotions), ainsi que le développement du capital social (eg. mécanismes d'intégration sociale) ([43] Maruna, 2004). La jonction entre les aspects positifs psychologiques internes et environnementaux externes reste la disposition au changement et la motivation du sujet. Les facteurs de protection permettent d'atténuer le risque de violence future, mais surtout ils s'avèrent essentiels dans la planification du plan d'accompagnement co-construit avec le sujet.

Les éléments positifs liés au maintien-investissement des ressources pro-sociales ou au *désinvestissement* des soutiens sociaux à risque pouvant être pris en considération seraient les suivants:

- Perte de l'incitation à la violence: Rejet du sujet de la part du groupe et/ou développement chez le sujet d'un jugement critique à l'égard de valeurs groupales; jugement à l'aide d'une connaissance élargie de la religion, d'un sentiment de double appartenance et de fierté, ou encore d'aspirations profondes et des plans d'action pour y parvenir. Le sujet n'a plus de soutien sur quant à la légitimation de la violence, ou encore malgré l'exposition à des idéologies radicales, le sujet rejette moralement la violence prônée dans l'extrémisme. Le désaccord sur l'usage de la violence malgré de potentiels buts en lien avec une idéologie radicale doit être clairement identifié, violence jugée inefficace, aux conséquences trop grandes, ou encore aux buts inutiles.
- doute concernant les valeurs aliénées: Lorsque le sujet laisse co-exister plusieurs opinions possibles en se montrant ouvert intellectuellement au niveau politique, social ou individuel, aux autres opinions et valeurs possibles. Cela peut se manifester via une sympathie diminuée pour l'idéologie extrême (ou ses porteurs).
- Partage d'idées non violentes par l'entourage: Présence de connaissances, amis, proches, opposés au radicalisme ou à l'extrémisme, avec l'acceptation par le sujet à discuter avec ces personnes de manière positive et non conflictuelle.
- Volonté claire d'intégration par l'entourage: Le sujet est soutenu concrètement par son entourage, c'est-à-dire des amis, professionnels, membres de la communauté. Ce soutien concret aide le sujet à s'intégrer et à investir des valeurs sociales non-violentes.
- Appui/soutien claire de la famille: Le sujet bénéficie de l'influence de la famille (parenté, enfants, etc., hors conjoint) en ce qui concerne le rejet de la violence.
- Appui/soutien claire du/de la conjoint(e): Le sujet est exposé à l'influence de la conjointe/épouse en ce qui concerne le rejet de la violence.

Des éléments positifs ajustements relationnels-situationnels (de désengagement) pouvant supporter une trajectoire désistancielle?

Les ressources positives concernant les ajustements relationnels-situationnels soutiennent la désistance dite «primaire», c'est-à-dire des périodes d'arrêt dans le processus de non récidive, pouvant toutefois être marquées par des épisodes de rechute ou réitération (de moins en moins graves et fréquents) jusqu'à l'interruption des agissements délinquants. La désistance primaire procède ici d'un «désengagement» du sujet vis-à-vis d'un style de vie à risque, d'une mise à distance de l'emprise socio-situationnelle. Il s'agit du constat effectif d'un changement des comportements du sujet, comme le rejet de certaines actions un groupe d'appartenance à risque, la marginalisation du rôle d'une personne au sein du groupe, la rupture volontaire avec l'organisation détenant une idéologie extrémiste. Les ressources positives fonctionnent ici en deux temps, qui regroupent les quatre stades de la disposition au changement, sous la forme d'un premier temps de «dégel» du mode de vie à risque, et de «gel» d'un mode de vie plus conventionnel: les éléments liés au désinvestissement de modes de vie à risque (nécessitant le processus de prise de conscience) d'une part, les éléments liés à l'investissement dans des modes de vie pro-sociaux (nécessitant la détermination à changer et les actions concrètes). En premier lieu, il peut s'agir par exemple d'éléments de désillusion à l'égard du leadership spirituel, en lien avec des expériences négatives imputées à l'organisation extrémiste, un détachement progressif ou brutal face au mouvement radical, etc. En second lieu, il peut notamment s'agir des éléments de changement idéologique et investissement dans une alternative politique. Cette possibilité ne s'envisage que dans l'hypothèse de l'existence d'une interaction entre la personne et son environnement tout au long de sa trajectoire de vie; interaction qui porte sur la personnalité du sujet et son interprétation du monde avant d'émettre chez lui des relations proactives avec l'extériorité.

Voici les éléments positifs liés au maintien-investissement ou désinvestissement dans les ajustements relationnelles-situationnelles utiles à l'appréciation professionnelle:

- Désinvestissement à l'encontre du meneur: Le sujet manifeste un rejet à l'encontre de celui ou ceux qui porte(nt) l'idéologie du groupe, une désillusion à l'égard du meneur spirituel, des organisateurs, ou n'y investit simplement plus de besoin ou sens particulier.
- Désinvestissement envers les actions du groupe: Le sujet manifeste un rejet ou une désillusion à l'égard des actions réalisées et/ou prônées par l'organisation du groupe, déçu par des expériences passées.
- Désinvestissement envers les valeurs du groupe: Le sujet manifeste un rejet ou une désillusion à l'égard des valeurs (idéologiques extrémistes) prônées par le groupe et n'y investit simplement plus de besoin identitaire.
- Autre investissement idéologique constructif: Il y a un changement crédible dans les valeurs qui amènent le sujet à s'éloigner de l'idéologie extrémiste à laquelle il adhérerait jusque-là.

- Investissement politique constructif: Le sujet manifeste un intérêt effectif et vraisemblable pour la participation au processus politique démocratique.
- Partage constructif du nouvel investissement: Le sujet apprécie l'échange et l'argumentation concernant les valeurs qu'il défend aujourd'hui de manière critique, sans valorisation de la violence, sans conflit particulier, et avec une personne qui porte un discours éventuellement différent.

Des éléments positifs d'ajustements (socio)cognitifs pouvant supporter une trajectoire désistancielle?

Selon [36] Pressman & Flockton (2012), la présence de ces facteurs de protection permettrait de réduire le risque de violence future. Inversement, s'ils sont absents, le risque de violence serait moins susceptible d'être atténué. Les facteurs de protection ici présentés soutiennent le processus de désistance «secondaire», c'est-à-dire le changement général, profond et pérenne du comportement, impliquant un changement identitaire (psycho-social). Cette désistance «secondaire» signifie un détachement de l'emprise attitudinale (ou une «déradicalisation» selon [35] Horgan en 2008). Concrètement, le sujet procéderait à un changement cognitif le conduisant au rejet de certains aspects d'une idéologie, de valeurs ou d'un système global de croyances. Lorsque le sujet estime que les actes radicaux ou violents ne correspondent plus à la vision du monde qu'il en avait. Les ressources positives fonctionnent ici aussi en deux temps et mettent en exergue la traversée des quatre stades de la disposition au changement. Il y a un temps de «manifestations négatives» (par exemple le fait que le sujet n'est plus investi ou n'a plus tel mode de pensée etc.), et un temps de «manifestations positives» (par exemple le fait que le sujet s'investisse dans tel mode de croyances et de valeurs etc.). En croisant les positions des divers auteurs sur le sujet ([62] Maruna & Lebel, 2003; [67] McNeill, et al., 2012), nous proposons d'orienter le paradigme de la désistance vers le questionnement identitaire et les transformations cognitives et affectives dans le temps pour le sujet ([68] Bushway & Paternoster, 2012 et [69] 2013; [8] Paternoster et al., 2015; [70] Giordano et al., 2002 et [71] 2007). Dans un premier temps, les ressources positives seraient liées au *dés-investissement* de croyances spécifiques à risques. Par exemple, le rejet par le sujet d'une idéologie rigide, de la violence, un changement dans la perception de l'ennemi et du résultat souhaité de ses valeurs, etc. Dans un second temps, les ressources positives seraient liées à l'*investissement* de croyances spécifiques prosociales. Par exemple, le sujet s'investit dans de nouveaux objectifs de vie (non violents), défend ses nouvelles valeurs, etc.

Les éléments positifs liés au maintien-investissement des croyances et valeurs prosociales ou au désinvestissement des convictions à risque pouvant être pris en considération seraient les suivants:

- Désinvestissement des idées/discours rigides: Le sujet manifeste un besoin de s'émanciper de tout discours ou idée figée, de convictions fermées ou de préjugés. Le sujet apprécie, voire valorise, l'idée de penser par soi-même et de maintenir un regard critique sur les faits et opinions générales. Le sujet se

montre respectueux à l'égard des valeurs (non violentes) d'autrui qu'il ne partage pas.

- Désinvestissement des stratégies violentes: Le sujet rejette la croyance selon laquelle le recours à la violence est moralement justifiable et légitime en vue d'atteindre des objectifs. Il y a une certaine remise en question quant à l'utilité de la violence.
- Désinvestissement de l'aliénation de l'ennemi: Il y a un changement dans la perception de l'ennemi par rapport à l'idéologie extrémiste (de départ). Le sujet a apporté certaines modifications à sa perception de l'ennemi et il accepte mieux les valeurs démocratiques. Si l'idéologie ne change pas et que l'ennemi en question est toujours une cible, ce facteur est alors absent.
- Investissement dans un plan de vie «cohérent»: Le sujet investit pleinement des valeurs prosociales issues d'aspirations profondes personnelles et dont les moyens lui sont fonctionnels (tendent vers la réalisation des buts fixés).
- Investissement dans des alternatives: Le sujet s'investit dans son plan de vie permettant la réalisation de ses objectifs actions, c'est-à-dire dans des alternatives concrètes et réalistes au mode de vie auparavant prôné (à risque).
- Conviction dans son plan de vie: Le sujet s'accorde une confiance dans la capacité à réaliser ses objectifs, et entretient un sentiment d'efficacité dans ses actions/alternatives.

V. Quatrième défi: comment maintenir la prudence déontologique dans la lecture des éléments vulnérants et protecteurs?

Les analyses concernant les éléments à risque et protecteur issus du Plan de Vie doivent être partagés et travaillés avec le sujet, notés et interprétés avec prudence et professionnalisme, toujours de manière positive à l'égard de la personne en besoin d'accompagnement, en sachant que la problématique de la récurrence dépasse ici pour la radicalisation le champ criminologique de l'accompagnement individuel et renvoie également à des questions politiques, sociologiques et philosophiques. Nous recommandons donc fortement de ne pas évoquer «*risque de récurrence*» mais «*des vulnérabilités problématiques semblent côtoyer le sujet*», puisqu'il ne s'agit pas d'un diagnostic actuariel criminologique porté par le professionnel. Les éléments recueillis ont été présentés pour un travail à destination des sujets majeurs, ou exceptionnellement de plus de 16 ans, ayant commis une infraction de nature terroriste ou de droit commun. Plutôt que de reprendre un processus d'analyse basé sur la diachronie de l'acte ([72] Doosje, et al., 2016), nous proposons une analyse synchronique des facteurs vulnérants et ressources, puis une diachronie de ces facteurs. A titre indicatif pour le professionnel et en reprenant le raisonnement clinique des investissements et cristallisation propices à la radicalité -et plutôt que de niveaux de risque de récurrence, nous préconisons trois seuils d'indice soutenant son appréciation:

- Premier seuil de vulnérabilité «susceptible d'investissement», c'est-à-dire des ajustements qui traduisent la possibilité d'une emphase identitaire radicale. Nous ne pourrions parler de ce premier seuil qu'à travers un premier cumul de vulnérabilités (éléments à risque) d'environ 5 items identifiés.
- Deuxième seuil de vulnérabilité «en cristallisation», c'est-à-dire des ajustements qui traduisent la une emphase identitaire radicale. Nous ne pourrions parler de ce deuxième seuil qu'à travers un cumul de vulnérabilités (éléments à risque) d'environ 10 items identifiés.
- Troisième seuil de grande vulnérabilité «cristallisée», c'est-à-dire des ajustements qui traduisent la une emphase identitaire radicale fortement prononcée à la fois dans le champ relationnel-situationnel que le champ (socio)cognitif. Nous ne pourrions parler de ce deuxième seuil qu'à travers un cumul de vulnérabilités (éléments à risque) d'environ 20 items identifiés.

Nous rappelons que les «scores» ne sont qu'à titre indicatif pour structurer le jugement du professionnel concernant le niveau d'intensité dans le travail, les besoins d'accompagnement du sujet et sa disposition à l'intervention. Une valeur prédictive aux éléments proposés ne pourrait être réalisées qu'à travers une récolte importante de dossiers dans le temps et une validation statistique. Le professionnel ici se prévient de ne pas transmettre les résultats tels quels, mais des remarques constructives issues des résultats d'évaluation (et/ou réévaluation) en insistant sur les pistes de travail envisagées ou explorées et sous la forme d'une argumentation claire. Nous conseillons également de séparer l'analyse des éléments de vulnérabilités (criminogènes) et des ressources positives pertinentes, les premiers évaluant les vulnérabilités spécifiques et la prise de conscience à leur égard, quand les seconds permettront de mettre en lumière l'aspect processuel et l'évolution du sujet dans le temps. L'analyse s'effectue par axe (sous-titres proposés) dans chacune des dimensions (vulnérabilités / ressources positives). Voici par exemple les résultats et l'interprétation synthétique d'une évaluation menée par une équipe «PLAT» en détention française (Psychologue, Educateur, CPIP, Surveillant, DPSIP). Voici les résultats de Monsieur X, non divulgués dans l'analyse:

- Dimension 1 (Vulnérabilités): 9/30, avec une réceptivité «contemplation», dont 2/10 pour les éléments «Historiques», 5/10 pour les «Ajustements relationnels-situationnels» et 2/10 pour les «Ajustements (socio)cognitifs»;
- Dimension 2 (Ressources Positives): 3/18, avec une réceptivité «pré-contemplation», dont 3/6 pour les éléments «Sociaux-Psychosociaux», 0/6 pour les «ajustements relationnels-situationnels» et 0/6 pour les «Ajustements (socio)cognitifs».

Voici maintenant la synthèse d'analyse restituée par l'équipe de professionnels: *«Le sujet présente un niveau modéré de besoins d'accompagnement relatif à des vulnérabilités susceptibles d'investissement qui ne semblent pas cristallisées, et quelques éléments sociaux positifs pouvant faciliter le travail sur les problématiques. La quasi-absence d'éléments historiques laissent penser que*

le processus est récent, expliquant ainsi le faible niveau de ressources positives impliquées dans un désinvestissement/réinvestissement. Ces vulnérabilités sont essentiellement de l'ordre des ajustements situationnels concrets en lien avec l'entourage, c'est-à-dire des éléments présents et dynamiques. Toutefois, peu de problématiques passées sont décelables, et les ajustements cognitifs, c'est-à-dire l'identité du sujet, ne semblent pas non plus en difficulté. Concernant ses problématiques, le sujet est en ambivalence, en contemplation passive, pris entre ses relations qui le placent dans un processus d'engagement et une identité qui n'adhère pas aux valeurs proposées. Toutefois sur ses quelques éléments très positifs, comme son ambivalence vis-à-vis du groupe en question, le sujet n'est que peu réceptif. Il ne perçoit actuellement pas ses forces. Nous envisageons dès lors un travail d'accompagnement d'intensité modérée, en débutant par les éléments dynamiques basés sur les habiletés sociales et la désistance liée à son mode de vie, dont le sujet souffre en majorité et pour lesquels il pourrait s'investir.»

VI. Discussion/conclusion: Une méthodologie d'évaluation pour quel accompagnement?

Au sein de cet article, nous avons présenté une réflexion concernant la méthodologie clinique de l'évaluation des problématique radicale, soumise à quatre défis majeurs. Nous avons tenté une proposition concernant les quatre questionnements suivants: objectifs et modèles possibles? l'alliance durant l'entretien et l'analyse? la structuration et la pertinence de l'analyse? le questionnement déontologique durant l'analyse? La dernière discussion reste la suite à donner, à savoir une évaluation pour quelle stratégie d'intervention? Si l'évaluation s'est voulue co-constructive, inclusive du positionnement du sujet, et au regard des méfiances engendrées par un fonctionnement individuel spécifique ou pris dans un contexte qui renforce l'étiquetage et la dissimulation chez le sujet, nous conseillons de maintenir le sujet actif au centre des entretiens. Il en va ainsi d'une co-construction des objectifs de l'accompagnement pour susciter la disposition au traitement, des ressources à développer pour atteindre les objectifs, les méthodes possibles pour apprendre ou maintenir les ressources, les étapes dans le temps à prévoir et les stades à franchir ([73] Howells & Day, 2002; [74] McMurrin & Ward, 2010). Afin de poursuivre le travail sans répétition et en alliance, il est opportun que les professionnels (eg. intervenants socio-judiciaires, éducateurs, psychologues, surveillants, conseillers pénitentiaires, criminologue, lieutenants, chefs de détention) aient tous connaissance des modèles et méthodes des uns et des autres, voire partage une même sémantique et un regard pluridisciplinaire commun. La construction du Plan de vie puis du Plan d'accompagnement ne sera que renforcé si l'intervention professionnelle se veut pluridisciplinaire et intégrative, qu'elle parvienne donc à lire et travailler de manière complémentaire autour de ces Plans (de Vie et de Suivi). Les détentions qui utilisent désormais les réflexions présentées au sein de cet

article organisent leurs actions sous la forme de trois Cercles d'intervention (protocole CÉSURE): l'appréciation-évaluation (Cercle tertiaire), l'accompagnement réhabilitatif individuel et/ou groupal (Cercle secondaire), l'accompagnement restauratif et social-citoyen (Cercle primaire). Dans cette triple perspective, l'appréciation permet de coordonner l'intervention réhabilitative à d'autres approches telles que les pratiques restauratives ([75] Dieu, et al. 2016). Formés ensemble à une méthodologie commune, les professionnels se répartissent par la suite au sein des Cercles d'intervention suivant leurs objectifs professionnels.

Bibliographie

- [1] Canter, D., Youngs, D. *Investigative Psychology. Offender Profiling and the Analysis of Criminal Action*. UK: John Wiley & Sons Ltd; 2009.
- [2] Louis, W. Counter-terrorism responses: Can psychology contribute?. *InPsych: The Bulletin of the Australian Psychological Society Ltd*; 2015; 37(1): 32.
- [3] Jasko, K., LaFree, G. *Quest for Significance and Violent Extremism: The Case of Domestic Radicalization*. *Political Psychology*; 2016: in press.
- [4] Lindekilde, L., O'Connor, F., Schuurman, B. Radicalization patterns and modes of attack planning and preparation among lone-actor terrorists: an exploratory analysis. *Behavioral Sciences of Terrorism and Political Aggression*; 2017: in press.
- [5] Silke, A., Veldhuis, T. *Countering Violent Extremism in Prisons: A Review of Key Recent Research and Critical Research Gaps*. *Perspectives on terrorism*; 2017; 11(5): in press.
- [6] Ward, T., Brown, M. The good lives model and conceptual issues in offender rehabilitation. *Psychology, Crime & Law*; 2004; 10 (3): 243-257.
- [7] Dieu, E. Du modèle temporaliste TIME au protocole PRATIC: l'effectivité du GLM (évaluation, accompagnement individuel et groupal). «Good Lives Model (GLM): Premières rencontres internationales francophones», Tournai, Belgique; 2016.
- [8] Paternoster, R., Bachman, R., Bushway, S., Kerrison, E., et O'Connell, D. Human Agency and Explanations of Criminal Desistance: Arguments for a Rational Choice Theory. *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*; 2015; 1(3): 209-235.
- [9] Andrews, D.A., Bonta, J., Hoge, R.D. Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology. *Criminal Justice and Behavior*; 1990; 17: 19-52.
- [10] Dieu, E., Hirschelmann, A. Trois réflexions pour situer l'analyse psycho-criminologique sérielle française. *Annales Médico-Psychologiques*; 2018: 176(6): 586-590.
- [11] Khalil, J. A. *Guide to Interviewing Terrorists and Violent Extremists*. *Studies in Conflict & Terrorism*; 2017.
- [12] Pettinger, T. De-radicalization and Counter-radicalization: Valuable Tools Combating Violent Extremism, or Harmful Methods of Subjugation?. *Journal for Deradicalization*; 2017.
- [13] Kiran M., Sarma, K.M. Risk assessment and the prevention of radicalization from nonviolence into terrorism. *American Psychologist*; 2017; 72(3): 278-288.
- [14] Dieu E., Dubois M., Sorel O. Etapes du processus criminogène, de la théorie à la pratique. *Les annales médico-Psychologiques*; 2014; 172(5): 333-338.
- [15] Dieu E., Sorel O. La synergie des dynamiques qualitatives et quantitatives du crime dans la théorie du processus criminogène. *Annales Médico-Psychologiques*; 2015; 173: 504-510.
- [16] Danilovic, N., Manojlovic, D. *Criminology and Victimology – Typology Aspects of Terrorism*, *Scientific Review Paper*; 2013; 10(3): 65-92.
- [17] Silke, A. Risk assessment of terrorist and extremist prisoners' (in) A. Silke (ed.). *Prisons, Terrorism and Extremism: Critical Issues In Management, Radicalisation and Reform*. London: Routledge; 2014;:108-121.

- [18] Schmid, A. Radicalisation, De-radicalisation, Counter-Radicalisation: A Conceptual Discussion and Littérature Review. International Centre for Counter-Terrorisme – The Hague Research Paper; 2013: 23p.
- [19] Schmid, A. Violent and Non-Violent Extremism: Two Sides of the Same Coin?. International Centre for Counter-Terrorisme – The Hague Research Paper; 2014.
- [20] Ward T., Melsler J., Yates, P.M. Reconstructing the Risk–Need–Responsivity model: A theoretical elaboration and evaluation. *Aggression and Violent Behavior*; 2007; 12: 208-228.
- [21] Dieu, E. Que faire des modèles de la désistance dans l'accompagnement des auteurs d'infraction? *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*; RICPTS 2/2019, 170-190.
- [22] Ward, T. On a clear day you can see forever: Integrating values and skills in sex offender treatment. *Journal of Sexual Aggression*; 2007; 13 (3): 187-201.
- [23] Barnao, M., Ward, T., Robertson, P. The Good Lives Model: A new paradigm for forensic mental health. *Psychiatry, Psychology and Law*; 2016; 23(2): 288-301.
- [24] Ward, T., Maruna, S. *Rehabilitation*. Routledge: Abingdon; 2007.
- [25] Coco, G., Corneille, S. Quand la justice restaurative rencontre le Good Lives Model de réhabilitation des délinquants sexuels: fondements, articulations et applications. *Psychiatrie et violence*; 2009; 9(1).
- [26] Ward, T., Gannon, T. Rehabilitation, etiology, and self-regulation: The comprehensive good lives model of treatment for sexual offenders. *Aggression and Violent Behavior*; 2006; 11(1): 77-94.
- [27] Ward, T., Stewart, C.A. The treatment of sex offenders: Risk management and the Good Lives Model. *Professional Psychology: Research and Practice*; 2003; 34(4): 353-360.
- [28] Willis G.M., Ward T., Levenson J.S. The Good Lives Model: An evaluation of GLM operationalization in North American treatment programs. *Sexual abuse: A Journal of Research and Treatment*; 2014; 26(1): 58-81.
- [29] Gannon, T. A., Ward, T. Where has all the psychology gone, A critical review of evidence-based psychological practice in correctional settings. *Aggression and Violent Behavior*; 2014; 19: 435-446.
- [30] Ward, T., Fortune C-A. From dynamic risk factors to causal processes: a methodological framework. *Psychology, Crime et Law*; 2016; 22(1-2): 190-202.
- [31] Dieu, E. (dir). *Les innovations criminologiques*. L'Harmattan; 2017.
- [32] Ward T., Yates P.M., Willis G.M. The Good Lives Model and the Risk Need Responsivity Model: A critical response to Andrews, Bonta et Wormith (2011). *Criminal Justice and Behavior*; 2012; 39(1): 94-110.
- [33] Andrews, D. A., Bonta, J. *The psychology of criminal conduct*. Routledge; 2010.
- [34] Deschamps, M., Dieu, E., Sorel, O., Alain, P. Évaluation des aptitudes exécutives et de la cognition sociale dans la violence sexuelle: une étude de cas. *Revue de Neuropsychologie*; 2017; 9(3): 178 – 184.
- [35] Horgan, J. From Profiles to Pathways and Roots to Routes: Perspectives from Psychology on Radicalization into Terrorism. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*; 2008; 618.
- [36] Pressman, E., Flockton, J. Calibrating Risk for Violent Political Extremists and Terrorists: The VERA 2 Structured Assessment. *British Journal of Forensic Practice*; 2012; 14(4).
- [37] Borum, R. Radicalization into Violent Extremism I: A Review of Social Science Theories. *Journal of Strategic Security*; 2011; 4(4): 7-36.30p.
- [38] Khosrokhavar, F. *Radicalisation*. Editions de la maison des sciences de l'homme; 2014: 74p.
- [39] Madriaza, P., Ponsot, A-S., Cauchy, S. (sous la sup.). Comment prévenir la radicalisation: une revue systématique. Comité interministériel de prévention de la délinquance de la France (CIPD); 2015.
- [40] De Vogel, V., De Vries Robbé, M., De Ruiter, C. et Bouman, Y. Assessing Protective factors in forensic Psychiatric Practice: introducing the SAPROF. *International Journal of Forensic Mental Health*; 2011. 10(3): 171-177

- [41] McMurran, M., Ward, T. Treatment readiness, treatment engagement and behaviour change. *Criminal Behaviour and Mental Health*; 2010; 20(2): 75-85
- [42] Borum, R. Radicalization into Violent Extremism II: A Review of Social Science Theories. *Journal of Strategic Security*; 2011; 4(4): 37-62. 40p.
- [43] Maruna, S. Desistance from crime and explanatory style: a new direction in the psychology reform. *Journal of Contemporary Criminal Justice*; 2004; 20(2): 184-200.
- [44] Lemert, E.M. *Social Pathology*. New York: Mcgraw-Hill.;1951.
- [45] Horgan, J. (2015). De-radicalization programs offer hope in countering terrorism. *Los Angeles Times*. Los Angeles.
- [46] Monahan, J. *Predicting violent behavior: An assessment of the clinical techniques*. Beverly Hills (CA): Sage; 1981.
- [47] Ward, T., Day, A., Howells, K., Birgden, A. The multifactor offender readiness model. *Aggression and Violent Behavior*; 2004; 9: 645-673.
- [48] Dieu, E. «Pourtant, ça pourrait répondre à vos questions et vous faire du bien». La question du lien entre l'entretien motivationnel et la Justice restaurative. *Les annales médico-psychologiques*; 2017b: in press.
- [49] Dean, C. The Role of Identity in Committing Acts of Violent Extremism – and in Desisting From Them. *Criminal Behaviour and Mental Health*; 2017.
- [50] La Palm, M. Re-Purposing the Push-Pull Model to Describe Signature Patterns of Terrorist Disengagement by Group: A Validation Study. *Journal for Deradicalization*; 2017.
- [51] McNeill, F. Towards effective practice in offender supervision. The Scottish Center for Crime and Justice Research;2009. Available from: URL:http://www.sccjr.ac.uk/wp-content/uploads/2012/10/McNeil_Towards.pdf
- [52] Paternoster, R., Bachman, R., Bushway, S., Kerrison, E., O'Connell, D. Human Agency and Explanations of Criminal Desistance: Arguments for a Rational Choice Theory. *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*; 2015; 1(3): 209-235.
- [53] Guay J-P, et de Vries M. L'évaluation des facteurs de protection à l'aide de la SAPROF. *Annales Médico-Psychologiques*;2017; in press.
- [54] Klausen, J., Campion, S., Needle, N., Nguyen, G., Libretti, R. Toward a Behavioral Model of "Homegrown" Radicalization Trajectories, *Studies in Conflict & Terrorism*; 2016; 39(1): 67-83.
- [55] Leistedt, S. J. Behavioural aspects of terrorism. *Forensic Science International*; 2013; 228: 21-27. 23p.
- [56] Leistedt, S.J. Aspects comportementaux du terrorisme: BrainWashing et radicalisation. *Annales Médico-psychologiques*; 2017; 175(3): 283-286.
- [57] Van Stekelenburg, J. Radicalization and Violent Emotions. *Political Science and Politics*; 2017: in press.
- [58] Bal, M., Van den Bos, K. From System Acceptance to Embracing Alternative Systems and System Rejection: Tipping Points in Processes of Radicalization. Running head: RADICALIZATION, TIPPING POINTS, AND SYSTEM REJECTION. *Translational Issues in Psychological Science*; 2017: in press.
- [59] Kruglanski, A. W., Jasko, K., Chernikova, M., Dugas, M., Webber, D. To the fringe and back: Violent extremism and the psychology of deviance. *American Psychologist*; 2017; 72(3): 217.
- [60] Borum, R. Psychological Vulnerabilities and Propensities for Involvement in Violent Extremism. *Behavioral Sciences and the Law*; 2014; 32: 286-305.
- [61] Laub, J.H. et Sampson, R.J. (2001). Understanding desistance from crime. *Crime and Justice*;2001; 28: 1-69.
- [62] Maruna, S. et LeBel, T. Welcome Home? Examining the «Reentry Court» Concept from a Strengths-based Perspective. *Western Criminology Review*;2003; 4(2): 91-107.
- [63] McNeill, F., Farrall S., Lightowler, C., et Maruna, S. How and why people stop offending: discovering desistance. *Institute for Research and Innovation in Social Services*;2012.
- [64] Skowronski, J.J. et Carlston, D.E. Negativity and Extremity Biases in Impression Formation: A Review of Explanations. *Psychological Bulletin*;1989; 105 (1): 131-142.

- [65] Gendreau, P., Cullen, F.T. et Bonta, J. Intensive rehabilitation supervision: the next generation in community corrections?. *Federal Probation*;1994; 58(1): 72-78.
- [66] Rosenthal, R. et Jacobson, L.F. (1968). *Teacher Expectation for the Disadvantaged*. *Scientific American*;1968; 218(4):19-23p.
- [67] McNeill, F., Farrall S., Lightowler, C., et Maruna, S. *How and why people stop offending: discovering desistance*. Institute for Research and Innovation in Social Services;2012.
- [68] Bushway, S., Paternoster, R. Understanding desistance: theory testing with formal empirical models. In J. MacDonald (Ed). *Measuring crime and criminality: advances in criminological theory*. New Brunswick: Transaction Publishers;2012; 17.
- [69] Bushway, S., Paternoster, R. Desistance from crime: a review and ideas for moving forward. In C.L. Gibson et M.D. Krohn (Ed). *Handbook of life-course criminology*. New York: Springer; 2013: 213-231.
- [70] Giordano, P.C., Cernkovich, S.A., Rudolph, J.L. Gender, crime and desistance: toward a theory of cognitive transformation. *American Journal of Sociology*; 2002; 107(4): 990-1064.
- [71] Giordano, P., Schroeder, R., Cernkovich, S. Emotions and crime over the life course: a neo-Meadian perspective on criminal continuity and change. *American Journal of Sociology*; 2007; 112(6): 1603-1661.
- [72] Doosje, B., Moghaddam, F.M., Kruglanski, A.W., de Wolf, A., Mann, L., Feddes, A.R. Terrorism, radicalization and de-radicalization. *Current Opinion in Psychology*; 2016; 11: 79-84.
- [73] Howells, K., Day, A. Readiness for anger management: Clinical and theoretical issues. *Clinical Psychology Review*; 2002; 23: 319-337.
- [74] McMurrin, M., Ward, T. Treatment readiness, treatment engagement and behaviour change. *Criminal Behaviour and Mental Health*; 2010; 20(2): 75-85
- [75] Dieu, E., Vandevoorde, J., Hirschelmann, A. La Justice restaurative: ni soigner, ni réprimer? Le cas Louis, multirécidiviste ni «dangereux» ni «malade». *L'Encéphale*; 2016: 43(3): 283-291.
-

Investigations forensiques lors d'incidents atomiques, biologiques et chimiques en Suisse: Contexte et réflexions préliminaires

par Natalie KUMMER* et César METZGER**

Résumé

Au cours des dix dernières années, le domaine de l'investigation forensique d'incidents impliquant des agents atomiques, biologiques ou chimiques (ABC) a gagné en importance. Néanmoins, les domaines de la protection ABC et de la science forensique restent souvent bien distincts. Sachant que les compétences nécessaires pour d'une part gérer les incidents ABC et d'autre part mener à bien des investigations forensiques sont d'ores et déjà disponibles en Suisse, les auteurs sont convaincus qu'une mise en commun de ces deux disciplines est la clef pour mener à bien une investigation forensique d'incidents impliquant des agents ABC. A cet effet, le présent manuscrit se propose de résumer les deux domaines concernés, à savoir; la gestion d'incidents impliquant des agents ABC (section 2) et l'investigation forensique (section 3). Une brève présentation des tendances européennes concernant l'investigation forensique d'incidents ABC sera fournie dans la section 4. Toutes ces informations serviront de base à la discussion concernant les points importants à considérer pour mettre en place une procédure d'investigation d'incidents impliquant des agents du type ABC en Suisse.

Mots-clés: incidents ABC, investigation de scène de crime, science forensique

Summary

In the last decade, the relevance of forensic investigations of chemical, biological, radiological and nuclear (CBRN) incidents has increased. Nevertheless, a gap still exists between the CBRN field and the forensic sciences. In Switzerland, capabilities for the response to CBRN incidents as well as capabilities to investigate crime scenes and perform forensic analysis are readily available. The authors are convinced that combining these two fields of expertise is the key to ensure adequate forensic investigations of incidents involving CBRN agents. To this purpose, the present manuscript provides a description of both fields of expertise, namely the management of CBRN incidents (section 2) and forensic investigations (section 3). A brief overview of European trends regarding forensic investigations of CBRN incidents is given in section 4. All these information will be used to discuss key points to consider for setting up a process for the forensic investigation of CBRN incidents.

Keywords: CBRN incidents, crime scene investigation, forensic science

1. Introduction

Un incident est qualifié d'accident atomique, biologique ou chimique (ABC) dès lors qu'une substance ou qu'un agent atomique (nucléaire ou radiologique), biologique ou chimique n'est plus maîtrisé et se retrouve libéré dans

* École des Sciences Criminelles, Université de Lausanne, Suisse.

** Laboratoire de Spiez, Office fédéral pour la protection de la population OFPP (Suisse).

l'environnement. L'acronyme NRBC est également utilisé pour parler des agents nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. Il est équivalent à l'acronyme ABC qui reste l'acronyme fédéral officiel en Suisse. Les termes radiologique ou nucléaire, selon le type de matériel respectivement de menace en question, sont actuellement préférés au terme atomique.

On parlera de crime, d'attentat ou d'action militaire ABC lorsqu'une telle substance est employée à dessein et à des fins néfastes ou potentiellement destructeurs (dessein d'induire morbidité ou mortalité à une ou plusieurs cibles humaines et/ou animales ou de créer des dommages à toute autre cible) par des criminels, des terroristes ou des forces armées. Par «autre cible», il faut comprendre toute cible non-humaine et non-animale sur laquelle l'emploi d'agents ABC peut induire un dommage direct ou indirecte au propriétaire de celle-ci ou à la société (1).

Divers agents ABC ont été utilisés tant par des états (comme armes de destruction massive dans certains conflits armés) que par des groupes ou acteurs isolés. La base de données GTD (Global Terrorism Database) qui recense les incidents terroristes relatés par les sources d'informations ouvertes depuis 1970 (n=181691)[1], contient à ce jour 433 incidents (2) faisant usage d'agents chimiques (n=383), biologiques (n=36) et atomiques (n=14).

Selon cette base de données, près d'un tiers de ces incidents (n=137) ont eu lieu ces douze dernières années dans des zones de conflits (Afghanistan, Irak et Syrie), et cela malgré les traités et conventions internationales visant à limiter ou interdire l'utilisation de ces agents. Depuis 1972 la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction est ouverte à signature [2]. A ce jour, la convention compte 178 états parties. La convention sur l'interdiction des armes chimiques a quant à elle été ouverte à la signature en 1993 et compte à ce jour 193 états membres [3]. Concernant les armes atomiques, le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires fut conclu en 1968 et compte à ce jour 191 états parties [4]. Ces trois conventions ne jouissent toutefois pas toutes du même succès en terme de mise en œuvre [5]. Alors que la convention sur l'interdiction des armes chimiques semble largement appliquée par ses états signataires, la situation des deux autres conventions paraît plus mitigée. Afin de renforcer le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et avec l'objectif d'interdire leurs utilisations, le traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été adopté en 2017 lors d'une conférence de l'ONU [6]. Comme seulement 20 des 70 pays signataires ont à ce jour ratifié le traité, ce dernier n'est pas encore entré en force [7].

En dehors des zones de conflits armés, les agents ABC ont également été utilisés par des groupes ou acteurs isolés. En 1979, Georgi Markov, employé de la BBC en Angleterre et réfugié politique bulgare, est assassiné au moyen d'une balle sphérique creuse de 0.5 mm de diamètre contenant quelques microlitres de toxine ricinique [8]. En 1984, la diffusion volontaire d'un agent biologique (Salmonelles) dans un restaurant de la ville américaine de Dalles (Oregon) a induit l'intoxication alimentaire de 750 personnes [1,9]. Dans les

années 90, la secte japonaise Aum Shinriky a produit et utilisé, avec des degrés de réussite variables, divers agents biologiques et chimiques, au Japon et en Australie [10]. L'acte le plus connu de ce groupe fut sans doute la libération intentionnelle de gaz sarin, dans les rames du métro de Tokyo en 1995, dont le bilan fit état de 12 morts et de plus de 5500 personnes affectées [1,11]. En 2001, aux USA, 18 personnes furent infectées, dont cinq mortellement, par le bacille du charbon *Bacillus anthracis* disséminé sous forme de poudre dans des lettres [1]. En 2006, Alexandre Litvinenko, un ex-membre du KGB, meurt dans un hôpital londonien suite à un empoisonnement au polonium 210 [12]. En 2011, les autorités Moldaves arrêtèrent un trafiquant de matériel nucléaire et saisissaient quelques grammes d'uranium hautement enrichi volé [13]. En 2013 à Ede aux Pays-Bas, la police et les pompiers découvrent dans l'appartement et la cave d'un professeur de chimie à la retraite de nombreux produits chimiques dont du gaz sarin [14]. En Août 2017, deux groupes sans lien connu, furent interpellés en Indonésie et en Australie. Durant les perquisitions de leurs locaux respectifs, du matériel et des instructions pour la conception de bombes sales (engins explosifs ayant pour but la dissémination d'agents A, B ou C), radioactif et chimique, respectivement, furent découvert par les enquêteurs [15,16]. Bien que les premiers éléments de l'enquête ne permirent pas de conclure si ces groupes auraient été techniquement aptes à mener à bien leurs desseins, la présence d'instructions et du matériel tendent à démontrer que leur intention était concrète. Finalement, la ricine trouvée dans un appartement à Cologne [17] ainsi que la tentative de meurtre de l'ex-espion russe Sergueï Skripal et de sa fille au Novitchok à Salisbury [18] représentent certainement les exemples les plus récents.

Ces exemples montrent que le risque d'incidents (volontaires ou accidentels) engageant des agents ABC, bien que jusqu'à présent considéré comme faible, existe bel et bien. En raison des dangers liés à la présence sur les lieux (et sur les pièces à conviction saisies) de substances ABC, l'investigation forensique de ce type de cas requiert des procédures, des règles de comportement et du matériel spécifique ainsi que la mise en œuvre de moyens de protection des intervenants. De plus, l'implication d'un grand nombre de services (p.ex. pompier, police, protection civile, armée) et de spécialistes (p.ex. experts en agents ABC, criminalistes, généticiens, médecins légistes) peut rapidement rendre les opérations complexes, surtout si une procédure globale n'a pas été envisagée et entraînée au préalable avec l'ensemble des intervenants.

Le présent article propose donc d'initier la réflexion sur la problématique de l'investigation des incidents ABC en Suisse. Les compétences nécessaires pour d'une part gérer ce type incidents et d'autre part mener à bien des investigations forensiques étant d'ores et déjà disponibles, les auteurs sont convaincus qu'une mise en commun de ces deux spécialités pourrait générer des solutions pragmatiques pour mener à bien une telle investigation forensique. Les sections 2 et 3 de ce manuscrit présentent ces deux spécialités dans leur contexte traditionnel. Une synthèse des tendances européennes concernant l'investigation forensique d'incidents ABC est également présen-

tée (section 4). Toutes ces informations serviront de base à la discussion concernant les stratégies d'investigations forensiques lors d'incidents ABC en Suisse.

2. La protection et les interventions ABC en Suisse

2.1. Organisation/acteurs

La protection ABC comprend l'ensemble des mesures de prévention, de détection et de gestion d'incidents ABC accidentels ou volontaires ainsi que la protection contre la contamination et les infections, la décontamination et le traitement médical [19]. La protection ABC est un domaine 'transversal' concernant au minimum les parties suivantes:

- i. les acteurs de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, santé, services techniques, protection civile);
- ii. l'armée et le groupe d'intervention spécialisé EEVBS (3);
- iii. les services environnementaux, les services de santé publique, les services vétérinaires;
- iv. les réseaux d'experts des domaines A, B et C;
- v. les laboratoires spécialisés cantonaux, fédéraux et universitaires;

De plus la protection ABC comprend des activités et acteurs à tous les niveaux de gestion et de prise de décision tactique, opérationnelle et stratégique.

A l'échelon cantonal, lors d'événements localisés, les sapeurs-pompiers, la police, les organes de conduite locaux, les laboratoires cantonaux et les services de l'environnement sont les principaux intervenants. Les sapeurs-pompiers sont en principe les premiers à intervenir sur les lieux [20]. La plate-forme intercantonale de coordination ABC (PCABC), qui regroupe les coordinateurs ABC de tous les cantons, permet entre autre de coordonner les efforts de préparation de la protection ABC au niveau cantonal, d'assurer une répartition judicieuse des moyens d'intervention spécialisés disponibles en Suisse et de coordonner la collaboration entre les différents partenaires de la protection ABC [21].

En raison de leurs effets pouvant couvrir de grandes distances géographiques (p.ex. retombées radioactives, épidémies) et d'autre part en raison de législations internationales et des accords internationaux (p.ex. Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques [3]), il est fort probable qu'un événement ABC local nécessite une collaboration aux niveaux régional, national, voire même international. Lorsqu'il y a présence de substances non-industrielles (p.ex. toxiques de combats, agents biologiques des catégories de risque biologique les plus élevées (P3 ou P4 (4)) ou sources radioactives au débit de dose élevée) la collaboration des autorités et des services d'interventions locaux, régionaux et fédéraux est nécessaire. Les principaux acteurs concernés au niveau fédéral sont la centrale nationale d'alarme (CENAL), le groupe d'inter-

vention spécialisé EEVBS, le Laboratoire Spiez, le centre de compétences NBC-DEMUNEX et les troupes NBC de l'armée, ainsi que l'office fédéral de la santé publique (OFSP) [20]. Dans les cas d'une dissémination de radioactivité, le service fédéral de piquet de l'Institut Paul Scherrer (PSI) ou celui de l'Institut universitaire de radiophysique appliquée (IRA) ainsi les Réseaux de sondes R [23] peuvent être engagés. En cas d'incidents de centrales nucléaires, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) sera également engagée. Selon la situation, d'autres offices fédéraux, telle que l'office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'office fédéral de l'environnement (OFEV), peuvent également être concernés. En 2005, la ComABC a publié un plan d'intervention pour la collaboration en cas d'événement radiologique [24]. En plus de fournir des procédures pour garantir une intervention rapide, coordonnée et efficace, ce document identifie les différents partenaires existants et coordonne leurs activités.

Une situation d'importance en terme de protection de la population est définie par un incident ayant le potentiel de prendre ou ayant déjà des ampleurs catastrophiques (p.ex. plusieurs cantons sont touchés, les moyens régionaux ne suffisent pas) [25]. Dans ce cas, la communication et les échanges d'information seront gérés par la CENAL [20]. Celle-ci informera et soutiendra l'état-major fédéral de Protection de la population (EMF PP) en fournissant l'appréciation de la situation [26,27]. L'EMF PP coordonnera les efforts de gestion de crise tels que la coordination des moyens au niveau national et la recherche de moyens supplémentaires auprès de l'économie privée ou d'autres pays. Cet Etat-major comprend les directeurs de tous les offices fédéraux utiles à la gestion de crise, l'armée ainsi que des représentants des cantons. Il permet une mise en commun des moyens, des processus décisionnels accélérés, la formulation simplifiée de demandes exceptionnelles au conseil fédéral et une communication accélérée dans le but d'une gestion de la crise efficace et coordonnée [26].

En raison de la complexité de la menace ABC, le conseil fédéral a institué une commission extraparlamentaire d'experts pour la protection ABC. La Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) est à l'échelon national chargée de soutenir la préparation à moyen et à long terme en Suisse en cas d'événement ABC et d'examiner les documents et concepts élaborés à cette fin. [28]. De plus la ComABC prend position sur les projets de lois ou ordonnances ayant un lien avec la protection ABC. Le conseil fédéral lui a également donné la mission d'actualiser périodiquement, lorsqu'elle l'estime nécessaire, la stratégie nationale de protection ABC.

2.2. Détection et analyse de risque

L'emploi de substances ABC à des fins néfastes, ou leur présence lors d'incidents industriels ou de transports, transforme fondamentalement la nature de l'événement et la réponse à y donner. Ces substances présentent des dangers particuliers inhérents à leurs propriétés physico-chimiques ou biologiques (infection), qui requièrent des mesures particulières de protection de la population (p.ex. évacuation) et des intervenants (p.ex. port d'un équipement de pro-

tection ABC individuelle). Il n'est toutefois pas possible de fixer des mesures uniques adaptées à tous les agents ABC, tant les propriétés de ces derniers peuvent varier (cf. Table 1). Ainsi, il est essentiel de pouvoir garantir une bonne analyse de risque basée sur un maximum d'informations scientifiques et cela au plus tôt après l'incident. Pour ce faire, l'emploi et l'interprétation corrects par des spécialistes de moyens de détection et, dans la mesure du possible, l'estimation de la quantité (étendue de la contamination) de l'agent ou des agents ABC présent(s) jouent un rôle central. La détection et la quantification de substances radioactives, nucléaires ou chimiques sont généralement possible sur le terrain, alors que la détection de substances ou d'agents biologiques nécessitent une analyse en laboratoire. La variabilité naturelle de toute population de microorganismes et le grand nombre d'organismes non-pathologiques structurellement ou génétiquement proches d'organismes pathologiques limitent la robustesse d'appareils de détection mobiles pour une analyse sur le terrain. Les techniques de détection sur site actuellement disponibles sur le marché présentent toutes un risque non négligeable de faux positifs et de faux négatifs, rendant l'interprétation des résultats obtenus difficiles et la prise de décision, basée uniquement sur ces résultats, risquée. A ce jour, seul des analyses complémentaires en laboratoire permettent l'identification des agents biologiques présents.

Au final, la procédure pour l'établissement de la menace dépend du type d'agent et de l'état des technologies de détection à disposition. L'analyse globale de risque repose sur la description de l'incident, les symptômes des personnes affectées, les mesures de détection, les éléments d'enquête (p.ex. en cas d'actes terroristes, le contenu des téléphones portables ou les recherches internet effectuées par les suspects) voire même sur la situation géopolitique (par exemple si l'incident a eu lieu dans ou près d'un emplacement politique-

Type d'agents	Durabilité dans l'environnement	Risques de contamination secondaire	Temps d'incubation/de latence avant premiers symptômes lors d'une exposition aiguë	Exemples
Atomique – substances radioactives	Heures à années	Sources fermées: non Sources ouvertes: oui	Minutes à heures (selon la dose)	Polonium 210, Césium 137, Strontium 90
Biologique – microorganismes	Minutes à années	Oui	Jours à semaines	Varirole, Ebola, Anthrax, Tularémie
Biologique – toxines	Minutes	Oui	Secondes à minutes	Ricine, toxine botulique, saxitoxine
Chimique	Minutes à jours	Oui	Secondes à minutes	Sarin, VX, Ypérite

Table 1: Quelques propriétés des agents ABC d'importance pour la sécurité: indication de la durabilité dans l'environnement, risques de contamination secondaire, temps d'incubation/de latence avant premiers symptômes lors d'une exposition aiguë et quelques exemples d'agents atomiques, biologiques et chimiques.

ment symbolique). L'observation attentive des conséquences de l'évènement, à travers des observations environnementales directes ou rapportées par des témoins ou victimes (p.ex. nuage coloré visible peu avant l'apparition de premiers symptômes, proximité de marchandises toxiques, etc.) ainsi que par l'anamnèse des personnes exposées (effectuée par les médecins urgentistes au poste sanitaire collecteur de blessés ou dans les services d'urgences des hôpitaux), informent également sur les types d'agents en cause.

2.3. Evacuation des victimes, prélèvements et décontamination

Une fois l'évènement ABC connu, des distances de sécurité sont définies. Selon le danger, les populations avoisinantes sont évacuées. Des équipes d'intervention (sapeurs-pompiers) munies d'équipements de protection individuelle adaptés au danger estimé pénètrent dans la zone contaminée, appelée aussi *hot zone*, zone rouge ou zone de danger, pour s'occuper des victimes. Les victimes, une fois déshabillées, seront décontaminées. La décontamination des personnes, ainsi que dans la mesure du possible de leurs effets personnels non jetables (p.ex. montres et bijoux de valeurs) se fait obligatoirement via un dispositif de décontamination mis en place au bord de la zone contaminée. Les objets ne pouvant pas être décontaminés seront éliminés. Les victimes peuvent être ensuite emmenées au poste sanitaire collecteur de blessés situé hors de la zone rouge ou transportées dans un hôpital [29]. Cette première décontamination sur place est considérée comme «grossière» et nécessite une seconde décontamination dite «fine» lors de l'arrivée des victimes à l'hôpital [30]. Ainsi, plusieurs hôpitaux en Suisse ont été équipés d'un dispositif de décontamination [30]. Une fois les victimes évacuées, le lieu de l'évènement doit être lui aussi décontaminé.

Afin de minimiser le danger et pour éviter la dissémination des agents ABC vers d'autres zones (contaminations secondaires), la décontamination du site débutera au plus vite. De plus, tout matériel ayant été utilisé dans la zone contaminée (p.ex. appareils photos, lampes, appareils analytiques, etc...) sera soit décontaminé, soit détruit. Les méthodes de décontamination consistent généralement en la lyse de protéines des agents B et en la dégradation chimique (par catalyse) des agents C. Les agents A ne pouvant pas être rendus inertes, ils sont simplement retirés par lavages successifs avec de l'eau ou des solutions savonneuses, collectés puis confinés.

Le prélèvement d'agents ABC ainsi que la collecte dans la zone contaminée de tout autre éléments sont effectués selon une procédure spécifique. L'emballage consiste en trois couches successives, devant être résistantes, étanches et certifiées pour le transport des substances concernées. L'extérieur de chaque couche sera décontaminé. Lorsque cela est possible, un contrôle d'efficacité de la décontamination et de l'étanchéité des emballages par l'emploi de détecteurs mobiles sera effectué. Le transport des prélèvements devra respecter l'ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route ADR/SDR [31]. Cela nécessite notamment un étiquetage adéquat, l'établissement de documents de transport ainsi qu'un certain nombre de pré-

cautions par rapport au véhicule et à son chauffeur (équipements de sécurité, formation du chauffeur).

Une contamination chimique nécessitera un ajout de charbon actif dans le conteneur secondaire (2^{ème} couche) afin d'absorber tout liquide ou gaz s'échappant du conteneur primaire (1^{er} couche). Dans le cas d'agents biologiques en suspension dans un liquide, l'ajout d'une mousse hautement absorbante sera nécessaire. Si des traces ou objets contaminés avec des particules radioactives devaient être sortis de la zone contaminée et transportés en laboratoire ou stockés, la radioactivité devra être mesurée lors du transport et/ou au lieu de stockage afin d'éviter une dose trop élevée suite à une accumulation.

2.4. Laboratoire fédéral pour l'analyse des agents ABC

En Suisse, le Laboratoire Spiez est l'institut fédéral de protection ABC. La détection et l'identification d'agents ABC font partie de sa mission, tout comme la protection contre les effets de ces agents, ainsi que la décontamination. La section de chimie nucléaire (A) dispose de moyens de détection mobiles ainsi que de laboratoires de sécurité pour la détection et l'analyse de la radioactivité dans des prélèvements alimentaires, environnementaux, ou provenant de substances incorporées dans le corps humain (p.ex. après ingestion). La section de biologie (B) se focalise sur l'analyse et le diagnostic d'agents pathogènes et de certaines toxines. De plus la section dispose de laboratoires P3 et P4, uniques en Suisse, lui permettant de faire de la recherche et du développement de méthodes et de vaccins. L'identification des agents de combat chimiques et de composés apparentés fait partie des tâches qui incombent à la section de chimie (C). La section dispose également d'un laboratoire de haute sécurité lui permettant de synthétiser des toxiques de combats et autres substances chimiques hautement toxiques à des fins de référence et pour le test d'équipements de détection et de protection.

Le Laboratoire Spiez dispose également d'une section dédiée aux moyens de protection contre les agents ABC. Pour ce faire, cette section documente, teste et analyse les systèmes et matériels de protection ABC individuels (tenues de protection, masques, filtres) et collectifs (abris souterrains, bâtiments), leurs composantes et les matériaux utilisés dans leur fabrication (p.ex. polymères et élastomères, tissus, charbon actif).

3. L'investigation forensique en Suisse

La science forensique peut être définie comme une discipline qui «applique une démarche scientifique et des méthodes techniques dans l'étude des traces qui prennent leur origine dans une activité criminelle, ou litigieuse en matière civile, réglementaire ou administrative. Elle aide la justice à se déterminer sur les causes et les circonstances de cette activité.» [32]. La science forensique est composée de différents domaines, tels que (et pour n'en citer que certains) l'investigation de scène de crime, la dactyloscopie, la génétique forensique, ainsi

que l'investigation et l'identification numériques. Bien que spécifiques, tous ces domaines ont en commun le fait d'exploiter les traces laissées par une activité donnée, et cela dans le but de reconstruire ce qui s'est passé en essayant de répondre à des questions du type qui, quoi, où, avec quel moyen, quand et comment? La détection des traces peut se faire soit directement sur les lieux (par exemple la révélation de traces papillaires par saupoudrage) soit ultérieurement en laboratoire sur des objets collectés sur les lieux (par exemple la révélation de traces papillaires sur un verre par une fumigation aux vapeurs de colle).

Les traces sont exploitées soit pour déterminer leur source (c'est-à-dire la personne ou l'objet à leur origine) soit pour apporter des informations sur le déroulement de l'événement [33].

Les traces papillaires et biologiques sont d'un intérêt particulier en science forensique, car elles peuvent lier une trace à la personne qui en est à la source. Lorsqu'un doigt (ou une autre partie des mains ou des pieds) entre en contact avec une surface, un transfert de matière s'opère en créant ainsi une trace papillaire. De plus, les cellules laissées sur le support lors du contact peuvent contenir l'ADN de la personne qui en est à la source. D'autres matériaux biologiques, comme le sang, la salive ou le sperme, sont des sources potentielles de matériel génétique. Un grand nombre d'autres traces (p.ex. de peintures ou d'outil) peuvent être exploitées en science forensique. Certains domaines, comme ceux de l'analyse des explosifs, des armes à feu et des éléments de munitions, peuvent s'avérer être particulièrement pertinentes lors d'investigation d'actes terroristes. Avec la digitalisation de la société, la plupart des activités laissent des traces numériques. Des traces numériques peuvent être extraites de supports physiques, tel que disque dur ou mémoire vive d'un ordinateur, GPS, carte SIM, mémoire flash ou mémoire vive d'un téléphone portable, caméra digitale, etc [34]. Ces traces peuvent contenir en plus des informations utiles à l'enquête, des informations clefs pour l'investigation forensique (en informant par exemple sur le type et la quantité de substance explosive utilisée ou sur le nombre de protagonistes impliqués).

Les traces utilisées dans le contexte de l'enquête vont acquérir une signification propre à chaque cas et deviendront ainsi des indices. Les traces retrouvées sur les lieux ou révélées au laboratoire ne peuvent devenir des indices (et par la suite des moyens de preuve au tribunal) que si la continuité de la preuve est assurée. L'ensemble de l'historique de la trace doit impérativement être documenté, de son prélèvement (ou de sa révélation) à sa présentation devant le tribunal. Pour assurer que les traces ne soient pas détériorées, modifiées, détruites, confondues ou perdues, les traces révélées et les objets collectés doivent être 1) conditionnés séparément et dans des emballages adéquats, 2) étiquetés avec un numéro d'identification unique 3) conservés ou transférés dans des conditions optimales. Toutes les manipulations les concernant, ayant lieu sur la scène de crime ou au laboratoire (p.ex. date d'ouverture du scellé, analyses effectuées, indication des personnes ayant été en contact, durée et condition de stockage), doivent être documentées.

La trace peut aussi être une source d'information opérationnelle (utile pour les enquêteurs) et un vecteur de renseignement (pour mieux comprendre les formes de criminalité, et pour informer les partenaires quant à la possible augmentation d'une menace spécifique) [35].

3.1 L'investigation sur les lieux

Cette première étape de l'investigation forensique, qui se doit d'être systématique, scientifique et légale, a pour objectif principal la sauvegarde, la recherche et le prélèvement des traces et des objets pertinents, mais également la fixation de l'état des lieux en utilisant des techniques telles que la prise de notes, la prise de photographies, de vidéos et/ou de scan en 3D [36]. L'investigation d'une scène de crime peut durer longtemps (plusieurs heures à plusieurs jours) et nécessite l'apport sur site de matériels spécifiques (appareil photographique, pinceau, poudre, lampes, etc...). De plus, une observation minutieuse et une certaine dextérité de la part des intervenants sont nécessaires, tel que lors de la révélation de traces papillaires par saupoudrage ou de la recherche et du prélèvement de traces biologiques. En Suisse, ces tâches sont attribuées aux polices judiciaires cantonales (p.ex. Brigade de Police Technique et Scientifique (BPTS) à Genève ou service forensique dans le canton de Vaud).

Les traces papillaires peuvent être détectées ou révélées directement lors de l'investigation de scène de crime ou par la suite au laboratoire sur des objets collectés. Les objets pouvant être collectés devraient si possible être transférés au laboratoire pour pouvoir être traité de manière optimale [37]. Les traces papillaires visibles sont généralement photographiées avant d'être soumises à une procédure de détection ultérieure. Les traces latentes, qui sont par définition invisibles à l'œil nu, peuvent être révélées par différentes méthodes optiques (p.ex. par imagerie ultraviolette ou hyperspectrale), physique (p.ex. par saupoudrage) ou chimique (p.ex. par réaction avec la ninhydrine, le DFO, l'indanedione et les vapeurs de cyanoacrylate) [37]. La technique traditionnelle pour révéler les traces papillaires sur les lieux est le saupoudrage avec une fine poudre et un pinceau. Les traces ainsi détectées sont prélevées à l'aide de bandes adhésives ou de gels de prélèvement. Pour détecter sur les lieux des traces sur des supports poreux (par exemple des tapisseries ou du bois brut), d'autres techniques sont envisageables, tel que l'application d'une solution d'iode-benzoflavone, un traitement à la ninhydrine ou l'utilisation de vapeurs de cyanoacrylate. Ces techniques ont quelques désavantages par rapport au saupoudrage. La solution d'iode-benzoflavone étant instable, elle doit être préparée sur les lieux. De plus, les traces révélées doivent être rapidement photographiées, car elles disparaissent avec le temps. Le traitement à la ninhydrine nécessite un séchage à l'air qui à température ambiante nécessite 24 à 48 heures. Pour accélérer la réaction et atteindre un temps de développement d'environ 5 minutes, l'emploi d'une cabine de développement, dans laquelle la température et l'humidité relative sont contrôlées, est nécessaire. La révélation des traces papillaires par des vapeurs de cyanoacrylate nécessite quant à elle, l'utilisation d'un système de fumigation (improvisé ou commercialement disponible).

Lors de l'investigation des lieux, des prélèvements de traces biologiques peuvent être effectués sur des objets potentiellement touchés par les protagonistes (traces de contact) ou en prélevant des liquides biologiques (trace de sang par exemple). L'ADN pouvant être dégradé par l'humidité, la chaleur et la lumière, les prélèvements doivent autant que possible être conservés dans des emballages perméables à l'air (p.ex. dans des sacs en papier), au sec, au froid et à l'abri de la lumière [38]. Les prélèvements humides doivent être séchés préalablement au stockage ou congelés à -20°C.

Comme toutes les autres traces, les traces numériques pouvant être contenues dans des supports physiques (p.ex. dans un téléphone portable) doivent être tant que possible préservées. Il est donc recommandé d'isoler les appareils connectés pour éviter toutes altérations du contenu [39].

Lors d'un incident avec des victimes, la priorité est donnée à l'assistance aux blessés et à leur évacuation. La présence sur la scène de cadavres engendre différentes tâches spécifiques, telles que la constatation de la mort par un médecin (ou médecin légiste) éventuellement complétée par l'examen externe du corps, la levée du corps et son transfert à la morgue (ou à la médecine légale), l'identification du cadavre, la documentation de la position du corps et la recherche de trace. Toutes ces opérations qui prennent place avant l'investigation de la scène de crime risquent de modifier les lieux et de potentiellement détruire des traces. En cas de catastrophe, les équipes du DVI (Disaster Victim Identification) peuvent être appelées en renfort pour l'identification des victimes [40,41].

3.2. Les analyses au laboratoire et l'exploitation des résultats

Les 26 polices cantonales sont toutes dotées d'un service forensique [42], qui a pour missions, en plus de l'investigation de la scène de crime, non seulement l'identification des personnes décédées ou des personnes ayant commis un crime ou un délit, mais également le prélèvement et l'exploitation des traces [43]. La Suisse compte, en plus de ces 26 services, deux instituts forensiques reconnus au niveau européen [44], à savoir l'Institut forensique de Zurich (FOR) [45] et l'école des sciences criminelles de Lausanne (ESC) [46].

En Suisse, les analyses génétiques sont soumises à des réglementations fédérales, qui stipulent que seuls les laboratoires répondant à toutes les exigences inscrites dans l'ordonnance sur les laboratoires d'analyse d'ADN [47] sont habilités à analyser des traces ou des prélèvements de référence. Une liste des laboratoires d'analyse d'ADN reconnus par la confédération est publiée par le département fédéral de justice et police [48]. A ce jour, 7 laboratoires y figurent: les instituts de médecine légale d'Aarau, de Bâle, de Berne, de St-Gall, de Zurich, ainsi que le centre universitaire romand de médecine légale et le *Laboratorio di Diagnostica Molecolare* à Gentilino.

Pour pouvoir inférer sur l'identité de la personne à l'origine d'une trace (papillaire ou génétique), une comparaison avec du matériel de référence est nécessaire. Ce matériel de comparaison peut provenir soit d'un individu spécifique (une victime ou un suspect par exemple) ou d'une banque de données

nationale, à savoir CODIS pour l'ADN [49] et AFIS pour les traces papillaires [50]. Le prélèvement sur des personnes et l'analyse de ces prélèvements peuvent être ordonnés par la police (du moins pour les prélèvements non invasifs selon l'article 255 al.2 du code de procédure pénale [51]), par l'autorité d'instruction pénale ou par le tribunal pénal (Art. 7 de la loi sur les profils d'ADN [49]).

4. L'investigation forensique d'incidents ABC en Europe

Depuis 2011, pas moins de 17 projets de recherche en lien avec les menaces ABC ont été financés par l'Union Européenne [52]. L'un d'entre eux, le projet GIFT CBRN, s'est focalisé sur l'investigation forensique d'incidents impliquant des agents ABC [53]. Avec la collaboration de 21 partenaires provenant de neuf pays, différents appareils, procédures et méthodes ont été développés afin de permettre l'investigation de scènes de crime et l'analyse de pièces à conviction contaminées par des agents ABC, ainsi que le profilage des agents impliqués. Ce projet s'est terminé par trois exercices grandeur nature, simulant des incidents radiologique (Angleterre), biologique (Pays-Bas) et chimique (Belgique) [54,55]. Il est ressorti de ces simulations que différentes stratégies étaient possibles pour investiguer une scène de crime contaminée. Une première option choisie fut de déployer les équipes spécialisées pour l'intervention en milieu contaminés, en les formant préalablement à l'investigation de scènes de crime. Une seconde option a été de former les investigateurs de scènes de crime à l'intervention en zone contaminée. La troisième expérience a démontré la possibilité de travailler avec une équipe mixte composée de spécialistes ABC et d'investigateurs de scènes de crime (entraînés à travailler en tenue de protection). Ces exemples illustrent bien le fait qu'une solution unique n'existe pas et confirme donc que chaque nation doit définir la procédure la mieux adaptée à sa situation nationale.

Au cours des dix dernières années, divers pays ont investi dans le développement de compétences pour pouvoir faire face aux menaces ABC terroristes. A titre d'exemple, la France et les Pays-Bas, ont mis en place des unités mobiles spécialisées pour l'investigation d'incidents ABC. En 2010, l'unité CONSTOX (acronyme pour CONStatations en milieu TOXique) de la direction centrale de la police judiciaire française voyait le jour [56]. Cette unité, composée d'enquêteurs de police judiciaire et de fonctionnaires de police technique et scientifique, a pour mission de réaliser des constatations judiciaires en milieu contaminé, qu'il s'agisse d'attentats ou d'accidents technologiques majeurs impliquant un agent ABC. Les 70 membres de cette unité, répartis à travers la France, sont formés et entraînés au port de tenues de protection, afin d'intervenir dans tous les cas de figures. Une méthodologie d'intervention a été développée et intégrée au dispositif mis en place par les pompiers lors de tels incidents. Après les premières interventions, la reconnaissance de la zone et la fixation de l'état des lieux sont effectués par un premier binôme. Un briefing du groupe permettra de déterminer les modalités de l'intervention. La sectorisation

de la scène, la révélation des traces et le prélèvement des pièces à conviction (numérotation, documentation, illustration, conditionnement) sont ensuite effectués par rotations successives des membres de l'unité. La décontamination en sortie de zone est prise en charge par les pompiers. Aux Pays-Bas, différentes équipes se sont formées et équipées à intervenir sur une scène de crime contaminée [57]. Parmi elles, se retrouvent des équipes provenant de la police, du laboratoire national forensique (NFI) et de l'institut de la santé et de l'environnement (RIWM (5)) [58]. En Belgique, un arrêté royal fixant le plan d'urgence national relatif à l'approche d'un incident criminel ou d'un attentat terroriste impliquant des agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) a été publié en juin 2018 [59]. Ce plan définit en outre les missions des autorités en cas de situations d'urgence nécessitant une gestion ou coordination au niveau national ainsi que la mission des différents services concernés [60].

5. Discussion

La première difficulté lors d'un incident de type ABC est certainement de réaliser qu'un agent de type ABC est impliqué. Cela est particulièrement problématique pour les agents biologiques qui ont des temps de latence avant l'apparition des premiers symptômes de l'ordre de plusieurs jours. Une sensibilisation des premiers intervenants et des investigateurs de scène de crime à ces problématiques est donc nécessaire.

Lors d'incidents avec dissémination de substances, la présence sur les lieux d'agents de type ABC, toxiques voire létaux pour les intervenants, impacte l'investigation de scène de crime et nécessite des modifications des procédures traditionnelles.

Afin de minimiser le danger pour les intervenants et la population ainsi que pour diminuer le risque de dissémination des agents ABC, la décontamination du site doit débiter au plus vite. Si la décontamination des lieux est considérée comme prioritaire sur l'investigation de la scène de crime, une destruction des traces est possible. En effet, la plupart des méthodes de décontamination (6), de par leurs propriétés destructrices des agents biologiques et chimiques, risque de modifier voire de détruire les traces d'intérêt forensique. Cet aspect, bien qu'abordé dans la littérature [61–68], devrait faire l'objet d'études complémentaires.

Si une investigation de scène de crime peut avoir lieu, les limitations de temps et de mouvement, dues au port de tenues et de masques de protection ABC, induisent une priorisation, voire une limitation, de la recherche et du prélèvement des traces. Les traces pouvant permettre d'inférer sur l'identité des protagonistes ou d'informer sur les agents ABC impliqués sont ainsi privilégiées. De ce fait, les traces papillaires et les traces biologiques (prélèvement de liquides biologiques, de cheveux, et prélèvement de trace de contact par frotis sur une surface ou un objet) sont d'un intérêt particulier. Les appareils numé-

riques (p.ex. téléphone portable et ordinateur) peuvent également être considéré comme prioritaire, étant donné qu'ils peuvent contenir des informations non seulement sur les personnes impliquées (p.ex. auteurs, complices, commanditaires), mais également sur les produits utilisés (p.ex. explosifs, agents ABC) et/ou sur les moyens de production/importation de ces derniers.

Lors de l'investigation de lieux contaminés par un agent ABC, la dextérité, la visibilité ainsi que le temps disponible pour effectuer les tâches d'investigation sont diminués, et cela de façon plus ou moins importantes en fonction du type de tenue de protection requis. A titre d'illustration, les tenues de protection chimique étanches aux gaz (Type 1), offrant le temps de protection maximal contre le plus large spectre de dangers ABC, nécessitent un apport en air respirable sous forme de bouteilles ou d'un dispositif à adduction d'air. Ces équipements pèsent plusieurs dizaines de kilos et sont encombrants. Ainsi, l'intervenant doit fournir un effort physique conséquent et voit ses mouvements être fortement restreints. Finalement, le temps d'intervention est limité par l'apport en air, par la résistance des matériaux de la tenue contre les produits chimiques ou par l'effort physique à fournir. Des tenues plus légères existent, mais ont un domaine d'application plus limité. Il convient donc de connaître la nature du danger avant un engagement avec ce type de tenues. Dans le doute, la plus haute protection sera toujours choisie. De plus, l'utilisation d'objets tranchants ou coupants tels que ciseaux et cutter est à proscrire afin d'éviter la perforation des tenues de protection.

La limitation de temps disponible dans la zone contaminée induite par le port d'une tenue de protection, et particulièrement le port d'une tenue de protection semi-perméable (filtrante), nécessite une planification adaptée de l'investigation de scène de crime. Afin de garder une vue d'ensemble tout au long de l'investigation de la scène, les différentes tâches (p.ex. prise de photo, révélation de traces, prélèvements) sont généralement effectuées par les mêmes intervenants. Un travail en équipe ou en rotation, qui peut s'avérer être une solution pour l'investigation d'incident ABC, nécessite la mise en place de moyens de communication adaptés (p.ex. communication radio ou vidéo entre les intervenants en zone contaminée et ceux hors de la zone), d'une transmission rapide de l'information (p.ex. transfert en direct des photos ou vidéo des lieux contaminés) et d'une bonne gestion de la prise de décision (qui doit prendre en compte autant que possible les différents aspects, tel que le risque ABC, l'investigation forensique et la sécurité publique).

Si des victimes sont présentes sur les lieux, la présence d'un agent ABC ne fait là aussi que compliquer la situation et nécessite de prévoir des moyens de protection pour les personnes (p.ex. médecins ou membres du DVI) devant entrer dans la zone contaminée pour apporter les premiers soins ou pour effectuer les constatations de la mort et les levées de corps. De plus les corps doivent être considérés comme objets hautement contaminés et doivent donc être traités en conséquence (p.ex. décontamination spécifique ou emballages multiples et adaptés). Cela nécessite également d'adapter les procédures relatives aux autopsies. La tentative d'assassinat en 2018 de l'ancien agent du KGB

Sergei Skripal et de sa fille à Salisbury permet d'illustrer le danger que représente un corps contaminé par des substances radioactives pour les personnes aux alentours. Selon les éléments publiés par le gouvernement anglais [18], le premier officier de police arrivé auprès des deux victimes fut également affecté par l'agent chimique et fut donc hospitalisé dans un état critique. Les cas d'empoisonnements par des substances chimiques peuvent également présenter un danger pour les intervenants, de par le fait que des gaz toxiques peuvent s'échapper du corps de la victime (par exemple lors d'intoxications au cyanure d'hydrogène).

Lors d'un incident ABC, tout le matériel ayant été utilisé dans la zone contaminée (p.ex. appareils photos, lampes, appareils analytiques, etc...) doit être soit décontaminé, soit détruit. Cela peut avoir un impact non négligeable sur le coût des interventions. De plus, toutes les pièces à conviction prélevées en zone contaminée doivent être considérées comme contaminées et donc dangereuses. Ainsi des procédures spécifiques pour l'emballage, le transport et l'analyse, similaire à celles pour la collecte d'échantillons d'agent ABC, doivent être appliquées. A titre d'exemple, les emballages usuellement recommandés pour les prélèvements génétiques (c'est-à-dire en papier ou carton afin d'être perméable à l'aire) ne sont pas compatibles avec la présence d'un agent de type ABC, qui requière des emballages multiples et imperméables. Les analyses sur site permettant d'éviter de sortir les objets de la zone contaminée sont donc à prioriser. Le cas échéant, les éléments saisis (et donc contaminés) doivent être transmis à un laboratoire habilité à manipuler des agents ABC (en Suisse: le Laboratoire Spiez).

Pour analyser les pièces à conviction contaminées par un agent ABC, deux stratégies sont envisageables: les décontaminer avant de les traiter dans les laboratoires habituels (et selon les procédures habituelles) ou les traiter dans un environnement confiné (p.ex. dans une boîte-à-gants au Laboratoire Spiez). Dans le premier cas, l'impact de la décontamination sur les différentes traces (p.ex. traces biologiques et papillaires) et le taux de réussite de la décontamination (quantification de l'agent après décontamination) sont des paramètres à prendre en compte. Dans le second cas, la taille des objets pouvant entrer dans une boîte-à-gants et l'environnement de travail particulier (p.ex. en tenue et avec masque de protection ABC) sont des éléments à considérer. De plus, les analyses dans un environnement confiné nécessitent une adaptation du matériel et des procédures. Divers aspects tels que l'adaptation du laboratoire (p.ex. pour la prise de photo, la révélation des traces papillaires, etc...), la formation du personnel (p.ex. du laboratoire de Spiez à la science forensique et/ou des acteurs de la science forensique aux manipulations des pièces à conviction dans des boîtes-à-gants et/ou en tenue de protection) sont certains des points clefs à étudier (7).

Afin de permettre la traçabilité des éléments de preuves, pour assurer le respect de la procédure, et pour éviter les problèmes analytiques, une réflexion préalable sur l'implémentation de procédures et de méthodes pour le prélèvement et l'exploitation des traces dans un environnement confiné (prévu pour

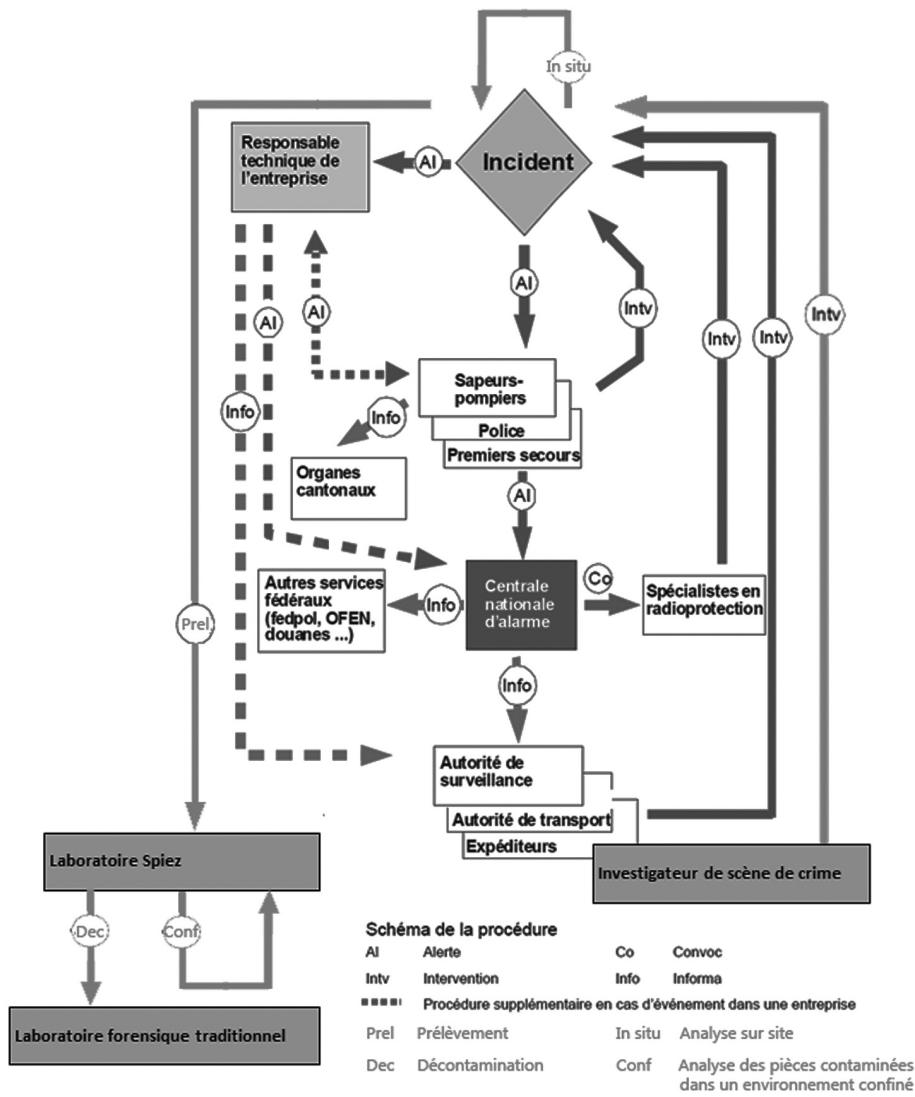


Figure 1: Adaptation du schéma de la procédure type publié dans le plan d'intervention pour la collaboration en cas d'événement radiologique par la ComABC [24]. A titre d'exemple, les étapes principales concernant l'investigation forensique ont été ajoutés et sont indiqués en bleu.

manipuler des agents ABC) est nécessaire. A titre d'exemple, les analyses génétiques en Suisse ne peuvent être faites que par les laboratoires habilités. De plus les procédures établies sont optimisées pour, entre autre, éviter les risques de contaminations (8) par de l'ADN externe au cas. Pour ce faire, les manipulations sont effectuées dans des locaux spécifiques (par exemple main-

tenus en surpression, interdit au public et décontaminés) ainsi que dans des hottes de laboratoire adaptées. Dans ces hottes de laboratoire, les risques de contamination externe sont minimisés en appliquant des flux d'air dirigés de l'intérieur (de la trace) vers l'extérieur de la hotte (vers l'opérateur). A l'opposé, lors de la manipulation de prélèvements ABC, les pratiques spécifiques établies ont pour but la protection de l'opérateur (le laborant ou le scientifique). En conséquence les flux d'air des hottes sont dirigés de l'extérieur (des laboratoires et des hottes) vers l'intérieur afin d'éviter la dissémination des agents. Dans ce cas de figure précis, l'utilisation de hottes closes (aussi appelées boîtes-à-gants) équipées de filtres combinés ABC permettent à la fois de remplir les deux buts.

Le schéma publié par la ComABC dans le plan d'intervention pour la collaboration en cas d'évènement radiologique, qui montre les différents partenaires et leurs rôles respectifs [24], a été utilisé comme base de la Figure 1 pour illustrer comment les étapes principales nécessaires à une investigation forensique (indiquées en bleu) peuvent s'intégrer aux processus déjà en place (9).

6. Conclusion

Bien que gagnant en intérêt, le domaine de l'investigation forensique d'incidents impliquant des agents atomiques, biologiques et chimiques (ABC) est encore jeune et reste complexe, entre autre de par le grand nombre de domaines concernés et intervenants impliqués. Sur le terrain, une bonne collaboration entre les organes actuellement en charge de gérer les interventions en cas d'incident ABC (p.ex. sapeurs-pompiers, conseillers techniques ABC, EEVBS, Laboratoire de Spiez) et les différents acteurs du système judiciaire (p.ex. investigateurs de scène de crime, médecins légistes et procureurs) semble nécessaire pour garantir la sécurité des intervenants, pour permettre une investigation efficace des lieux et pour assurer la traçabilité des éléments de preuve. Les procédures traditionnelles d'investigation de scène de crime devront alors être adaptées en tenant compte des contraintes provenant de la dangerosité de l'environnement pour les intervenants (p.ex. port de tenue et de masque de protection, travail en rotations successives, pièce à conviction contaminées, procédures de décontamination adaptées, etc...).

Différentes stratégies pour l'analyse des pièces à conviction semblent pouvoir être considérées. Les analyses sur site permettent d'éviter de sortir des objets de la zone contaminée et sont donc à prioriser. Le cas échéant, les éléments saisis (et donc contaminés) pourront être transmis à un laboratoire habilité à manipuler des agents ABC (en Suisse: le Laboratoire Spiez). Les analyses subséquentes peuvent alors s'effectuer soit sur les éléments saisis en zone contaminée (et donc considéré comme contaminés) au sein du Laboratoire Spiez dans un environnement confiné (p.ex. laboratoire de haute sécurité) ou alors, après décontamination, de façon traditionnelle, dans les laboratoires forensiques classiques. Dans le premier cas, les analyses dans un environne-

ment confiné nécessitent une adaptation du matériel et des procédures. La taille des objets pouvant entrer dans une boîte-à-gants et l'environnement de travail particulier sont des éléments à considérer. Dans le second cas, l'impact de la décontamination sur les différentes traces (p.ex. trace biologique et papillaire) et le taux de réussite de la décontamination (quantification de l'agent après décontamination) sont des paramètres encore mal connus et nécessitent plus de recherches.

Références

- [1] Global Terrorism Database, (Site internet). <https://www.start.umd.edu/gtd/> (accessed November 1, 2018).
- [2] CICR, Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction., (1972). <https://ihl-databases.icrc.org/dih-traites/INTRO/450?OpenDocument> (accessed November 1, 2018).
- [3] OIAC, Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques, (1993). <https://www.opcw.org/fr/convention-sur-linterdiction-des-armes-chimiques> (accessed November 1, 2018).
- [4] IAEA, Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, (1968). <https://www.iaea.org/fr/themes/le-traite-sur-la-non-proliferation-des-armes-nucleaires> (accessed November 1, 2018).
- [5] O. Thränert, ABC-Waffenfreie Welt?, (Article en ligne). <http://www.bpb.de/apuz/275106/abc-waffenfreie-welt?p=all> (accessed November 1, 2018).
- [6] UNODA, Treaty on the prohibition of nuclear weapons, (2017). <https://www.un.org/disarmament/wmd/nuclear/tpnw/> (accessed November 1, 2018).
- [7] UNODA, Statues of the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons, (2017). <http://disarmament.un.org/treaties/t/tpnw> (accessed January 30, 2019).
- [8] M. Papaloucas, C. Papaloucas, A. Stergioulas, Ricin and the Assassination of Georgi Markov, Pak. J. Biol. Sci. 11 (2008) 2370–2371. doi:10.3923/pjbs.2008.2370.2371.
- [9] T.J. Török, A Large Community Outbreak of Salmonellosis Caused by Intentional Contamination of Restaurant Salad Bars, JAMA J. Am. Med. Assoc. 278 (1997) 389. doi:10.1001/jama.1997.03550050051033.
- [10] A.T. Tu, Chemical terrorism: horrors in Tokyo subway and Matsumoto City, Alaken, Fort Collins, Colo, 2002.
- [11] T. Okumura, T. Hisaoka, T. Naito, H. Isonuma, S. Okumura, K. Miura, H. Maekawa, S. Ishimatsu, N. Takasu, K. Suzuki, Acute and chronic effects of sarin exposure from the Tokyo subway incident, Environ. Toxicol. Pharmacol. 19 (2005) 447–450. doi:10.1016/j.etap.2004.12.005.
- [12] The Litvinenko inquiry: report into the death of Alexander Litvinenko, (2016). <https://www.gov.uk/government/publications/the-litvinenko-inquiry-report-into-the-death-of-alexander-litvinenko> (accessed November 1, 2018).
- [13] HEU Seizure Highlights Moldova's Strong Work in Nuclear Security, (Article en ligne). <https://www.iaea.org/newscenter/news/heu-seizure-highlights-moldovas-strong-work-nuclear-security> (accessed November 1, 2018).
- [14] M. van J. en Veiligheid, Evaluatie GRIP-3 incident Mosterdgas Ede - Rapport - Inspectie Justitie en Veiligheid, (Article en ligne). <https://www.inspectie-jenv.nl/Publicaties/rapporten/2014/04/08/evaluatie-grip-3-incident-mosterdgas-ede> (accessed November 1, 2018).
- [15] Exclusive: Indonesian militants planned "dirty bomb" attack - sources, (Article en ligne). <https://www.reuters.com/article/us-indonesia-security/exclusive-indonesian-militants-planned-dirty-bomb-attack-sources-idUSKCN1B51FW> (accessed September 3, 2018).
- [16] E.M. and K.S. CNN, Foiled plot to blow up plane, unleash gas revealed in Australia, CNN. (Article en ligne).

<https://www.cnn.com/2017/08/03/asia/australia-plane-terror-plot-isis/index.html>
(accessed September 3, 2018).

- [17] Der Generalbundesanwalt beim Bundesgerichtshof: Pressemitteilung, Haftbefehl wegen Verdachts des Verstoßes gegen das Kriegswaffenkontrollgesetz, (Article en ligne). <https://www.generalbundesanwalt.de/de/showpress.php?newsid=775>
(accessed November 1, 2018).
- [18] PM Commons statement on Salisbury incident: 12 March 2018, GOV.UK. (Article en ligne). <https://www.gov.uk/government/speeches/pm-commons-statement-on-salisbury-incident-12-march-2018> (accessed November 1, 2018).
- [19] Protection ABC, (Site internet). <https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/abcschutz.html>
(accessed September 3, 2018).
- [20] Organisation de la protection ABC en Suisse, (Site internet). <https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/abcschutz/org.html>
(accessed September 5, 2018).
- [21] Plate-forme intercantonale de coordination ABC (PCABC), (Site internet). <https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/abcschutz/org/kpabc.html>
(accessed September 5, 2018).
- [22] WHO | Laboratory biosafety manual: Third edition, WHO. (Site internet). http://www.who.int/ihr/publications/WHO_CDS_CSR_LYO_2004_11/en/
(accessed September 3, 2018).
- [23] C. Murith, La protection des populations en situation d'urgence et post-accidentelle en suisse, Radioprotection. 45 (2010) 537–549. doi:10.1051/radiopro/2010051.
- [24] ComABC, Plan d'intervention pour la collaboration en cas d'événement radiologique, (Site internet). Plan d'intervention pour la collaboration en cas d'événement radiologique, (accessed February 1, 2019).
- [25] RS 520.1 Loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), version 2017. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20011872/index.html>
(accessed October 10, 2018).
- [26] RS 520.17 Ordonnance du 2 mars 2018 sur l'État-major fédéral Protection de la population (OEMFP), version 2018. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20171280/index.html>
(accessed October 10, 2018).
- [27] RS 520.18 Ordonnance du 17 octobre 2007 sur la Centrale nationale d'alarme (OCENAL), version 2019. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20063371/index.html>
(accessed October 10, 2018).
- [28] Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC), (Site internet). <https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/abcschutz/org/komabc.html>
(accessed September 6, 2018).
- [29] Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP), Manuel pour les interventions ABC (N. d'art. HB304f), (2014). <http://www.feukos.ch/fr/interventions-abc/manuel-pour-les-interventions-abc-francais/>.
- [30] Service sanitaire coordonné (SSC), Concept « Décontamination NBC de personnes dans les secteurs de sinistre, de transport et d'hospitalisation », (2015). https://www.babs.admin.ch/content/babs-internet/fr/publikservice/downloads/abcschutz/_jcr_content/contentPar/accordion/accordionItems/weitere_dokumente_im/accordionPar/downloadlist/downloadItems/354_1491488474737.download/Konzept-Dekontamination_fr.pdf
(accessed September 4, 2018).
- [31] RS 741.621 Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route, version 2019. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20022136/index.html>
(accessed September 4, 2018).
- [32] O. Ribaux, P. Margot, Science forensique | criminologie.com, (Article en ligne). <http://www.criminologie.com/article/science-forensique> (accessed July 18, 2017).

- [33] O. Ribaux, *Police scientifique: le renseignement par la trace*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2014.
- [34] D.-O. Jaquet-Chiffelle, *Introduction à la criminalistique numérique: définition des traces et empreintes*, (2013).
<https://applicationspub.unil.ch/interpub/noauth/php/Un/UnPers.php?PerNum=1044859&LanCode=37&menu=pub> (accessed March 15, 2019).
- [35] P. Margot, *Traçologie: la trace, vecteur fondamental de la police scientifique*, *Rev. Int. Criminol. Police Tech. Sci.* LXVII (2014).
- [36] J.-C. Martin, O. Delémont, P. Esseiva, Jacquat, *Investigation de scène de crime fixation de l'état des lieux et traitement des traces d'objets*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2010.
- [37] C. Champod, C. Lennard, P. Margot, *Traces et empreintes digitales: traité de dactyloscopie*, 2017.
- [38] R. Coquoz, F. Taroni, *Preuve par l'ADN: la génétique au service de la justice*, Presses Polytechniques et Universitaires romandes, Lausanne, 2006.
- [39] M. Pollitt, E. Casey, D.-O. Jaquet-Chiffelle, P. Gladyshev, *A Framework for Harmonizing Forensic Science Practices and Digital/Multimedia Evidence*, *Organization of Scientific Area Committees for Forensic Science*, 2018. doi:10.29325/OSAC.TS.0002.
- [40] INTERPOL, *Disaster Victim Identification*, (Site internet).
<https://www.interpol.int/INTERPOL-expertise/Forensics/DVI> (accessed February 1, 2019).
- [41] *Disaster Victim Identification Suisse*, *Disaster Vict. Identif. Suisse*. (Site internet).
<https://www.dvi.ch/fr/qui-nous-sommes/organisation/> (accessed February 1, 2019).
- [42] *Accueil Police Suisse*, (Site internet). <https://polizei.ch/fr> (accessed March 15, 2019).
- [43] N. Albertini, *De l'exploitation des traces et des empreintes*, *Mag. Alumni HEC*. 88 (2014).
https://www.alumnihec.ch/wp-content/uploads/2016/05/Pages-de-HEC88_-mag-entier-24.pdf (accessed March 15, 2019).
- [44] *European Network of Forensic Science Institutes (ENFSI)*, (Site internet).
<http://enfsi.eu/> (accessed March 15, 2019).
- [45] *Institut Forensique de Zurich*, (Site internet).
https://ds.zh.ch/internet/sicherheitsdirektion/fr/unsere_direktion/for.html (accessed March 14, 2019).
- [46] *L'Ecole des sciences criminelles*, (Site internet).
<https://www.unil.ch/esc/fr/home/menueinst/lecole.html> (accessed March 14, 2019).
- [47] RS 363.11 Ordonnance du 8 octobre 2014 sur les exigences de prestations et de qualité requises pour les laboratoires forensiques d'analyse d'ADN (Ordonnance du DFJP sur les laboratoires d'analyse d'ADN), version 2015.
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20141074/index.html> (accessed March 15, 2019).
- [48] *Laboratoires d'analyse d'ADN*, (Site internet).
https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/sicherheit/personenidentifikation/dna-profile/die_dna-analyselabors.html (accessed March 15, 2019).
- [49] RS 363 Loi fédérale du 20 juin 2003 sur l'utilisation de profils d'ADN dans les procédures pénales et sur l'identification de personnes inconnues ou disparues (Loi sur les profils d'ADN), version 2016. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20031383/index.html> (accessed March 15, 2019).
- [50] *Empreintes digitales et AFIS*, (Site internet).
<https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home/sicherheit/personenidentifikation/fingerabdruoecke.html> (accessed March 15, 2019).
- [50] RS 312.0 Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007 (Code de procédure pénale, CPP), version 2019. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20052319/index.html> (accessed July 7, 2017).
- [52] *European Commission : CBRN related researches*, (Site internet).
http://cordis.europa.eu/search/result_en?q=%27CBRN%27%20AND%20%27agents%27%20AND%20contenttype%3D%27project%27 (accessed September 12, 2017).
- [53] *Generic Integrated Forensic Toolbox*, n.d. <https://gifforensics.eu/>.

- [54] G. Winfield, Testing times, CBRNe WORLD. (Article en ligne). http://www.cbrneworld.com/_uploads/download_magazines/Testing_times.pdf (accessed December 9, 2017).
- [55] N. Kummer, B. Augustyns, D. Van Rompaey, K. De Meulenaere, Forensic investigation of incidents involving chemical threat agent: presentation of the operating procedure developed in Belgium for a field-exercise, *Forensic Sci. Int.* (2019) S0379073819301240. doi:10.1016/j.forsciint.2019.03.037.
- [56] Dossier de presse Constox DCPJ, L'unité d'intervention CONSTOX de la DCPJ : intervention en milieu contaminé, 2015. <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/content/download/89845/698439/file/Dossier%20de%20presse%20Constox%20-%20juin%202015.pdf>.
- [57] CBRNe forensic in the Netherlands, CBRNe World. (2008). <http://content.yudu.com/Library/A1wp5v/CBRNeWorldWinter2008/resources/32.htm> (accessed September 13, 2017).
- [58] Netherlands Forensic Institute (NFI), (Site internet). <https://www.forensicinstitute.nl/> (accessed September 13, 2017).
- [59] Arrêté royal portant fixation du plan d'urgence national relatif à l'approche d'un incident criminel ou d'un attentat terroriste impliquant des agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), (Site internet). http://www.ejustice.just.fgov.be/doc/rech_f.htm (accessed March 15, 2019).
- [60] Menace bioterroriste : Un exercice international, un nouveau plan national d'urgence et un centre CBRNe, Crisiscentrum. (Article en ligne). <https://centredecrise.be/fr/news/planification-durgence/menace-bioterroriste-un-exercice-international-un-nouveau-plan-national> (accessed September 4, 2018).
- [61] R. Hoile, C. Banos, M. Colella, S.J. Walsh, C. Roux, Gamma Irradiation as a Biological Decontaminant and Its Effect on Common Fingerprint Detection Techniques and DNA Profiling, *J. Forensic Sci.* 55 (2010) 171–177. doi:10.1111/j.1556-4029.2009.01233.x.
- [62] R. Hoile, C. Banos, M. Colella, C. Roux, Bioterrorism: The effects of biological decontamination on the recovery of electronic evidence, *Forensic Sci. Int.* 209 (2011) 143–148. doi:10.1016/j.forsciint.2011.01.017.
- [63] R. Hoile, S.J. Walsh, C. Roux, Bioterrorism: Processing Contaminated Evidence, the Effects of Formaldehyde Gas on the Recovery of Latent Fingerprints*, *J. Forensic Sci.* 52 (2007) 1097–1102. doi:10.1111/j.1556-4029.2007.00539.x.
- [64] K.L. Monson, S. Ali, M.D. Brandhagen, M.C. Duff, C.L. Fisher, K.K. Lowe, C.E. Meyer, M.A. Roberts, K.R. Tom, A.L. Washington, Potential effects of ionizing radiation on the evidentiary value of DNA, latent fingerprints, hair, and fibers: A comprehensive review and new results, *Forensic Sci. Int.* 284 (2018) 204–218. doi:10.1016/j.forsciint.2018.01.012.
- [65] A. Parkinson, M. Colella, T. Evans, The Development and Evaluation of Radiological Decontamination Procedures for Documents, Document Inks, and Latent Fingerprints on Porous Surfaces*, *J. Forensic Sci.* 55 (2010) 728–734. doi:10.1111/j.1556-4029.2010.01346.x.
- [66] K. Shaw, I. Sesardi, N. Bristol, C. Ames, K. Dagnall, C. Ellis, F. Whittaker, B. Daniel, Comparison of the effects of sterilisation techniques on subsequent DNA profiling, *Int. J. Legal Med.* 122 (2008) 29–33. doi:10.1007/s00414-007-0159-5.
- [67] D.A. Wilkinson, D. Sweet, D. Fairley, Recovery of DNA from Exhibits Contaminated with Chemical Warfare Agents: A Preliminary Study of the Effect of Decontamination Agents and Chemical Warfare Agents on DNA, *Can. Soc. Forensic Sci. J.* 40 (2007) 15–22. doi:10.1080/00085030.2007.10757148.
- [68] A.G. Withrow, J. Sikorsky, J.C.U. Downs, T. Fenger, Extraction and analysis of human nuclear and mitochondrial DNA from electron beam irradiated envelopes, *J. Forensic Sci.* 48 (2003) 1302–1308.
- [69] Centrale nationale d'alarme (CENAL), Rapport annuel, 2010. https://www.naz.ch/fr/downloads/jb2010_fr.pdf (accessed April 16, 2019).

Notes

- 1 L'emploi d'agents ABC dans le cadre d'actions agro-terroristes, dont le but recherché n'est pas nécessairement une morbidité ou mortalité des consommateurs de produits de l'agriculture, mais plutôt une destruction des récoltes engendrant un dommage économique comme moyen de pression psychologique, en est un bon exemple. Entraver l'accès à une zone géographique cible par la dissémination d'agents ABC, induisant ainsi indirectement un dommage économique par l'impossibilité d'employer les infrastructures affectées (par exemple interdiction d'accès au moyen d'une contamination durable du centre économique d'une métropole d'importance internationale) en est un autre exemple.
- 2 Le nombre exact de cas faisant usage d'agents ABC à des fins terroristes varie selon les sources. Il est probable que la GTD sous-estime le nombre réel d'évènements terroristes incluant des agents ABC (particulièrement en ce qui concerne les agents chimiques durant les dernières 6 années).
- 3 De l'allemand *Einsatzgruppe VBS* qui correspond en français à l'équipe d'intervention du DDPS (Département fédéral pour la défense, la protection de la population et les sports).
- 4 Selon la classification de l'organisation mondiale de la santé [22].
- 5 Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieu.
- 6 Les méthodes de décontamination consistent généralement en la lyse de protéines des agents B et en la dégradation chimique (par catalyse) des agents C. Les agents A ne pouvant pas être rendus inertes, ils sont simplement retirés par lavages successifs avec de l'eau ou des solutions savonneuses, collectés puis confinés.
- 7 Le Laboratoire Spiez et l'Institut forensique de Zurich (FOR) se sont récemment rapprochés en concluant des accords de collaboration (Novembre 2018). Une équipe fédérale de forensique nucléaire Suisse (Bundesequipe Nukleare Forensik Schweiz, NF-CH) a ainsi été créé dans le but d'intensifier la collaboration et de mettre en commun leurs compétences. Cette équipe peut intervenir en soutien de l'enquête dans des cas de découverte de sources radioactives perdues, de bombes sales (avec matériel radiologique) explosées ou non et autres situations nécessitant du travail forensique en présence de matières radioactives.
- 8 A ce sujet, il semble d'intérêt de préciser qu'une divergence concernant la signification de ce terme existe entre les experts ABC et les forensiciens. Dans le domaine de la protection ABC, une contamination fait référence à la présence non désirée et non maîtrisée d'un agent ABC. En science forensique, une contamination fait écho à la détection d'un profil d'ADN non lié au cas (p.ex. provenant du technicien de laboratoire) au sein d'un profil génétique mis en évidence à partir d'une trace.
- 9 En 2010, la GENAL en collaboration avec d'autres partenaires ont effectué un exercice d'intervention sur un scénario de bombe sale, auquel des experts forensiques de Zurich ont participé [69].

Notes de police scientifique

par **Olivier DELÉMONT*** et **Olivier RIBAU***
Et leurs collaborateurs Elodie Lefrançois et Jacques Linden

Science forensique – formation

Stupéfiants

Science forensique – formation

On the development and evaluation of a serious game for forensic examination training

Drakou M. et Lanitis A.

18th Mediterranean Electrotechnical Conference (MELECON); 2016; pp. 1-6.

Mots-clés: formation, police scientifique, scène de crime, réalité virtuelle, jeu

Cet article présente un exemple d'intégration d'outils technologiques innovants à des fins de formation dans un domaine de la science forensique. Il s'agit d'un jeu sérieux (*serious game*) destiné à faciliter la mise en situation et la formation d'aspirants d'une académie de police. L'article propose un survol historique du recours de la technologie de visualisation 3D et du jeu dans les programmes de science forensique. Les auteurs constatent que les différentes applications se classent dans deux grandes catégories. La première est la modélisation de scènes de crime, généralement basée sur un relevé photogrammétrique ou lasergrammétrique, avec comme but de pouvoir reconstruire la scène et l'activité qui s'y est déroulée. La seconde catégorie d'application s'inscrit dans une perspective d'éducation. Les auteurs de l'article estiment que ce type de développement est encore très embryonnaire, et ils ne sont parvenus à trouver que deux programmes qui ont véritablement une vocation de formation.

Le «serious game» développé par les auteurs de l'article met en scène une affaire de meurtre dans une maison familiale sous la forme d'une réalité virtuelle. L'utilisateur endosse le rôle d'un policier scientifique intervenant autant sur la scène de crime que dans le laboratoire. Son rôle est de rechercher les traces sur la scène d'investigation, de prélever des objets pertinents et de mener des analyses en laboratoire. Sur cette base, l'utilisateur doit tenter de reconstruire le déroulement des actions. Pour se rapprocher de la réalité, le jeu s'est

calqué sur l'équipement et les procédures en place au sein de la police de Chypre. Le jeu est destiné à apprendre aux utilisateurs les procédures et règles régissant l'intervention sur la scène de crime et le traitement des indices. De plus, il oblige l'utilisateur à faire des choix entre différentes techniques d'analyse, familiarisant ainsi l'utilisateur avec un panel de techniques différentes.

Finalement, les auteurs évaluent l'impact du jeu en question sur l'acquisition de connaissances par les participants au travers d'un questionnaire rempli avant et après le jeu. Ils indiquent que les réponses aux questions sont meilleures à la suite du jeu, mais ne donnent pas d'exemple de ces questions si bien qu'il est difficile au lecteur de pouvoir se rallier à cette appréciation.

De nombreux points restent en suspens après la lecture de cet article, en particulier par rapport au niveau de détail du jeu, à son exactitude scientifique, ainsi qu'à son apport pédagogique pour une audience plus spécialisée. Néanmoins, le concept et la démarche suivie sont fortement intéressants et certainement sous-exploités à l'heure actuelle. Beaucoup de polices possèdent maintenant des moyens d'acquisition des données spatiales nécessaires pour la reconstitution de scènes de crime. Ainsi l'élaboration de matériel réaliste à des fins de formation, basé sur des cas réels est envisageable. Avec ceci, une mémoire de cas pourrait être créée qui pourrait servir autant pour la formation que pour un système expert (*knowledge-based system*). La réalité virtuelle permet une bonne immersion dans une situation réaliste, un apprentissage autonome, et une accumulation d'expériences pratiques tout en évitant l'utilisation de matériel coûteux. En l'état, le jeu présenté dans cet article semble trop peu détaillé pour pouvoir servir d'outil de formation de policiers scientifiques. Des améliorations doivent être apportées comme par exemple la présence d'objets et traces anodins, non liés à l'action. Ces éléments de bruit de fond ou de contamination sont inévitables dans le travail du policier scientifique. Un autre volet intéressant pourrait être l'intégration d'une composan-

* Professeur et Directeur, Ecole des Sciences Criminelles, Université de Lausanne.

te temporelle, autant pour l'avancée de l'investigation que pour la prise en compte de la dégradation des traces.
(J. Linden)

Stupéfiants

Forensic drug intelligence and the rise of cryptomarkets. Part II: Combination of data from the physical and virtual markets

Morelato M., Broseus J., De Grazia A., Tahtouh M., Esseiva P. et Roux C.

Forensic Science International; 2018; vol. 288; n° pp. 201-210.

Mots-clés: stupéfiants, marchés, structure, renseignement, Australie

Cette étude propose une approche fondée sur le renseignement forensique pour la compréhension du marché des stupéfiants en Australie. Une vision globale de ce marché est obtenue au travers de la combinaison de plusieurs indicateurs afférant au marché virtuel (opéré en ligne) et au marché traditionnel. Dans un précédent article publié en 2017 dans le même journal, les auteurs avaient extrait et analysé les données de deux importants cryptomarchés – Evolution et Silk Road 2 – pour évaluer les transactions de stupéfiants conduites en Australie. Dans ce second article, ils comparent les constats faits sur les cryptomarchés aux connaissances sur le marché hors ligne, obtenues par le biais des saisies policières, des dénonciations pénales, de l'analyse des eaux usées, d'analyses conduites aux frontières, et d'enquêtes sur différentes typologies de populations.

Les résultats de l'étude des marchés virtuels avaient montré pour l'Australie la prépondérance des relations domestiques (la majorité des vendeurs australiens fournissant à des acheteurs résidant en Australie). En outre, les substances de type amphétaminique (ecstasys, MDMA et méthamphétamine) et le cannabis étaient les plus distribués en ligne.

Par comparaison, les sondages considérés pour l'étude sur le marché hors ligne révèlent que le cannabis est la substance la plus consommée. Les dénonciations et les saisies policières les plus fréquentes concernent aussi le cannabis, suivi des substances de type amphétaminique. La substance stupéfiante la plus détectée dans l'analyse des eaux usées est la méthamphétamine (l'analyse du cannabis n'ayant pas été réalisée).

Au-delà des limitations de chacun de ces indicateurs, les tendances convergent sur une prédominance de la consommation de cannabis suivie de celle d'amphétamines. Il semble donc y avoir des similitudes entre les drogues distribuées en ligne et hors ligne. De l'avis des auteurs, il est toutefois difficile de déterminer si cette convergence est le reflet du caractère domestique du marché en ligne australien. La similitude entre les drogues présentes sur les marchés virtuel et physique avait déjà été soulignée par certaines études sociologiques, mais c'est la première fois que ce constat est tiré en s'appuyant sur une approche forensique reposant sur l'analyse de la trace et la prise en compte de différentes sources de données.

Le caractère domestique des cryptomarchés australiens se manifeste notamment au travers des achats de stupéfiants par des Australiens à des vendeurs étrangers qui restent très limités (2.2% sur Evolution, 0.6% sur Silk Road 2). Cependant, 75% des envois postaux saisis et analysés aux frontières par le laboratoire national d'analyse forensique sont suspectés de provenir d'achats en ligne. L'étude de ces envois permet donc de faire le lien entre les marchés en ligne et les traces physiques déposées lors des transactions hors ligne. Dans les envois postaux, la MDMA est le stupéfiant le plus saisi, suivi par la méthamphétamine. Contrairement aux autres sources de données présentées dans cet article, le cannabis est rarement présent dans les envois postaux qui sont contrôlés. Cela peut être une conséquence de la stratégie appliquée aux frontières, mais pourrait aussi être un signe que le trafic postal de cannabis à destination de l'Australie est peu profitable du fait de la relative accessibilité du cannabis provenant de cultures domestiques.

Le monitoring des stupéfiants est une problématique complexe qui découle du caractère caché de ce marché. Aucun indicateur seul ne peut prétendre dévoiler une image complète et précise de la situation du marché des stupéfiants. La triangulation de données et les études transdisciplinaires, telles qu'appliquées ici, permettent de combiner des informations complémentaires pour avoir une représentation globale de la consommation et du trafic de stupéfiants. De telles études ont aussi vu le jour en Suisse romande, notamment au travers de l'étude MARSTUP qui vise à fournir une vision globale de la structure et de l'organisation du marché des stupéfiants par la collaboration de plusieurs institutions.

(E. Lefrançois)

Table des matières du volume LXXII (2019)

Agostini	Charles	Collecte de données post mortem en situation de crise par l'unité gendarmerie d'identification de victimes de catastrophe: intérêt du formulaire post mortem rapide « Quickscan»	2/208
Augsburger	Marc	Le monitoring de la consommation de stupéfiants: la différence d'approche entre criminologie et criminalistique. La plus-value d'une approche combinée à l'analyse du contenu des seringues usagées.	1/23
Bécue	Andy	La discrimination des traces de sang sur une scène d'investigation: un soutien pour la sélection de traces pertinentes	2/230
Benaglia	Lisa	Évaluer les consommations de produits psychotropes en milieu festif: à la croisée des indicateurs	3/361
Bergeron	Andréanne	Obstacles à la confession en contexte d'interrogatoire policier: profils latents des motivations à la non-confession dans le cas d'individus reconnus coupables d'un crime	4/387
Brunel-Dupin	Marie-Laure	Les homicides sexuels en France	2/137
Cadola	Liv	Adéquation du matériel de référence dans l'expertise des écritures: Quelles sont les différences entre l'écriture à la peinture en spray et l'écriture au stylo d'une même personne?	2/191
Carlier	Valentin	La discrimination des traces de sang sur une scène d'investigation: un soutien pour la sélection de traces pertinentes	2/230
Chadillon-Farinacci	Véronique	L'efficacité des interventions policières visant la criminalité des proxénètes.	4/409
Collard	Isabelle	Le théâtre comme média de prévention de la radicalisation: évaluation du projet « Nadia »	3/308
Coolsaet	Rik	Terrorismes et radicalisations à l'ère post-Daech	3/322
Cuany	Sandrine	Qui était Denis Szabo, ce Hongrois fondateur de la criminologie québécoise?	2/131
		Adéquation du matériel de référence dans l'expertise des écritures: Quelles sont les différences entre l'écriture à la peinture en spray et l'écriture au stylo d'une même personne?	2/191
Cusson	Maurice	L'efficacité des interventions policières visant la criminalité des proxénètes.	4/409
Delémont	Olivier	La discrimination des traces de sang sur une scène d'investigation: un soutien pour la sélection de traces pertinentes	2/230
		Évaluer les consommations de produits psychotropes en milieu festif: à la croisée des indicateurs	3/361
		Notes de police scientifique	2/249; 4/506
Deslauriers-Varin	Nadine	Obstacles à la confession en contexte d'interrogatoire policier: profils latents des motivations à la non-confession dans le cas d'individus reconnus coupables d'un crime	4/387
Detry	Isabelle	Revue des études empiriques concernant la radicalisation et la justice	3/280
Dieu	Erwan	Que faire des modèles de la désistance dans l'accompagnement des auteurs d'infraction?	2/170
		Proposition d'une méthodologie d'évaluation de l'identité en voie de radicalisation.	4/457
Esseiva	Pierre	Le monitoring de la consommation de stupéfiants: la différence d'approche entre criminologie et criminalistique. La plus-value d'une approche combinée à l'analyse du contenu des seringues usagées.	1/23
		Évaluer les consommations de produits psychotropes en milieu festif: à la croisée des indicateurs	3/361
Gaudry	Emmanuel	Collecte de données post mortem en situation de crise par l'unité gendarmerie d'identification de victimes de catastrophe: intérêt du formulaire post mortem rapide « Quickscan»	2/208
Glowacz	Fabienne	Conduites délinquantes des adolescent(e)s? Dépression et bien-être: entre risques et besoins.	1/14

		Mineurs auteurs d'infraction : Quels regards sur leur parcours de désistance ?	1/63
		Formation à la responsabilisation de l'auteur face à son passage à l'acte et à la sensibilisation au point de vue des victimes (Prélude): qu'en pensent les justiciables ayant bénéficié de cette mesure?	1/70
		Les logiques de prévention à la radicalisation violente en Belgique et en Allemagne. Un focus sur l'enseignement	1/101
		Radicalisation et terrorismes en Belgique: un phénomène sociétal à appréhender dans sa complexité et ses multiples enjeux	3/260
		Mineurs judiciarisés pour participation à des activités d'un groupe terroriste: Analyse des processus et dynamiques de radicalisation	3/262
		Le théâtre comme média de prévention de la radicalisation: évaluation du projet « Nadia »	3/308
Hetroy	Emeline	La violence physique et sexuelle grave subie par les femmes en contexte conjugal	1/54
Heulard	François	Collecte de données post mortem en situation de crise par l'unité gendarmerie d'identification de victimes de catastrophe: intérêt du formulaire post mortem rapide « Quickscan ».	2/208
James	Jonathan	Les homicides sexuels en France	2/137
Jeuniaux	Patrick	Revue des études empiriques concernant la radicalisation et la justice	3/280
Jonckheere	Alexia	Détention préventive en Europe: quelle crédibilité pour les alternatives?	1/6
Kaye	Jeremy	Formation à la responsabilisation de l'auteur face à son passage à l'acte et à la sensibilisation au point de vue des victimes (Prélude): qu'en pensent les justiciables ayant bénéficié de cette mesure?	1/70
Kinard	Annabelle	Conduites délinquantes des adolescent(e)s? Dépression et bien-être: entre risques et besoins	1/14
Kummer	Natalie	Investigations forensiques lors d'incidents atomiques, biologiques et chimiques en Suisse: Contexte et réflexions préliminaires	4/484
Le Maout	Stéphanie	Les homicides sexuels en France	2/137
Leclerc	Chloé	La violence physique et sexuelle grave subie par les femmes en contexte conjugal	1/54
Lécureuil	Danièle	Formation à la responsabilisation de l'auteur face à son passage à l'acte et à la sensibilisation au point de vue des victimes (Prélude): qu'en pensent les justiciables ayant bénéficié de cette mesure?	1/70
Lefrançois	Elodie	Le monitoring de la consommation de stupéfiants: la différence d'approche entre criminologie et criminalistique. La plus-value d'une approche combinée à l'analyse du contenu des seringues usagées.	1/23
Maes	Eric	Détention préventive en Europe: quelle crédibilité pour les alternatives?	1/6
		La récidive des détenus avec des problèmes d'alcool et/ou de drogues après leur sortie des prisons belges.	1/32
Marquis	Raymond	Adéquation du matériel de référence dans l'expertise des écritures: Quelles sont les différences entre l'écriture à la peinture en spray et l'écriture au stylo d'une même personne?	2/191
Melchior	Jean-Philippe	Malaise dans les prisons françaises – Une éthique professionnelle en porte à faux face à la radicalisation.	3/347
Metzger	César	Investigations forensiques lors d'incidents atomiques, biologiques et chimiques en Suisse: Contexte et réflexions préliminaires	4/484
Mine	Benjamin	La récidive des détenus avec des problèmes d'alcool et/ou de drogues après leur sortie des prisons belges.	1/32
		Revue des études empiriques concernant la radicalisation et la justice	3/280
Moise	Adrian Cristian	La victimisation dans le cyberspace	1/41
Mourani	Maria	Le devenir-jihadiste des Occidentaux à l'ère d'Internet: événements, affects et sens	1/48
Noali	Loup	La réinsertion des délinquants entre mythe et réalité	4/423

Noloy	Thierry	Collecte de données post mortem en situation de crise par l'unité gendarmerie d'identification de victimes de catastrophe: intérêt du formulaire post mortem rapide «Quickscan»	2/208
Ouellet	Frédéric	La violence physique et sexuelle grave subie par les femmes en contexte conjugal	1/54
		Comment les expériences passées conditionnent la fin des carrières criminelles: réussite criminelle et processus de désistement	1/109
Proulx	Jean	Les homicides sexuels en France	2/137
Puglia	Rosa	Mineurs auteurs d'infraction: Quels regards sur leur parcours de désistance?	1/63
		Formation à la responsabilisation de l'auteur face à son passage à l'acte et à la sensibilisation au point de vue des victimes (Prélude): qu'en pensent les justiciables ayant bénéficié de cette mesure?	1/70
Ravier	Isabelle	L'évolution de la délinquance juvénile enregistrée en Belgique: loin des préjugés et proche du contexte international.	1/75
Regniers	Isabelle	Formation à la responsabilisation de l'auteur face à son passage à l'acte et à la sensibilisation au point de vue des victimes (Prélude): qu'en pensent les justiciables ayant bénéficié de cette mesure?	1/70
Remacle	Coline	L'arbre cache-t-il la forêt? Contexte sociopolitique et mesures anti-terroristes en Belgique: de l'impact sur les droits et sur la cohésion sociale.	3/293
Renard	Audrey	Les homicides sexuels en France	2/137
Ribaux	Olivier	Notes de police scientifique	2/249; 4/506
Sevenants	Yves	Les partenariats public-privé pour la gestion des nouvelles prisons: une divergence d'intérêts au service de l'humanisation de l'institution?	1/85
Skaf	Faten	Les motivations des cybercriminels	2/161
Sorel	Olivier	Proposition d'une méthodologie d'évaluation de l'identité en voie de radicalisation.	4/457
Tamisier	Laurent	Collecte de données post mortem en situation de crise par l'unité gendarmerie d'identification de victimes de catastrophe: intérêt du formulaire post mortem rapide «Quickscan»	2/208
Testouri	Linda	Proposition d'une méthodologie d'évaluation de l'identité en voie de radicalisation.	4/457
Vanneste	Charlotte	Différence de genre et violences conjugales. A contrepied du paradigme féministe, une analyse de la criminalisation des femmes.	1/93
		L'arbre cache-t-il la forêt? Contexte sociopolitique et mesures anti-terroristes en Belgique: de l'impact sur les droits et sur la cohésion sociale.	3/293
Vereshchagin	Anton	Les logiques de prévention à la radicalisation violente en Belgique et en Allemagne. Un focus sur l'enseignement.	1/101
Vidal	Sabrina	Comment les expériences passées conditionnent la fin des carrières criminelles: réussite criminelle et processus de désistement	1/109
Vuidard	Elen	Les homicides sexuels en France	2/137
Weyermann	Céline	Adéquation du matériel de référence dans l'expertise des écritures: Quelles sont les différences entre l'écriture à la peinture en spray et l'écriture au stylo d'une même personne?	2/191
Yao	Kouakou Daniel	Penser et pratiquer la Criminologie dans la société contemporaine en Côte d'Ivoire	1/118
Zanna	Omar	Malaise dans les prisons françaises – Une éthique professionnelle en porte à faux face à la radicalisation.	3/347
Zimmermann	Eline	Collecte de données post mortem en situation de crise par l'unité gendarmerie d'identification de victimes de catastrophe: intérêt du formulaire post mortem rapide «Quickscan»	2/208
Zobel	Frank	Évaluer les consommations de produits psychotropes en milieu festif: à la croisée des indicateurs	3/361

AICLF: Association internationale des criminologues de langue française

L'AICLF, qui a fêté ses 25 ans d'existence en 2012, est active dans le domaine de la criminologie. Son dynamisme s'illustre notamment par l'organisation d'un colloque bisannuel.

L'assemblée générale du mois de juin 2018 à Lausanne a réélu le bureau de l'AICLF, composé du président Prof. André Lemaître (Belgique), des vice-présidents Prof. Rodica Stanoiu (Roumanie), Prof. Jacques Farsedakis (Grèce) et Prof. Nicolas Queloz (Suisse), du secrétaire général Prof. Quentin Rossy (Suisse), du secrétaire général adjoint Lionel Grossrieder (Suisse) et de la trésorière Prof. Chloé Leclerc (Canada). La commission scientifique intègre également les Prof. Rosemary Barberet (USA), Michel Born (Belgique), Serge Brochu (Canada), Maurice Cusson (Canada), Benoît Dupont (Canada), Mohamed Guedah (Maroc), Lila Kazemian (USA), Frédéric Ocqueteau (France) et Catherine Rossi (Canada).

En juin 2018, le 16^{ème} colloque organisé à l'Université de Lausanne (Suisse) sur le thème «*penser et pratiquer la criminologie au-delà de nos (in)différences*» a connu un important succès. L'AICLF prépare aujourd'hui le 17^{ème} colloque, prévu pour 2020. Des informations seront régulièrement diffusées sur le site Internet de l'AICLF (www.aiclf.net).

Pour devenir membre de l'AICLF, il suffit de se rendre sur le site de l'AICLF (rubrique Adhésion). Parmi les avantages procurés par la qualité de membre figure notamment un rabais important sur la finance d'inscription aux colloques.

Tous les deux ans, lors des colloques, l'AICLF décerne deux prix distincts:

- le prix Fernand Boulan, qui récompense un ou une jeune chercheur-e pour la qualité et l'originalité de sa thèse ou travail de 3^{ème} cycle. L'AICLF invite donc les professeur-e-s à soumettre la candidature de leurs meilleurs diplômés jusqu'au 20 décembre 2019 à la Prof. Rosemary Barberet (cf. détails sur le site Internet);
- le prix Beaumont-Tocqueville, qui distingue des personnalités qui ont œuvré pendant leur carrière à la promotion et à l'excellence de la criminologie ou de la politique criminelle.

Soyez membre actif de l'AICLF ou devenez-en membre régulier et consultez régulièrement le site de l'AICLF; c'est ainsi que le réseau des criminologues de langue française demeurera vivace!

www.aiclf.net

Revue internationale de **CRIMINOLOGIE**
et de **POLICE** technique et scientifique

Éditeur :

POLYMEDIA SA

Avenue de Riond-Bosson 12 – CH-1110 Morges
Tél. +41 (0)21 802 24 42 - Fax +41 (0)21 802 24 45
crimi@polymedia.ch – www.polymedia.ch

Directives pour les auteurs

1. Les articles doivent être fournis :
 - sous format numérique et être envoyés à l'adresse électronique redaction.ricpts@unine.ch
 - avec un titre en français et en anglais
 - avec un résumé en français et en anglais
 - avec une liste de quatre à cinq mots-clés en français et en anglais
 - avec le nom et le prénom du ou des auteurs ainsi que leur titre, qualités et fonctions
 - avec le texte principal en français

2. Pour être accepté, un article doit satisfaire aux conditions suivantes :
 - il sera inédit en français
 - il pourra faire l'objet d'une révision rédactionnelle
 - il ne dépassera pas vingt pages
 - il doit être évalué positivement par la Rédaction et le Comité de lecture de la Revue

3. Le copyright appartient à la Revue. L'auteur cède ses droits pour la publication dans la RICPTS, ainsi que sur le site Internet de la Revue

4. Tiré à part : le tiré à part électronique est fourni gratuitement à l'auteur

La rédaction